

**UNION EUROPEENNE**



---

Délégation de la Commission européenne  
en République du Mali

**REPUBLIQUE DU MALI**



---

Ministère des Affaires Etrangères  
et de la Coopération Internationale

# RAPPORT ANNUEL CONJOINT

## 2004

JUIN 2005

- 1. RESUME**
  
- 2. MISE A JOUR DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE**
  - 2.1 Mise à jour de la situation politique
  - 2.2 mise à jour de la situation économique
  - 2.3 Mise à jour de la situation sociale
  
- 3. AGENDA DE DEVELOPPEMENT DU MALI**
  
- 4. EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET EN COURS**

**Préambule : situation générale et mise en œuvre des FED**

  - 4.1 Secteurs de concentration**
    - 4.1.1 Infrastructures
    - 4.1.2 Appui Institutionnel - Décentralisation
    - 4.1.3 Appui macroéconomique lié à la lutte contre la pauvreté
  
  - 4.2 Projets et programmes hors concentration**
    - 4.2.1 Développement rural
    - 4.2.2 Santé
    - 4.2.3 Culture
    - 4.2.4 Appui à l'Ordonnateur National
  
  - 4.3 Utilisation des ressources destinées aux Acteurs Non Etatiques**
  
  - 4.4 Utilisation de l'enveloppe B**
  
  - 4.5 Autres instruments**
    - 4.5.1 SYSMIN
    - 4.5.2 Coopération régionale
    - 4.5.3 Lignes budgétaires
    - 4.5.4 BEI
    - 4.5.5 Commerce
  
- 5. PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION POUR LES ANNEES A VENIR**
  
- 6. DIALOGUE DANS LE PAYS ENTRE L'ON ET LES ANE ET COORDINATION DES BAILLEURS**
  
- 7. CONCLUSIONS**

## LISTE DES ABREVIATIONS

---

ACP	Afrique Caraïbe Pacifique
ADERE	Appui au Développement Régional
AFD	Agence française de développement
ANE	Acteurs Non Etatiques
ANICT	Agence nationale pour l'investissement des collectivités territoriales
APER	Accord de partenariat économique régional
ASACO	Association de Santé Communautaire
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEI	Banque européenne d'investissement
BOAD	Banque Ouest africaine de développement
CCC	Centres de conseils communaux
CCN	Cellule de coordination nationale (décentralisation)
CDI	Commissariat au Développement Institutionnel
CE	Communauté européenne
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CF	Convention de Financement
CFAA	Country Financial Accountability Assessment
CMDT	Compagnie malienne de développement du textile
CPAR	Country Procurement Assessment Review
CPS	Cellule de planification et de statistique
CSCOM	Centre de santé communautaire
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DCE	Délégation de la Commission européenne
DNB	Direction nationale du budget
DNP	Direction nationale de la planification
DNSI	Direction nationale de la statistique et de l'informatique
DNTP	Direction nationale des travaux publics
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FED	Fonds européen de développement
FENU	Fond d'équipement des Nations unies
FICT	Fonds d'investissement pour les collectivités territoriales
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
IBW	Institutions de Bretton Woods
IDH	Indicateur de développement humain
IOTA	Institut Ophtalmologique Tropical d'Afrique
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MATCL	Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales
OCDE	Organisme de coopération pour le développement économique
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisations de la société civile
PACAD	Programme d'appui à la coordination d'actions de développement

PAM	Programme alimentaire mondial
PAS	Programme d'ajustement structurel
PASAOP	Projet d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes
PDI	Plan de Développement Institutionnel
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPM	Pharmacie populaire du Mali
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRMC	Programme de restructuration du marché céréalier-
PRODEC	Programme décennal de développement de l'éducation
PRODESS	Programme de développement sanitaire et social
PSIC	Programme de soutien aux initiatives culturelles
RCI	République de Côte d'Ivoire
RONC	Rapport sur l'Observation des Normes et des Codes
SC	Stratégie de coopération
SNLP	Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté
TOFE	Tableau des opérations financières de l'État
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest africaine
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Organisation des Nations unies pour l'enfance

Taux de change depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002: 1 €= 655,957 FCFA

## 1. RESUME

Après une année 2003 globalement très favorable, l'année 2004 a été marquée par des conjonctures négatives. La plus frappante et visible aura certainement été la crise acridienne qui a touché le pays au delà du 14<sup>ème</sup> parallèle et paralysé l'appareil d'Etat durant les mois de crise. Le Gouvernement s'est fortement mobilisé et a utilisé tous les moyens disponibles de l'administration pour contenir l'invasion. La réponse des Partenaires Techniques et Financier a été lente mais a globalement répondu aux besoins exprimés. Les outils techniques et financiers encore disponibles, entre autres la Convention de financement régionale avec la FAO, devraient permettre de répondre à une éventuelle résurgence de la crise en 2005.

Le taux de change €/US\$ et le prix du coton, en baisse continue, ont durement affecté la filière cotonnière avec un déficit estimé de la filière qui ne sera définitif qu'en 2005 mais qui affectera certainement les finances de l'Etat. La fragilité de la filière et son impact sur les finances de l'Etat ont été au centre des débats en fin d'année, conditionnant l'appui budgétaire de la Banque Mondiale et de certains Etats Membres. En conséquence, des dispositions entre Etat et producteurs ont été prises visant à fixer dans une fourchette prudente les prix d'achat du coton graine pour les années à venir.

La campagne agricole a été moyenne avec une pluviométrie mal répartie et irrégulière. La production est nettement inférieure à la production de 2003. L'impact de l'invasion acridienne participe à cette baisse et génère des poches d'insécurité alimentaire dans les zones touchées. Le mécanisme national de sécurité alimentaire devrait toutefois être à même de répondre aux besoins des populations concernées.

Sur le plan social et politique, le pays est resté stable et la bonne participation aux élections communales de mai 2004 est l'expression de la réussite de la politique de décentralisation menée depuis 1992 et de la prise de conscience du pouvoir démocratique. Sur le plan économique, le pays reste toutefois dans une situation de sous-développement marqué. Les indicateurs économiques restent faibles et la croissance estimée seulement à 1,8% en 2004. Les prévisions pour 2005 sont plus optimistes avec une reprise du cours et du niveau de production de l'or.

La politique de décentralisation, qui marque les débuts du processus de réforme de l'Etat, est maintenant complétée par un programme de développement institutionnel qui organise la refonte de l'Etat central face à un nouveau paysage institutionnel. Avec la décentralisation portée par les élus et les citoyens d'une part, et la déconcentration de l'Etat portée par une volonté politique forte et affirmée d'autre part, on peut considérer le pays à la veille d'une réforme en profondeur. Le rôle de l'Etat sera recentré afin de répondre plus efficacement aux attentes de la population et de rendre les services sociaux de base plus disponibles. Fortement appuyée par les partenaires techniques et financiers, cette réforme est essentielle pour l'efficacité du processus de lutte contre la pauvreté et des résultats à court terme sont attendus.

Dans ce contexte, la mise en œuvre des différents appuis s'est concrétisée en 2004 par de bons taux d'engagement et de dépenses conformes aux prévisions établies en 2003 et ce dans tous les secteurs concernés. L'engagement des fonds du 9<sup>ème</sup> FED prévu pour la réforme de l'Etat a subi des retards par suite de la complexité des programmes et de l'emploi des nouvelles procédures 9<sup>ème</sup> FED. Des résultats positifs ont cependant été obtenus grâce à une concertation étroite avec les autres partenaires et le Gouvernement permettant d'envisager, de façon novatrice, l'appui à la décentralisation et à la déconcentration au travers d'un appui budgétaire. Les retards devraient être résorbés en 2005.

Le processus de revue à mi parcours a confirmé la capacité d'absorption du pays en mobilisant 80 millions € supplémentaires (30 millions € de l'enveloppe B et 50 millions € additionnels au PIN) pour des programmes d'hydraulique, d'appui budgétaire, d'appui à la politique des transports et de soutien à la filière cotonnière.

## 2. MISE A JOUR DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE

### 2.1 Mise à jour de la situation politique

Vie politique nationale : pour les partis politiques nationaux, l'année 2004 a été une année test en raison de la tenue des élections communales. Elles ont conduit à une reconfiguration du paysage politique national caractérisé, depuis le scrutin présidentiel de 2002, par l'apparition de nouveaux partis politiques et la rupture avec la prépondérance du parti majoritaire ADEMA<sup>1</sup>. Aux élections communales, le taux de participation a été de 43,07%, ce qui constitue le taux le plus élevé des trois dernières élections au Mali (législatives et présidentielles en 2002)<sup>2</sup>. De l'avis de tous les observateurs des élections désignés par les Partenaires Techniques et Financiers, si divers aspects de l'organisation des élections mériteraient d'être améliorés (gestion des bureaux de vote, formation des agents, distribution des cartes d'électeurs...), ces élections ont constitué un très bon exemple d'expression démocratique dans un pays africain. Un partenariat entre le MATCL<sup>3</sup> et les PTF a permis la mise en place d'un fonds commun pour financer le processus électoral.

La scène politique nationale continue de connaître des mutations avec la naissance de nouveaux partis et l'évolution des groupes parlementaires. La mouvance politique autour du Chef de l'Etat, élu sans étiquette politique et sur la base de la « demande sociale », semble se consolider sans donner corps à la formation d'un parti politique. Un remaniement de Gouvernement est intervenu en avril 2004 avec la nomination de l'ancien ministre de l'Equipement et des Transports, Ousmane Issoufi Maïga, comme Premier ministre. L'équipe du nouveau Premier ministre, composée de 27 membres, comprend 17 anciens ministres, la plupart ayant conservé leur ancien portefeuille.

Au delà de quelques ambitions personnelles, le contexte politique malien est marqué par une stabilité remarquable et par les qualités de médiateur du chef de l'Etat. Dans ce contexte, où le débat idéologique est volontairement marginalisé, l'absence d'une réelle opposition politique ne paraît pas significative. Toutefois, étant donné la persistance au Mali d'une forte demande sociale s'exprimant parfois abruptement, l'existence d'une opposition pourrait faire sens afin de structurer et relayer les attentes populaires.

Le thème de la lutte contre la corruption occupe une place importante dans l'agenda du gouvernement. Une commission de lutte contre la corruption a été créée en 2002 et dès 2003, le gouvernement a pris des mesures concrètes en appliquant des sanctions en particulier dans le domaine de la police et de la justice, où il a procédé au remplacement de fonctionnaires de haut niveau. Ces mesures se heurtent à la résistance des réseaux au sein de la fonction publique et au manque d'efficacité de la justice. La volonté de transparence est cependant affirmée et le rapport 2004 de *Transparency International* place le Mali au 77<sup>ème</sup> rang sur 146 pays<sup>4</sup>. En dépit de ces efforts, les institutions de contrôle existantes, l'Inspection des Finances, le Contrôle Général de l'Etat et la section des Comptes de la Cour suprême, quoique renforcées, semblent demeurer encore limitées dans leurs impact.

Pour renforcer ce dispositif, une institution nouvelle, celle du Vérificateur Général, s'est imposée aux yeux des décideurs, inspirée de l'institution homologue canadienne. Etablie en 2004, il s'agit d'une autorité administrative indépendante, qui vise à instituer un contrôle externe portant sur la qualité du service public et l'utilisation des ressources publiques. Le choix du Président de la République de créer le Vérificateur général reflète la volonté de disposer d'un instrument indépendant de lutte contre la corruption. Institution indépendante, le Vérificateur Général n'en est pas moins directement rattaché

---

<sup>1</sup> L'ADEMA (Alliance pour la Démocratie au Mali) a été le gagnant de ces élections avec 28,4% des sièges, l'URD (Union pour la République et la Démocratie) deuxième avec 14,06%, le RPM (Rassemblement pour le Développement et la Solidarité) troisième avec 12,84%. Les Groupements de Partis obtiennent 10,92% et les Indépendants 8,88% des sièges.

<sup>2</sup> Selon les observateurs désignés par les Partenaires Techniques et Financiers (PNUD, Ambassade du Canada, Ambassade des Etats Unis, GTZ) ces élections ont constitué un très bon exemple d'expression démocratique.

<sup>3</sup> Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales

<sup>4</sup> Le fait saillant dans cette lutte contre la corruption et la délinquance financière est l'affaire dite des « exonérations » par laquelle la 3<sup>ème</sup> session de la cour d'assises a débuté ses travaux en 2004. Ce scandale porterait sur le détournement de 2,65 milliards FCFA impliquant des opérateurs économiques et des fonctionnaires du Ministère des Finances.

au Chef de l'Etat, ce qui le situe en marge de la sphère des organes de contrôle financier dont les compétences sont axées sur la bonne gestion des finances publiques et le rapportage parlementaire. Les conclusions de l'étude sur la modernisation des finances publiques commandée par le MEF<sup>5</sup>, reprises récemment (février 2005) dans un plan d'action, préconisent la création d'un cadre de concertation entre les différentes ISC<sup>6</sup> maliennes pour une meilleure coordination et la finalisation de la transformation de la Section des Comptes de la Cour Suprême en Cour des Comptes opérationnelle.

La corruption et plus particulièrement celle au niveau des contacts administrateurs/administrés est un mal qui a des racines profondes et qui exige avant tout une restructuration fondamentale de la fonction publique et une meilleure responsabilisation dans la gestion des finances publiques. Les réformes engagées dans le cadre du PDI sont porteuses d'espoir sur ces chantiers.

Droits de l'homme, libertés fondamentales: le Mali poursuit la consolidation de l'Etat de droit et intègre progressivement le dialogue avec la société civile, alors que la liberté de la presse demeure une constante de la société malienne. Malgré les pressions extérieures, le chef de l'Etat a maintenu une position très ferme concernant la Cour Pénale Internationale, dont un des magistrats est de nationalité malienne. La peine de mort, bien que non appliquée depuis des nombreuses années et récemment supprimée pour les délits économiques, fait toujours partie de l'arsenal juridique.

Depuis près de 15 ans, l'Espace d'Interpellation Démocratique est l'occasion pour les citoyens de questionner directement le Gouvernement le temps d'une journée. Le bilan de cet exercice, unique en Afrique, reste néanmoins à évaluer à l'heure où, sous l'impulsion d'organismes d'appui, des expériences similaires se mettent en place au niveau local dans plusieurs communes.

Le rôle de la femme tarde cependant à s'affirmer pleinement, freinée par des considérations socioculturelles qui ont conduit à différer, la réforme du code de la famille. Les mutilations génitales féminines demeurent une réalité pour 95% des femmes maliennes, malgré l'action du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et celle des nombreuses associations nationales. On note toutefois une évolution significative des comportements en milieu urbain.

Enfin, l'année 2004 a été marquée par une crise scolaire, la plus forte depuis le soulèvement des étudiants et scolaires en 1991 qui a provoqué la chute du régime de Moussa Traoré. De violents troubles ont éclaté en novembre 2004 et trois jeunes scolaires sont morts. Ce phénomène de crise récurrente dans l'espace scolaire et universitaire est révélateur des effets dévastateurs de la corruption. Le Gouvernement, conscient que la corruption hypothèque l'avenir du pays, tant sur le plan des Droits de l'Homme que de son développement, est pressé de réformer l'Etat face à une « demande sociale » grandissante. Cette situation confirme l'urgence de la mise en œuvre du Programme d'Appui au Développement Institutionnel.

La persistance de l'insécurité dans les villes et notamment au Nord est une préoccupation majeure du gouvernement. La mobilité transfrontalière du groupe islamiste algérien GSPC (Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat), ravisseur d'un groupe de 29 otages européens en 2003, et l'existence d'un banditisme résiduel dans les centres urbains sont perçus avec inquiétude par les observateurs internationaux. Deux ressortissants du Qatar pris en otage dans le Nord du pays ont été libérés par les forces de sécurité fin décembre 2004.

Sur le plan extérieur, le Mali continue à jouer un rôle très actif au sein des différents fora politiques et commerciaux (OMC, OUA, UEMOA). De plus, le sommet de la CEN-SAD qui s'est tenu à Bamako en mai 2004, a débouché, entre autres, sur l'élection du Président ATT à la tête de la Communauté. La vie politique à Bamako a connu aussi la Conférence ministérielle du réseau de sécurité humaine et la Table ronde sur le coton dans l'espace UEMOA. En mai 2004, le Mali a été élu pays éligible au nouveau mécanisme américain « Millenium Challenge Account » (Fonds pour les défis du millénaire).

En ce qui concerne la crise ivoirienne, le Mali a essayé de jouer un rôle d'intermédiaire tout en évitant une implication trop personnelle dans les débats au niveau de la sous région. La persistance de cette

---

<sup>5</sup> Ministère de l'Economie et des Finances

<sup>6</sup> Institutions supérieures de contrôle

crise confirme néanmoins le bien-fondé de la décision du gouvernement malien de diversifier ses accès aux facilités portuaires.

## 2.2 Mise à jour de la situation économique<sup>7</sup>

En 2004, la conjoncture économique est marquée par une faible campagne agricole 2004-2005, l'impact de la crise acridienne, une faible pluviométrie, la baisse du cours mondial du coton combiné à un cours fort de l'euro par rapport au dollar, la baisse de la production de l'or et une dégradation de la crise en Côte d'Ivoire. Combinée à des mesures de baisse des taxes dans certains secteurs (transport et taxes sur les produits pétroliers), cette conjoncture défavorable a contribué à creusé les déficits du budget de l'état. Le Mali a cependant poursuivi les politiques économiques saines (notamment en matière de politique monétaire, commerciale et de gestion du secteur public) en recentrant le rôle de l'Etat et en s'efforçant de promouvoir le secteur privé dont le développement reste toutefois limité.

### Mali: Situation économique 2002-2004

	2002	2003	2004 <sup>(1)</sup>
<b>PIB et Prix</b>	<b>Variation annuelle, en pourcentage, sauf indication contraire</b>		
PIB à prix constants	4,3	7,4	2,2
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	2330	2574	2602
Déflateur du PIB	1,0	2,9	-1,0
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	5,0	-1,3	-3,0

(1) : Projections

Sources : Autorités maliennes et estimation et projection du FMI. Lettre d'intention du MEF du 04 février 2005

Le **PIB nominal** estimé s'élève à 2 602 milliards de Fcfa en 2004 avec une croissance du PIB réel de 2.2% en 2004 contre 7.4% en 2003 et 4,3% en 2002. Ce ralentissement est dû à la baisse de la production d'or, le renchérissement du prix du pétrole et du coton, et dans une moindre mesure, les effets de la prolifération des criquets pèlerin et leur impact sur les récoltes de la campagne 2004. L'**inflation** moyenne mesurée par la variation de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (moyenne de 12 mois), a été estimé à -3.0% en 2004 contre -1,3% en 2003. La part du secteur primaire dans le PIB s'élève à 35.6%, le secteur secondaire 21.9% et le secteur tertiaire 42.5%.

Le budget de l'Etat 2004 accuse un **déficit global**, base engagement, dons exclus qui a cru de 5.7% du PIB en 2003 à 7.1% en 2004. Le budget de l'état reflète cependant les priorités du Gouvernement. La part du secteur de l'éducation a progressé de 14.0% en 2003 à 15,1% en 2004. Par contre la part du secteur de la santé sans les secteurs sociaux dans le budget de l'état à baissé de 7.1% en 2003 à 6,9% en 2004 mais la part des autres secteurs sociaux à progressé de 2% en 2003 à 5.3% en 2004. La part du secteur de l'équipement, transport, urbanisme et communication est de 14,3% du budget d'Etat en 2004.

<sup>7</sup> Sources :

- Note trimestrielle d'information du MEF n°6 septembre 2004.
- Rapport de la deuxième année de mise en œuvre (Version provisoire/Novembre 2004)
- Source UEMOA Comité technique - décembre 2004
- PNUD
- Fascicule sur la présentation du budget de l'état 2005 (DNB)
- BUP des sociétés et Etudes de faisabilité des Projets (secteur aurifère).



Evolution des ratios, par rapport aux dépenses courantes, des allocations des secteurs prioritaires (en %)

SECTEUR	2001	2002	2003	2004	2005	Cible 2006
SANTE [1]	10,01%	10,54%	10,82%	10,65%	10,18%	12,00%
EDUCATION	27,02%	29,96%	30,28%	30,06%	30,32%	32,70%
EQUIPEMENT - TRANSPORT – ET URBANISME	3,91%	3,88%	4,78%	3,92% [2]	3,86%	:

*Evolution des ratios, par rapport à l'ensemble du budget, des allocations des secteurs prioritaires (en %)*

SECTEUR	2001	2002	2003	2004	2005	Cible 2006
SANTE [1]	6,29%	5,70%	7,10%	6,79%	6,82%	10,40%
EDUCATION	10,95%	11,56%	14,00%	15,13%	15,36%	18,50%
EQUIPEMENT - TRANSPORT ET - URBANISME	16,15%	12,13%	12,03%	14,27% [2]	12,54%	:

[1] Secteur santé sans les autres secteurs sociaux.

[2] Les chiffres 2004 portent sur le secteur de l'Équipement, du transport de l'urbanisme et de la communication.  
Source : Fascicule 2005 de la Direction Nationale du Budget.

Malgré un contexte économique défavorable, les **recettes budgétaires** totales ont crû de 6.7% en 2004 pour atteindre 15.2% du PIB, reflétant une certaine amélioration des contrôles fiscaux, par l'harmonisation des taux d'imposition des bénéficiaires, le recensement informatique des contribuables du secteur informel, et l'application de nouveaux tarifs pour les droits de timbre.

Les données estimées pour 2004 montrent que l'encours total de la **dette publique extérieure** avant allègement était de 1 705 milliards de FCFA dont 437 milliards de FCFA au titre de la dette bilatérale et 1 268 milliards de FCFA au titre de la dette multilatérale. L'allègement obtenu au titre de l'initiative PPTTE était de 17,8 milliards de FCFA en 2003 contre une prévision annuelle de 29,6 milliards de FCFA en 2004. Le ratio encours de la dette publique extérieure en pourcentage du PIB est resté stable entre 2003 (69.9%) et 2004 (70.0%).

La **dette publique intérieure** a été réduite de 22,8 milliards de FCFA suite à l'exécution correcte de l'échéancier d'apurement du stock existant.

En juin 2004, le Conseil d'Administration du FMI a approuvé une nouvelle FRPC pour la période 2004/2007, avec pour objectif de rétablir la stabilité macroéconomique, la viabilité des finances publiques et la mise en œuvre de réformes structurelles. La première revue du programme est prévue en février 2005.

**Le déficit de la balance commerciale** s'est aggravé de 27,3 milliards par rapport à 2003.

Impact de la hausse des coûts énergétiques: La très forte hausse des prix du pétrole s'est traduite par une augmentation du coût des marchés d'infrastructures routières (coût du bitume) qui a demandé la mobilisation de fonds FED supplémentaires. Par contre cette hausse ne s'est que très marginalement traduite par une augmentation au niveau de la pompe, l'Etat ayant absorbé la hausse par une diminution de la taxation dans un but de maintien de la paix sociale. Cette politique a évidemment entraîné des diminutions importantes de recettes.

Le FMI se penche actuellement sur l'impact de ce "subventionnement" des produits pétroliers sur l'économie malienne et il faut s'attendre à ce qu'à terme la hausse des produits pétroliers soit intégralement répercutée sur le prix de vente à la pompe.

Sans ressources pétrolières propres (bien que des concessions de recherche ait été attribuées), le Pays doit entreprendre une analyse en profondeur de son bilan énergétique tenant compte des sources d'énergie alternative et d'une rationalisation des consommations. La commission pourrait être un partenaire possible pour appuyer cette réflexion et si nécessaire prévoir une intervention plus conséquente au niveau du 10<sup>ème</sup> FED.

Privatisations : Le programme de restructuration et de privatisation des entreprises publiques, touchant le secteur coton, les transports et les télécommunications a avancé en 2004. La privatisation des chemins de fer est effective depuis 2003 ; le processus de mise en concession des Aéroports du Mali se poursuit ainsi que la création d'une compagnie nationale de transport aérien et la privatisation de l'assistance en escale ; enfin, une Cellule d'Appui à la privatisation (CAP) pour les opérations de privatisation de la SOTELMA est mise en place. Les engagements d'ajustement structurel pris par le Mali fin 2004 pour les années à venir devraient permettre de contenir les déficits pour 2005 et les années suivantes.

La privatisation de la CMDT (détenue actuellement à 60% par l'Etat malien et 40% par le partenaire français Dagrif), bien que reportée à 2008, reste cependant la clef de voûte du programme de privatisations afin de consolider durablement l'économie du secteur (*cf. supra*)

Intégration régionale : Les besoins en matière de convergence ont conduit à mener des actions visant à aboutir à une plus grande comparabilité des agrégats macroéconomiques élaborés dans les différents Etats membres de l'UEMOA. Au titre de la convergence, les directives relatives au Plan Comptable de l'Etat et à la Nomenclature budgétaire ont été transposées dans le droit interne. Quant aux textes nationaux transposant les directives sur la Loi de Finances et la Règlementation sur la Comptabilité publique étaient toujours en préparation.

Le Mali subit l'impact de la crise ivoirienne par l'effet combiné du renchérissement du coût de transport, et de l'incapacité actuelle de l'UEMOA d'honorer les compensations dues au Mali au titre de l'application du Tarif Extérieur Commun. Afin de compenser l'impact de cette crise, le Mali a bénéficié, en décembre 2003, d'un appui de 21,5 Mrd FCFA au titre de l'enveloppe B. En décembre 2004, la dette de l'UEMOA envers le Mali à titre de dossiers TEC traités et non contestés s'élevait de nouveau à plus de 10 Mrds de FCFA.

La filière coton : Après une production record de la production cotonnière de 617 750 tonnes en 2003-2004, soit une hausse de 40,5% par rapport à 2002-2003, la production baissera selon les estimations, à 575 000 tonnes en 2004-2005. En 2003 cette production record combinée avec des prix mondiaux corrects avait largement couvert les charges de la société cotonnière et dégagé un surplus qui devait être distribué en 2004. Toutefois, la baisse des prix mondiaux du coton fibre et du taux de change \$/€ mène en 2004 à une situation radicalement différente de déficit important de la filière. Sur base des bons résultats de 2003, le gouvernement s'est engagé en tout début de campagne à acheter le kg de coton/graine aux producteurs au prix de 210 FCFA/kg, alors qu'un prix de 190 FCFA/kg aurait été plus prudent. Ce prix d'achat élevé croisé à un résultat de vente en FCFA particulièrement bas entraîne un déficit de la filière *qui pourrait atteindre les 100 millions d'€ sur base des cours actuels*.

Néanmoins, les crédits de campagne 2004, qui se montent à près de 200 millions d'€ ont été bouclés sans problème début 2005. Ceci s'explique par la bonne réputation de ce crédit de campagne ces dernières années et sur des liquidités bancaires en Europe. L'impact réel du déficit de la filière ne pourra être connu qu'après la vente de la production. Si une partie du déficit annoncé pourra être couvert par les surplus non distribués de l'année 2003 et d'autres économies au niveau de la CMDT, reste néanmoins possible que le déficit à couvrir par l'Etat dépasse encore les € 50 millions pour l'année fiscale 2005.

Le processus de privatisation de la CMDT, en discussion depuis plusieurs années et qui devait aboutir en 2006, a été repoussé à 2008 suite à une décision présidentielle. Cette décision combinée au risque financier que représente les déficits de la filière pour l'Etat a poussé la Banque Mondiale à suspendre la décision d'octroi de leur appui budgétaire de \$ US 25 millions initialement prévu pour 2004. Un dialogue soutenu entre l'Etat, les producteurs, la Banque Mondiale et les PTF a mené à la signature d'un protocole de fixation des prix d'achat initial du coton graine comportant une fourchette de prix initial de campagne contenu entre 160 et 175 FCFA/kg. Le protocole contient également une clause d'exception qui autorise la fixation d'un prix d'achat inférieur à la fourchette. Cet accord devrait permettre le déboursement de l'aide BM en 2005.

Dans la foulée du Forum UE-Afrique sur le coton qui s'est tenu à Paris en juillet 2004, les PTF envisagent conjointement l'année 2005 sous l'angle d'un dialogue avec l'Etat sur les fondements de la filière et sur les mesures à prendre pour en assurer la survie à court terme marqué par des tendances lourdes (prix du dollar, production mondiale en hausse, libéralisation).

*Situation des principaux secteurs productifs:* La crise ivoirienne a engendré une désorganisation des circuits des échanges extérieurs du pays avec une aggravation du coût de transport et une baisse significative des échanges dans certains secteurs traditionnels (fruits et légumes, pomme de terre, élevage, etc...).

Le **secteur aurifère** contribue pour une large part aux recettes de l'Etat. En 2004, la production d'or se chiffrait à 53.6 tonnes soit un léger recul par rapport à 2003. Cependant, le cours de l'or ayant augmenté, la valeur de la production s'établit à 414 milliards de Fcfa contre 377 milliards en 2003.

Après une année 2003 marquée par une expansion inattendue de la **production céréalière** et la reconstitution des pâturages, le Mali a connu en 2004 une pluviométrie moyenne et mal répartie et une situation hydrologique caractérisée par la faiblesse des crues et leur important retard. La production céréalière totale en 2004 / 2005 est estimée à 2 844 902 tonnes. Si cette production représente une baisse de 16.4% par rapport à la campagne agricole 2003 / 2004 qui avait été une bonne année, elle reste toutefois en hausse de 3,5% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. L'agriculture irriguée possède toujours une marge importante de progression notamment par l'extension des surfaces, liées toutefois à la mise en œuvre des réformes institutionnelles dans ce secteur.

L'état des pâturages et des points d'eau est jugé satisfaisant dans l'ensemble, sauf dans les zones touchées par l'invasion acridienne où des dégâts importants sur les pâturages ont été constatés. Le **secteur de l'élevage** représente la principale source de revenus pour plus de 30% de la population nationale et le troisième produit d'exportation après le coton et l'or. Ce secteur présente un fort potentiel de développement notamment au travers de l'augmentation de la productivité animale, le développement des filières de production et la réduction des contraintes liées à la commercialisation et la transformation des produits de l'élevage.

*L'invasion acridienne régionale* (Sénégal, Mali, Niger, Tchad + Afrique du Nord) a fortement perturbé la campagne agricole au nord du 14<sup>ème</sup> parallèle. Des efforts importants ont été déployés entre mai et novembre par le Gouvernement et ses partenaires pour contenir l'invasion. Après une phase initiale incertaine, la campagne de lutte s'est progressivement organisée en mobilisant jusqu'à 11 avions de lutte et l'ensemble des forces disponibles au sol.

Malgré une mobilisation lente et tardive, la campagne peut être considérée comme un succès car l'invasion a été arrêtée au Nord du 14<sup>ème</sup> parallèle, les dégâts aux cultures sont réels mais limités à des poches géographiques et la coordination régionale a bien fonctionné. Le Gouvernement, tous Ministères confondus, s'est fortement impliqué dans la lutte avec une réelle présence sur le terrain.

Le coût total de la lutte est estimé pour le Mali à €12 à 15 millions. Les contributions des bailleurs couvrent ce coût. Le rapport financier attendu pour début 2005 permettra d'affiner les chiffres. Outre les contributions importantes des Etats Membres présents au Mali, la Délégation a mobilisé en octobre 2004 €1.5 millions sous forme d'appui budgétaire. Ces fonds proviennent du solde et des intérêts des fonds de contrepartie de l'Ajustement Structurel de 1999. Parallèlement à cet appui, €5.7 millions ont été mobilisés sur l'enveloppe B à la requête de l'ON pour participer au financement d'une CF

régionale de 23.5 millions dont la mise en œuvre est assurée par la FAO. Un premier paiement de 80% du montant de la CF a été effectué en novembre 2004. *Ce programme régional de 3 ans doit permettre d'assurer la coordination et l'opérationnalisation immédiate de la réponse à un éventuel péril acridien en 2005, que ce soit au Mali ou dans l'ensemble de la région.*

### 2.3 Mise à jour de la situation sociale

Malgré une amélioration constante de tous les indicateurs sociaux, la progression demeure timide et la population malienne reste durement confrontée au phénomène de la pauvreté qui touche plus des 2/3 des Maliens, avec une forte prédominance en milieu rural, où l'incidence de la pauvreté atteint 74% contre 30% en milieu urbain<sup>8</sup>. Elle fait également face aux problèmes du chômage et du sous-emploi ainsi qu'à des difficultés d'accès aux services de santé et d'éducation.

Avec un PIB par habitant de 240 dollars et une position, en régression, de 174ème sur 177 pays, selon l'Indice 2004 de Développement Humain du PNUD, le Mali ne semble pas tirer profit des efforts consentis pour lutter contre la pauvreté. La base insuffisante des ressources, la situation d'enclavement, la vulnérabilité du pays face aux crises externes, l'insuffisance des infrastructures, le niveau élevé d'analphabétisme, des performances faibles au niveau de l'administration, sont des obstacles tels que les progrès sont peu perceptibles et aléatoires.

La sécurité alimentaire du pays a régressé en 2004. Les attaques acridiennes qui ont affecté toutes la sous région, mais surtout une pluviosité très irrégulière et mal espacée, ont réduit le niveau de production agricole à un niveau tout juste supérieur à la (mauvaise) moyenne des 4 dernières années. Si une crise grave n'est pas attendue, des poches d'insécurité alimentaire se sont développées et demandent une réponse importante du mécanisme de sécurité alimentaire national.

S'appuyant sur un cadre macro-économique stable et poursuivant une politique de libéralisation et d'amélioration de la compétitivité, le pays a renforcé en 2003 et en 2004 la mise en œuvre des programmes sectoriels dans le secteur de l'éducation (PRODEC) et de la santé (PRODESS). L'évolution des indicateurs bien que lente donne une tendance globalement positive.

Le tableau ci-après reprend un certain nombre d'indicateurs issus du CSLP et cohérents avec les Objectifs du Millénaire.

#### Bilan de la situation sociale 1998-2004 [1]

Indicateurs	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004 [2]	Obj. 2006
Impact								
Proportion de la population disposant de moins d'1 \$/ jour	75%	:	73%	73%	71%	70%	:	48%
Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	40%	:	:	33% [3]	32%	:	:	18%
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	:	:	233 ‰	238‰	229‰	229‰	:	210‰
Résultat								
Taux brut de scolarisation dans le primaire	50%	56%	61%	61%	64%	67%	71%	75%
Taux brut de scolarisation dans le primaire des filles	:	:	:	:	54%	56%	:	72%

<sup>8</sup> DNSI, avril 2003

Proportion d'élèves achevant le premier cycle d'étude (taux d'achèvement du cycle) [4]	28%	30%	42%	31%	37%	38%	39%	:
Pourcentage des redoublants du 1er cycle	:	:	:	:	20%	20%	13%	15%
Ratio élèves /Maîtres	:	:	:	:	71	67	:	50
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	68%	70%	71%	71%	73%	74%	76% [5]	:
Taux de couverture sanitaire dans un rayon de 5 km	:	:	:	41%	44%	46%	47%	50%
Taux de couverture en consultations prénatales	:	:	:	:	47%	53%	:	60%
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	:	:	:	41% [6]	40%	42%	:	50%
Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole	:	:	55%	61%	64%	72%	:	83%
Taux de couverture vaccinale DTCP3 chez les enfants de moins de 1 an	:	:	:	:	74%	79%	86% [7]	80%
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans [8]	:	:	:	1.7%	1.7%	1.7% [9]	:	1.0%
Proportion de la population ayant accès durable à une source d'eau meilleure	55% [10]	:	:	65%	62%	62%	67% [11]	:

[1] En grisé ressortent les indicateurs issus du CSLP suivis dans le cadre du Programme d'appui budgétaire.

[2] Données 2004 estimées

[3] Insuffisance pondérale aigue 11 %

[4] Taux d'achèvement = (Nouveaux admis en 6ième année / population des enfants de 12 ans) x100

[5] Cycle fondamental

[6] 39%-Infirmières et sages-femmes 2% - médecins

[7] a la fin juin 2004

[8] 3,8% en 1995

[9] Aucune différence statistiquement significative n'a été observée entre 2002 et 2003 pour l'ensemble des classes d'âge ( $p > 0.05$ ). Cependant, le rapport surveillance sentinelle du VIH et de la syphilis chez les femmes enceintes, CDC et Info stat donne un taux de 3.4% chez les femmes enceintes de 15-24 ans en 2003.

[10] 48% en 1995-96

[11] Donnée estimée, hors Bamako et sous réserve de la remise en état de certaines infrastructures

« : » données non disponibles

Sources de données : Rapport de la 2ième année de mise en œuvre du CSLP, décembre 2004; Indicateurs santé et éducation : Annuaire CPS/MEN – Projections population DNSI ; CPS Santé; Plan National d'accès à l'eau potable – juillet 2004.

Le **secteur de la santé** a connu une évolution positive. Les indicateurs de résultats clés de la composante santé et population du CSLP<sup>9</sup> se sont améliorés. Les différents stratégies initiées, telles que la stratégie d'accélération pour la survie et le développement de l'enfant (SASDE), la stratégie SOS, les contrats de performance et un engagement de plus en plus visible de tous les acteurs de proximité, ont permis d'atteindre un meilleur taux de réalisation des indicateurs. Toutefois, l'analyse des indicateurs d'impact constate une stagnation des principaux indicateurs. L'expansion géographique de l'offre des services de santé de base (de 457 CESCO en 1999 à 674 en 2004) est

<sup>9</sup> L'accès des populations aux structures de santé, mesuré par les taux d'accessibilité des populations aux structures sanitaires, est passé de 41% en 2001 à 47% en 2004 à moins de 5 Km et de 63% en 2001 à 72% dans un rayon de 15Km en 2004. En même temps, le nombre de consultations prénatales est passé de 51% à 65% en 2004. Le taux de couverture DTCP3 chez les enfants de moins d'un an a atteint 79% en 2003 contre 74% en 2002 pour un objectif de 80% fixé chaque année. En juin 2004, il est de 86%.

encore peu soutenue par un renforcement des compétences, la déconcentration de la gestion financière et l'implication des utilisateurs dans la gestion des ASACO.

En dépit des efforts accomplis dans l'allocation des ressources PPTE, la part de la santé dans les charges récurrentes du Budget d'Etat croît lentement<sup>10</sup>, mais reste pour le moment en dessous du but de 15% que s'était fixé le Gouvernement en 2001. Toutefois, la performance de l'administration dans la mise en œuvre financière du programme a été renforcée par l'utilisation des outils communs, techniques et financiers, de planification, de suivi et d'évaluation par la plupart des acteurs, en partant du CDMT. Enfin, l'implication grandissante des ONG a contribué non seulement au renforcement de la société civile, mais aussi à l'augmentation de la capacité d'exécution de l'ensemble du secteur<sup>11</sup>.

Pour ce qui concerne la situation du VIH/SIDA, selon les résultats de la dernière étude de séroprévalence de l'infection à VIH en population générale (EDS 2001), le Mali pourrait être considéré au premier regard comme un pays à faible prévalence : 1.7%. Toutefois, les résultats d'autres études, (étude comportementale et de séroprévalence sur les groupes à haut risque, ISBS réalisé en 2003), appellent à la prudence : la prévalence est estimée à 3.9% chez les routiers et à 31% chez les professionnelles du sexe. En outre, les résultats de l'étude de la surveillance sentinelle chez les femmes enceintes de 1987 à 2002, se résument ainsi: la séroprévalence des femmes enceintes est très supérieure à la séroprévalence de la population générale, notamment dans la tranche d'âge 25-29 ans où elle avoisine 5%.

En conclusion, le Mali est confronté à une épidémie déjà bien installée, dont les taux de séroprévalence vont croissant. L'engagement est très marqué au plus haut niveau de l'Etat. Parmi les diverses actions on peut citer : le positionnement du projet MAP/Banque Mondiale sur la période 2005-2009 au niveau de la Présidence (Haut Conseil National de Lutte contre SIDA dont la Présidence est assurée par le chef de l'Etat) et la volonté du Gouvernement d'assurer la gratuité des médicaments ARV. Par décision N°O2- 0136 du Ministre de la santé du 19 février 2002, le CCM dans le cadre du Fonds mondial pour le Mali a été aussi créé.

Dans le **secteur de l'éducation**, la mise en œuvre du programme d'investissement du secteur de l'éducation (PISE) s'est poursuivie à un rythme soutenu. L'offre éducative augmente régulièrement. Le nombre de classes construites passe de 20.500 en 2000 à 27.700 en 2003, avec l'appui des PTF et des ONG. Les écoles communautaires et les médersas contribuent largement à l'accroissement de l'offre. La mise en œuvre du PRODEC a permis une amélioration des indicateurs du secteur<sup>12</sup>.

En 2004, le Mali a consacré 30,1% du budget récurrent de l'Etat à l'éducation, qui est le principal bénéficiaire des ressources PPTE (44% du total sur la période 2000-02). La déconcentration de l'administration de l'éducation se poursuit avec la création des Académies d'Enseignement (AE) et des Centres d'Animation Pédagogique (CAP) et l'affectation de personnels. La décentralisation est largement engagée.

Les principaux défis actuels du système éducatif malien sont:

- la qualité de l'éducation notamment en développant la formation initiale et continue des maîtres et en favorisant une plus grande disponibilité de matériel scolaire et didactique;

---

<sup>10</sup> De 10,8 % réalisés en 2003 à 10,7 % en 2004. La part des secteurs sociaux (sans la santé) dans les charges récurrentes passe de 6.9% en 2003 à 8.4%.

<sup>11</sup> 665 Centres de Santé Communautaires sont gérés par leur Association de Santé Communautaire (ASACO) avec des fédérations régionales (FERASCOM) et une fédération nationale (FENASCOM). Cependant, 25% seulement des ASACO sont fonctionnelles.

<sup>12</sup> Les taux bruts de scolarisation (TBS) ont progressé sensiblement, passant de 61% en 2001 au 1<sup>er</sup> cycle à 67% en 2003 et 70.5% contre un objectif de 70% en 2004. Le taux de scolarisation des filles s'est située à 56% en 2003 contre 53.7% en 2002, et il atteindra 59% en 2004. L'évolution des indicateurs est aussi favorable au niveau du taux d'alphabétisation. Ce taux reste en progression, avec 31% en 2002, 41% en 2003 et 45% en 2004. Par contre, le taux de redoublement reste en 2004 très élevé : 19.4% au premier cycle et 28.3% au second cycle.

- l'accélération de la scolarisation des filles et de réduction des disparités, à la fois pour répondre aux objectifs de développement du millénaire et pour réduire le cycle de la pauvreté pour les populations les plus défavorisées ;
- la performance de l'administration (en particulier la gestion et la motivation des ressources humaines), la consolidation de la décentralisation avec la mise en place des instruments financiers et l'amélioration des capacités de gestion pour accompagner les transferts de compétences.

En perspectives, le CDMT finalisé pour le secteur de l'éducation, devrait permettre une meilleure utilisation de ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de ces actions.

**Flux Migratoires:** La problématique des flux migratoires aussi bien d'un point de vue humain que économique n'a pas encore été abordée par la Délégation. Le rôle économique joué par le migrants maliens dans le cadre d'actions de coopération décentralisée en faveur de leurs région d'origine semblerait être très important (environ 50 milliards CFA/an) et mériterait d'être analysé en profondeur. Compte tenu de l'importance socio-économique des flux migratoires au Mali, la Délégation envisage de lancer une étude sur cette problématique avant la fin de l'année 2005.

### 3. AGENDA DE DEVELOPPEMENT DU MALI : ETAT D'AVANCEMENT DU CSLP<sup>13</sup>

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), dont la mise en œuvre effective a démarré avec l'élaboration et l'exécution du Budget d'Etat de l'exercice 2003, reflète la volonté du Gouvernement malien de faire de la lutte contre la pauvreté son objectif prioritaire. La Table Ronde qui réuni à Genève les 29 et 30 mars 2004 le Mali et ses partenaires au développement a placé au cœur des discussions la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et a débouché sur l'annonce d'une mise à disposition de financements à hauteur de 1275 milliards CFA.

Il est encore tôt pour faire un bilan global sur la mise en œuvre du CSLP. Cependant, les travaux de l'atelier de juillet 2004 ont permis de dégager un accord sur une liste d'indicateurs de suivi des performances de la mise en œuvre du CSLP. Un travail supplémentaire reste à accomplir pour l'alignement des différents processus de revues (revues sectorielles, cycle budgétaire, budget-programme, revue DSRP) dans un but d'harmonisation et de cohérence des indicateurs et d'éviter la multiplication de revues spécifiques par bailleurs.

La mise en œuvre du schéma simplifié du dispositif de suivi-évaluation du CSLP devrait permettre d'améliorer l'articulation entre les Budgets-programmes des Départements ministériels avec les stratégies et objectifs du CSLP, un renforcement du système statistique et des indicateurs pertinents.

L'année 2004 a connu cependant d'importants avancements en matière de politiques sectoriels, notamment en ce qui concerne l'éducation et la santé (voir chapitre 2.3) ainsi que la décentralisation, le système de gestion de finances publiques, la décentralisation et la déconcentration de l'état et la politique de transport. Ces secteurs étant les secteurs prioritaires de la coopération UE- Mali, ces évolutions seront traités dans les chapitres respectifs.

Toutefois, pour atteindre les objectifs fixés pour 2006 au terme du CSLP et ceux du Millénaire pour le Développement (OMD), le pays doit encore fournir des efforts, en particulier en ce qui concerne

- le recentrage des politiques sectorielles autour des axes prioritaires du CSLP en tenant compte du processus de décentralisation;
- l'accélération la croissance basée sur une stratégie qui la rendra moins dépendante des facteurs exogènes ;

---

13 Rapport de la première année de mise en œuvre du CSLP, Table ronde des bailleurs de Fonds, nov. 2003  
Rapport de la deuxième année de mise en œuvre du CSLP, version provisoire/janvier 2005  
Programme pluriannuel de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité (2005-2007)

- la mise en œuvre du plan d'action pour l'amélioration de la gestion des finances publiques avec le respect des échéances et les responsabilités définies;
- l'accélération du processus de déconcentration de l'état et du transfert des moyens et des compétences vers les communes;
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises, par la réduction des coûts et l'augmentation de la productivité ;
- l'amélioration des services sociaux, tels que la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle, les soins médicaux, surtout en milieu rural.

#### 4. EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET EN COURS

Les trois secteurs de concentration ont démontré une bonne progression en terme de mise en œuvre des programmes et d'avancées institutionnelles. La Revue à Mi Parcours a confirmé ces progrès ainsi que le taux d'absorption élevé de ces secteurs, en allouant des fonds supplémentaires (30 millions de l'enveloppe B, 50 millions additionnels) en appui aux différentes stratégies en cours.

Le secteur de la **décentralisation et de l'appui institutionnel** a été marqué par une prise de conscience à tous les niveaux de la société de l'irréversibilité du processus et de la nécessaire adaptation de l'administration à celui-ci. Le secteur est massivement soutenu par les partenaires techniques et financiers au travers d'engagements forts et durables qui accompagneront les réformes institutionnelles à venir. Les différentes évaluations (UE, France, Allemagne) du processus de décentralisation et de l'appui technique et financier qui l'accompagne ont démontrés la pertinence du choix politique de décentraliser le pays et l'efficience des mesures d'appui qui accompagnent ce processus.

L'instruction du nouveau programme communautaire d'appui à la décentralisation a connu un important retard du à la non comptabilité du montage institutionnel avec les nouvelles règles du 9<sup>e</sup> FED. Finalement, il a été retenu de formuler ce programme sous la modalité d'un programme sectoriel (voir chap. 4.1). Les conclusions de la RMP prévoient une allocation d'un montant indicatif de 20 à 25 millions pour un appui à l'accès à l'eau potable des collectivités.

Le secteur des **transports** a subi le contrecoup de l'augmentation du prix du pétrole (et donc du matériel bitumineux) et fait face à des challenges d'importances (autorité routière, budget d'entretien des routes, Ageroute, etc...), mais la crise Ivoirienne et la fermeture des frontières qui en a découlé ont démontré combien les choix stratégiques des 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> FED sont pertinents et essentiels pour la viabilité du pays. Les conclusions de la RMP prévoient l'allocation d'un montant complémentaire de 25 millions pour ce secteur. .

**L'appui macroéconomique** se met en œuvre dans un contexte de renforcement continu de la gestion des finances publiques et de mise en cohérence de l'appui avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté dont les indicateurs bénéficient d'un important travail d'analyse. Des tensions apparaissent toutefois avec les implications du déficit annoncé de la filière coton dont les effets devraient se faire ressentir en 2005 et qui nécessiteront une réponse au travers de la réallocation de certaines ressources (RMP).

Ainsi, la RMP prévoyait une allocation de 15 millions pour compléter l'appui macroéconomique de l'année fiscale 2007 et une action de 15 millions pour la réhabilitation des pistes rurales de la zone cotonnière. Le déficit annoncé de la filière coton (estimé dans une fourchette de 25 à 100 millions) pour l'année 2005 demande de reconsidérer cette approche et de maintenir une flexibilité suffisante dans l'utilisation des ressources additionnelles apte à permettre une augmentation de l'intervention budgétaire à court terme.



## Situation générale et mise en œuvre des FED

L'année 2004 a confirmé la progression dans la mise en œuvre du 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> FED parallèlement à la clôture des actions du 7<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> FED.

En 2004, pour les projets en cours (y compris projets régionaux et enveloppe B), la Commission européenne a décaissé au titre de l'ensemble des instruments financiers la somme de **80.9 M€** dont :

- 8.9 M€ au titre du 7<sup>ème</sup> FED
- 39.4 M€ au titre du 8<sup>ème</sup> FED
- 32.5 M€ au titre du 9<sup>ème</sup> FED

Pour le P.I.N. (y compris enveloppe B), au cours de l'année 2004, **74.07 M€** ont été décaissés dont :

- 3.6 M€ au titre du 7<sup>ème</sup> FED
- 37.9 M€ au titre du 8<sup>ème</sup> FED
- 32.5 M€ au titre du 9<sup>ème</sup> FED

Les décaissements totaux intervenus en 2004 sont en diminution de **10,8 %** par rapport à l'année 2003 (-9.8 M€).

### Mise en œuvre 7<sup>ème</sup> FED

A la fin 2004, 244.726.040€ ont été décaissés au titre des projets financés sur le PIN 7<sup>ème</sup> FED. Au cours de l'année 2004, 58 mouvements (paiements/apurements) ont été enregistrés sur le 7<sup>ème</sup> FED.

Montant du PIN		158.000.000 €
Ressources non programmables		112.852.157 €
Transfert vers 9 <sup>ème</sup> FED		-26.338.015 €
Engagements globaux	256.864.778 €	100.0 %
Engagements individuels	248.393.048 €	96.7 %
Décaissements	244.726.040 €	95.3 %

### Mise en œuvre 8<sup>ème</sup> FED

En 2004, 235.896.818 € ont été décaissés au titre des projets financés sur le PIN 8<sup>ème</sup> FED. Au cours de l'année 2004, 344 mouvements (paiements/apurements) ont été enregistrés sur le 8<sup>ème</sup> FED.

Montant du PIN		209.000.000 €
Ressources non programmables		92.693.286 €
Transfert vers 9 <sup>ème</sup> FED		-200.200 €
Engagements globaux	301.493.086 €	100 %
Engagements individuels	270.433.545 €	89.7%
Décaissements	235.896.818 €	78.2%

### Mise en œuvre 9<sup>ème</sup> FED

A la fin de l'année 2004, 65.528.275 € ont été décaissés au titre des projets financés sur le 9<sup>ème</sup> FED (Enveloppes A+B).

Montant enveloppe A	294.000.000 €
Montant enveloppe B	81.000.000 €
Reliquats 6 <sup>ème</sup> FED	5.873.224 €
Reliquats 7 <sup>ème</sup> FED	13.975.015 €
Reliquats 8 <sup>ème</sup> FED	200.200 €
Reliquats anciens FED (autres que 6, 7 et 8)	1.231.500 €

Diminution enveloppe B (facilité de paix)		-5.600.000 €		
Engagements globaux + disponible	390.610.368	100.0 %		
Engagements globaux	263.215.762	67.3 % *		
Engagements individuels	166.816.104	63.3 % **	42.7 % ***	
Décaissements	65.528.275	24.8 % **	16.7 % ***	

\* par rapport aux engagements globaux + disponible

\*\* par rapport aux engagements globaux

\*\*\* par rapport aux engagements globaux + disponible

## 4.1 Secteurs de concentration

### 4.1.1 Infrastructures

#### a) Contexte

Le Mali est un vaste pays enclavé ne possédant aucun accès direct à des facilités portuaires maritimes. Le prix de tout produit importé ou exporté est grevé de 20 à 30 % par les coûts de transport. Compte tenu de sa dimension et de sa situation d'enclavement, le pays a besoin d'un réseau conséquent pour assurer, d'une part la mobilité des biens, des services et des personnes à l'intérieur du pays, et d'autre part, un meilleur accès aux services publics de base à la majorité des populations, en particulier dans les régions enclavées et fortement déshéritées.

#### b) Progrès réalisés dans les activités

L'année 2004 a vu la signature de deux Conventions de financement d'un montant global de 112.3 M€ (CF 9786/NIR & 9187/MLI). Ces programmes prévoient outre la construction de 2 tronçons (Didiéni-Diéma et Diéma-Nioro) des axes internationaux vers le Sénégal/Mauritanie, la construction de la liaison Kati- Kita et de la route de Gao-Labbézanga (et Ayorou côté nigérien), un volet important dédié à l'appui institutionnel sous forme d'AT à l'administration et de formation aux acteurs publics et privés concernés par l'entretien routier. Un volet d'actions complémentaires relatives aux aspects transversaux pertinents est également prévu (prévention HIV-Sida, sécurité routière, environnement-sauvegarde du patrimoine).

En ce qui concerne le volet routier, les 4 appels d'offres internationaux (AOI) et les sélections des bureaux de surveillance (AOR) ont été lancés en 2004. L'AOI pour la route Diéma-Nioro a été lancé avec clause suspensive (démarrage chantier 26.10.04) et celui pour la route de Kati-Kita a été déclaré infructueux car aucune offre conforme n'a été reçue. L'évaluation des offres pour la route de Gao-Labbézanga montre un dépassement substantiel de l'enveloppe qui nécessitera un renforcement des ressources et l'évaluation des offres pour Diédiéni-Diéma se fera début 2005.

Pour ce qui concerne le 8<sup>ème</sup> FED, la CF 6067/MLI « Appui au projet sectoriel des transports », dotée de 101 M€ est restée le principal cadre d'activité de terrain au cours de 2004. Un avenant à la CF a été approuvé pour renforcer le poste relatif à la route de Tombouctou et porter la période d'exécution jusque fin 2007. Le projet (amélioration du couloir de Bamako – Dakar) a vu l'ouverture des sections Diéma-Sandaré (22 M€) et Sandaré-Kayes (25 M€).

Au niveau du désenclavement intérieur, le chantier de la route en terre moderne de Tombouctou-Tonka-Goundam-Dire est entré en phase de croisière pour un achèvement prévu dans le délai contractuel (18.12.05).

L'aspect sauvegarde de l'investissement important que constituent les infrastructures de transport est couvert par le volet « appui institutionnel » visant à la mise en place des structures nécessaires pour un entretien routier efficace et à tout mécanisme pouvant contribuer à la sauvegarde du réseau (charge à l'essieu) et à la rétribution de son utilisation (péage). Outre l'assistance technique à la DNR dont la tranche conditionnelle de 24 mois a été affermie (>> 04/2006), la CF prévoit également la couverture

budgétaire pour le suivi des actions d'AT ponctuelle, des expertises complémentaires et des études pour la préparation des programmes futurs. Dans ce volet, on notera les études sur les recours contre les tiers responsables de dégâts aux infrastructures routières, sur le schéma directeur pour le péage/pesage, la mise en place de l'Agéroute, la préparation des DAO pour la construction des postes de péage/pesage et de la mise en concession de leur exploitation et l'assistance technique à l'administration pour le dépouillement des AO. La préparation du programme d'investissement du PST-2 débutera en janvier 2005. Du point de vue financier à la fin 2004, les fonds ont été engagés à 96,4 % et 85,1 % des fonds engagés ont été déboursés. Sur ce seul projet, 16,3 M€ ont été payés en cours d'année 2004.

Concernant les axes régionaux, la CF 6517/REG intitulée « Appui au PST – Travaux de réhabilitation de la route Kayes-Kidira » est dotée de 29 M€ originaires d'un reliquat PIR 7<sup>ème</sup> FED et du PIR Afrique de l'Ouest 8<sup>ème</sup> FED. Ce projet est complémentaire au projet principal de transport (ci-dessus) et a comme objectif le bitumage de la section entre la ville de Kayes et le point frontière avec le Sénégal de Kidira. Cette section fait partie du couloir Bamako-Dakar, dont la crise ivoirienne persistante confirme l'importance stratégique. Les travaux débutés en mai 2003 se termineront en novembre 2005 après passation (12/2004) d'un avenant pour travaux supplémentaires. Fin 2004, le taux d'engagement est de 87,8 % et le déboursé par rapport à l'engagé est de 32,9 % (5,3 M€ en 2004).

La CF 6238/GUI intitulée « Travaux de la route Bamako – Kankan », dotée de 63 M€ contribue également au désenclavement extérieur du Mali, en diversifiant les accès à des facilités portuaires. La partie malienne du projet concerne l'aménagement et le bitumage de la section de 36 km entre Naréna et Kourémalé (frontière malo-guinéenne). A la suite de certains travaux supplémentaires, le délai d'exécution (18.06.04) a été prolongé et la réception provisoire a eu lieu le 30.09.2004. La portion de route entre Bamako et Naréna (projet BAD-BOAD) est en travaux également. Cette section de 89 km a pris des retards importants et il est probable que la partie « FED » ne sera pas soumise à un trafic normal pendant la période de garantie (1 an). Sur ce projet dont le chef de file est l'ON et la DCE de Conakry, les déboursements sur la partie malienne ont été de 10,5 M€ en 2004.

Au titre de l'année 2004, on notera également la réception définitive (14.08.04) des travaux (lot 3) de la route Bamako-Kolokani-Didiéni (8 ACP MLI 06-09 ; 22 M€).

### **c) Politique sectorielle**

Le Gouvernement a adopté une politique volontariste pour la mise en place des structures et du financement adéquat pour disposer à terme d'un système d'entretien routier efficace. Bien que des retards aient été enregistrés dans la réforme et mise en place du nouveau cadre institutionnel, l'ordonnance portant création de l'agence d'exécution pour l'entretien routier (Ageroute) a été signée le 16.09.04 et le décret de mise en application est en cours d'approbation par les instances compétentes. Depuis 2003, toutes les tâches d'entretien routier sur le réseau prioritaire sont confiées au secteur privé par le biais de Convention entre l'Autorité routière (créée mi-2002) et 2 agences d'exécution (Agétype et Agétier) en attendant que l'Agéroute soit opérationnelle.

Au niveau financement, le fonds d'entretien routier disposera à terme (2005), outre de dotations budgétaires (5,88 Mrd FCFA pour 2004), de 3 types de ressources propres : la redevance sur la charge à l'essieu (depuis mi-2003), redevance sur le carburant (début des transferts en 2004) et les péages routiers. Pour ces derniers, leur mise en place est actuellement à l'étude et devrait se concrétiser en 2005.

Divers scénarii sont à l'étude pour les années à venir en vue de renforcer les ressources propres du Fonds (augmentation des redevances sur les carburants et mise en place des péages), parallèlement à la réduction de la dotation budgétaire (3 milliards prévus en 2009). Afin de ne pas affecter outre mesure les coûts de transport, les droits de traversée routière seront supprimés concomitamment à l'introduction des péages.

Une étude (Tecsult) sous financement de la Banque mondiale devrait permettre d'obtenir une évaluation fiable des résultats du premier projet sectoriel des transports (PST) et de dégager les lignes stratégiques pour l'avenir. Le rapport devrait être disponible début 2005.

#### d) Résultats atteints

La disponibilité et la qualité des informations liées au réseau routier prioritaire ne permettent pas d'appréhender d'une manière suffisamment fiable l'état du patrimoine et de planifier de façon optimale les interventions d'entretien et de développements souhaitables. Certaines ressources du volet d'appui institutionnel en préparation (9<sup>ème</sup> FED) devront être dédiées au service en charge des données routières. Le tableau ci dessous permet d'apprécier l'évolution des flux de trafic résultats de diversification des couloirs:

Trafic de fret Import - Export (en tonnes)						
	1999	2000	2001	2002	2003*	2004
Abidjan	1.547.765	1.598.609	1.036.056	1.043.355	238.771	
Dakar	42.654	73.076	93.205	254.234	495.655	
Lomé	7.461	15.423	60.396	221.027	355.785	
Autres axes**	4.430	39.235	44.308	23.998	476.409	
Total	1.602.310	1.726.343	1.233.965	1.542.614	1.566.620	

\* Chiffres extrapolés sur base des données de janvier à août 2003

\*\* Concerne les axes via Conakry, Lomé, Téma, Cotonou

Les chiffres 2003 seront mis à jour et les 2004 seront complétés dès que disponibles

Le trafic via le port d'Abidjan représentait 80 à 90 % du trafic fret jusqu'en 2001, le chiffre passe à 67% et 2002 pour tomber à 15 % en 2003 suite à a crise ivoirienne. Dès 2002, à cause de la crise ivoirienne Dakar et Lomé ont pris respectivement 16 et 14 % du trafic. En 2003, le couloir de Dakar a repris la majeure partie de perte d'Abidjan. Ceci est essentiellement dû à l'avancement des travaux sur la section critique de Diéma-Sandaré-Kayes, financée par l'aide communautaire, qui jusqu'alors n'était pas praticable aux véhicules lourds articulés. L'objectif du projet, de créer un couloir alternatif par rapport à l'accès à l'océan via la Côte d'Ivoire, est déjà atteint. La finalisation du tronçon en cours (Kayes-Kidira >> 11/2005) et celui programmé sur le 9<sup>ème</sup> FED (Didiéni-Diéma >> mi-2007) et rendront ce couloir d'autant plus performant et en concurrence avec l'axe parallèle de Bamako-Nouakchott (Diéma-Nioro >> 10/2006).

#### e) Intégration des questions transversales

*Environnement* – Les routes construites le sont en grande majorité sur le tracé de pistes existantes pour minimiser le défrichage. Tous les marchés contiennent au niveau des clauses contractuelles des mesures environnementales contraignantes pour les entreprises afin de garantir un impact minimal des chantiers sur l'environnement Une attention particulière a été portée aux nuisances aux riverains pendant les travaux et à l'amélioration des accès à la route des villages environnants.

*Sécurité routière* - Les aspects de sécurité routière sont pris en compte pendant les travaux par une signalisation adaptée et éventuellement des déviations temporaires mises en place et entretenues par les contractants. La signalisation définitive (horizontale et verticale) fait partie du marché des travaux et est conforme aux normes en vigueur.

*Question de genre, aspect sociaux, VIH/Sida* - Le milieu des travaux publics reste assez peu propice à une répartition équitable des opportunités d'emploi entre genres. Tous les marchés prévoient toutefois, en fin de chantier, que certains forages, effectués pour les besoins en eau du chantier, soient équipés avec des pompes manuelles de qualité afin d'en faire profiter les populations riveraines (et par conséquence les femmes et enfants généralement en charge des corvées de l'eau). Toute route

aménagée facilite l'accès des populations aux services sociaux de base (santé, éducation, justice) et permet aussi l'amélioration de ces services. Toute voie de transport est malheureusement aussi vectrice du VIH/Sida. Pour tenir compte de cette réalité des actions de sensibilisation prévues dans le programme 9<sup>ème</sup> FED sont en cours de préparation.

#### **4.1.2 Décentralisation - Appui institutionnel**

##### **a) Décentralisation**

Option politique forte en faveur de laquelle le Gouvernement s'est engagé depuis 1992, la décentralisation est devenue effective depuis les élections communales de 1999 et la mise en place des Collectivités territoriales (684 Communes rurales, 19 Communes urbaines, 49 cercles, 8 régions et le district de Bamako). Le CSLP approuvé en 2002 confirme la décentralisation dans son rôle d'appui à la bonne gouvernance et d'outil de lutte contre la pauvreté.

##### ***Des élections locales marquées par un fort taux de participation***

Echéance électorale majeure pour l'ancrage de la décentralisation au Mali, de nouvelles élections communales se sont déroulées le 30 mai 2004. Ces élections ont débouché sur le renouvellement des organes des 761 collectivités qui compte le pays.

Les élections se sont traduites par un taux de participation de 43,07%, le taux de participation le plus élevé des trois dernières élections organisées au Mali (législatives et présidentielles en 2002). Ce taux varie de 23.30% pour le District de Bamako à 53,55% pour la région de Tombouctou, avec une moyenne hors Bamako de 46%. Cette augmentation constitue en soi un succès de l'ensemble du processus, la marque que les communes - et à leur tête les élus - ont acquis une réelle légitimité auprès de la population. Par ailleurs, on peut souligner la nette amélioration de la représentation féminine. Ainsi, en 2004, on dénombre 703 conseillères (soit un taux de féminisation de 6.5%) contre 441 en 1999 ; 7 femmes maires contre 5 en 1999 ; 2 présidentes de conseils de cercle contre aucune en 1999. Le coût total des élections s'est élevé à un peu plus de 2 Md de FCFA. Dans le cadre de la campagne nationale d'éducation civique, la Délégation de la Commission européenne a pris en charge le financement du volet médiatique s'élevant à un montant de 75 157 500 FCFA. Il s'agissait de la production et diffusion à la télévision nationale de plusieurs reportages, de rubriques et de courts-métrages pour informer et sensibiliser les partis politiques, les organisations de la société civile et la population sur la compréhension et le fonctionnement du « Mali nouveau » ainsi que sur le processus des élections.

##### ***Un cadre institutionnel et stratégique étoffé***

L'année écoulée a aussi été l'occasion pour les autorités maliennes d'élaborer divers documents destinés à orienter, à l'avenir, le processus de décentralisation. Ainsi, le gouvernement a adopté un document sur « *L'Etat des lieux et les perspectives de la décentralisation 2004-2007* ». Le « *Document cadre de politique de décentralisation* » définit, à l'horizon 2015, les axes stratégiques majeurs de la politique. Ces directions stratégiques trouvent leur traduction opérationnelle dans le document intitulé « *Les Axes d'orientation* » qui dessine le dispositif d'appui technique et financier à la décentralisation dans la deuxième phase du processus. Un atelier national sur le transfert des compétences et ressources de l'Etat aux collectivités territoriales s'est tenu en octobre 2004. Le rapport de cette conférence expose également les conditions opérationnelles du transfert d'ici 2007. Un comité interministériel de pilotage des transferts de compétences a été mis en place pour en suivre la mise en œuvre. Enfin, l'ensemble de ce corpus fera l'objet d'une large concertation nationale lors de la Table Ronde sectorielle sur la décentralisation qui réunira en février 2005 l'ensemble des acteurs de la décentralisation (ministres clefs, PTF, élus locaux, services techniques déconcentrés, société civile).

##### ***Un dispositif d'appui technique et financier performant mais perfectible***

Cet excellent résultat doit aussi être mis à l'actif du dispositif que le Gouvernement a mis en place dès 2000 pour appuyer le développement des collectivités (les Communes en particulier). Ce dispositif est constitué d'une composante « accompagnement » afin de soutenir les collectivités dans leurs activités de planification et de maîtrise d'ouvrage. La composante « Appui financier aux investissements » a

permis de renforcer les capacités de financement des collectivités pour des investissements prioritaires au travers de droits de tirage mobilisables par les collectivités à travers le Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales géré par une agence nationale, l'ANICT. Ce dispositif a reçu le soutien de la majorité des PTF soit directement, soit au travers de programmes identifiés en cohérence et en complémentarité avec celui-ci.

L'ANICT a produit son *Rapport général d'exécution technique et financière du premier fonds d'investissement des collectivités territoriales*, rendu public en novembre 2004. Il fait le bilan de la contribution du FICT à la réduction de la pauvreté au Mali au terme de son premier exercice triennal 2001-2003. Au travers de ce dispositif ce sont 2694 conventions de financement, d'une valeur globale de 24,2 milliards de FCFA, qui ont été signées sur la période 2001-2003 avec les collectivités pour le financement d'investissements prioritaires identifiés dans les plans de développement des collectivités. La répartition sectorielle de ces investissements est de 33% pour l'éducation, 12% pour l'hydraulique, 35% pour des équipements d'édilité, 9% pour des équipements marchand et 10% pour la santé.

Un audit opérationnel mené en mars 2003 a démontré que globalement les infrastructures que les collectivités ont choisi de financer à travers le dispositif visent à augmenter l'accès aux services sociaux de base et s'inscrivent donc résolument dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. La valeur moyenne des projets financés par les Communes est de 11 millions FCFA. Ceci, pour les 684 communes rurales bénéficiaires prioritaires de l'appui communautaire, correspond à un apport direct de ressources de près de 5.000 FCFA (7.62 €) par habitant.

Le rapport d'évaluation du dispositif a été remis en mai 2004. Il souligne la pertinence et les acquis du dispositif d'appui technique et financier dans le cadre du démarrage de la décentralisation. Il insiste cependant sur les limites du dispositif parmi lesquelles: (i) une répartition des droits de tirage peu opérationnelle et suscitant de trop grandes disparités, (ii) une logique de décaissement à améliorer (iii) une qualité des investissements perfectible et (iv) des difficultés de mobilisation des ressources fiscales. Le nouveau programme d'appui 9<sup>ème</sup> FED devrait proposer des solutions à l'ensemble de ces insuffisances.

Par une décision de juillet 2004, les nouveaux droits de tirage ont été arrêtés pour 2004-2005. Plusieurs modifications ont été apportées au mode de calcul de ces droits de tirage ainsi qu'aux conditions de mobilisation des DTS par les communes:

- 5% du FICT sont réservés à la bonification des DTS des collectivités dont le taux de mobilisation de la TDRL (Taxe de Développement Régional et local) se sera accru au cours de l'exercice.
- Le taux de participation des collectivités (jusqu'alors fixe à 20%) est désormais modulé selon le secteur afin de favoriser l'expression des besoins insuffisamment pris en compte au cours du premier exercice triennal.
- 8% du FICT sont destinés aux DTS des collectivités « régions » et « cercles ».

### ***Un dialogue dynamique avec les PTF***

La concertation avec les bailleurs s'organise à travers le Panel de la décentralisation, sous la direction du gouvernement malien, ainsi qu'au sein du « groupe des bailleurs de la décentralisation » sous l'impulsion de la Délégation de la Commission européenne. Plusieurs bailleurs ont rejoint le dispositif financier et choisi de faire transiter leur appui à la décentralisation au Mali via le FICT. Enfin, la déclaration commune des PTF lors de la Table Ronde de Genève de mars 2004 témoigne du dialogue fructueux entre bailleurs eux-mêmes visant une harmonisation de leurs approches.

### ***Les défis actuels de la décentralisation***

Malgré la réussite incontestable du processus de décentralisation et de son dispositif d'appui, le processus rencontre des difficultés persistantes.

Le cadre juridique, légal et réglementaire, comporte toujours des lacunes: insuffisance des mécanismes opérationnels de mise en cohérence des interventions des trois niveaux de collectivités territoriales,

absence d'un cadre réglementaire pour la gestion des affaires intercommunales, le caractère incomplet des textes régissant la fonction publique territoriale, absence de statut pour les élus locaux, insuffisances du statut particulier du district de Bamako.

Le code domanial et foncier ainsi que la loi portant constitution et gestion des domaines des collectivités territoriales ne sont pas (ou mal) appliqués

Le découpage territorial fait l'objet de contestations de certains villages, des élus et des autorités coutumières. 149 demandes de redécoupage ont été déposées devant le bureau de l'Assemblée nationale.

Le pilotage du dispositif d'appui à la décentralisation et son insertion dans le cadre plus large de la réforme du fonctionnement de l'Etat ont montré des limites et n'ont pas reçu toute l'attention requise.

L'exercice de la tutelle a révélé ses insuffisances: l'Administration territoriale représentante de l'Etat au niveau décentralisé a des difficultés de se positionner dans son nouveau rôle d'appui conseil. Cette situation résulte essentiellement de l'insuffisance des moyens (humains, matériels et financiers), du déficit de formation des représentants de l'Etat et des services techniques.

La très faible mobilisation des ressources financières par les Collectivités met leur viabilité en question, particulièrement pour les Collectivités de taille très réduite.

Le transfert de certaines compétences aux Collectivités (éducation, santé et hydraulique) n'a pas été accompagné du transfert concomitant tant des ressources financières et des ressources humaines.

#### ***L'appui de la Commission européenne au processus de décentralisation : avancées et perspectives***

Le programme d'appui au démarrage des communes -8 ACP MLI 012 de €39 millions a pleinement fonctionné en 2004. Partenaire principal du Gouvernement dans l'appui à la décentralisation avec l'AFD et le FENU, les fonds FED représentent 70% du Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales. De nouveaux partenaires ont rejoint le FICT (KFW, Suisse, Canada pour les principaux). Ceci entraîne une diminution mécanique du taux de contribution du FED au FICT (de 70% pour 2001-2003 à 54% pour les DTS 2004) mais traduit la confiance que l'ensemble des partenaires porte à ce mécanisme d'appui financier à la décentralisation.

Au niveau de l'appui technique et financier, après 4 ans d'exécution, la mise en œuvre du programme a été particulièrement performante avec des engagements à hauteur de €10.2 millions et des paiements à hauteur de 9.5 millions en 2004 sur la CF. Une convention consommée à près de 100%.

Au cours de l'année 2004 1197 projets ont pu être réceptionnés (environ 1.310 M Fcfa en termes de décaissements sur les fonds FED). Le taux d'utilisation des fonds destinés au dispositif technique est estimé à 85%, à 100% pour le FICT.

Les performances incontestables ont motivé la décision de réaménager la convention de financement du programme « Appui au démarrage des communes » (8<sup>ème</sup> FED) ainsi que de l'abonder pour un montant de 6.8 MEURO. Le montant engagé passe de € 39 à 45.8 millions. Ces amendements permettront de couvrir 5.6 Mrd FCFA des Droits de tirage 2004 (Volet financier du dispositif d'appui) et d'assurer le fonctionnement de la CCN et de 23 CCC jusque décembre 2005 (Volet Accompagnement technique du dispositif). Ainsi, le fonctionnement des deux composantes du dispositif d'appui technique et financier à la décentralisation est désormais garanti jusque fin 2005 (date de mise en œuvre de la phase II dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED).

#### **b) Appui institutionnel, réforme de l'Etat :**

##### ***Un cadre stratégique gouvernemental validé par l'ensemble des acteurs de la réforme de l'Etat***

Le document sur l'« Etat de la gouvernance au Mali », présenté en mars 2004 à la Table Ronde des bailleurs de fonds, fait la synthèse de la situation actuelle et reflète le programme ambitieux, tracé par

le Président de la République dans sa Déclaration de politique générale qui a décliné le champ d'action de la réforme de l'Etat à travers cinq domaines :

- la rénovation du cadre politique
- la modernisation de l'administration publique
- le renforcement des capacités
- le renforcement des relations entre les institutions
- la communication et la mobilisation pour la réforme.

Il s'agit d'entreprendre une réforme de l'ensemble de l'administration pour renforcer le cadre institutionnel de la gouvernance dans une perspective de développement durable. Le Programme de Développement Institutionnel (PDI) adopté par le Gouvernement en 2003, s'inscrit l'axe « modernisation de l'administration publique » du document présidentiel et constitue le cadre d'une véritable politique sectorielle en matière de gouvernance et de restructuration de l'administration publique. Le PDI prévoit des changements profonds de l'organisation de l'administration publique, de ses ressources humaines, de ses processus et procédures de management, de sa communication et de ses moyens matériels et financiers ainsi que du cadre réglementaire et législatif de l'action publique. Ces six éléments constituent les axes stratégiques du PDI.

L'année 2004 a vu un vaste processus de concertation pour définir les modalités d'opérationnalisation du Programme de développement institutionnel. L'ensemble des parties prenantes ont été consultés pour créer les conditions d'un rassemblement des acteurs autour du programme au moment de sa mise en œuvre. Un atelier de restitution du Schéma global opérationnel du PDI (documentation transitoire d'orientation opérationnelle du PDI) s'est tenu en avril 2004. La prise en compte des recommandations exprimées lors de ce séminaire a abouti à l'élaboration du Plan Opérationnel (PO) du PDI sur trois ans, officiellement adopté en Conseil des Ministres le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

#### ***Instruction en cours du Programme de développement institutionnel (PADI)***

En 2004, l'élaboration du Schéma Global Opérationnel et du Plan opérationnel a bénéficié d'une assistance technique financé par la CE (bureau d'étude SEPIA) pour un montant de 144 120 EURO. La PF du Programme d'appui au développement institutionnel (PADI) est en cours d'instruction. Ce programme appuiera la mise en œuvre du PO à travers un appui budgétaire de 14 millions d'euros assorti d'un appui institutionnel pour un montant de 3 millions d'euro. Le gouvernement a inclus un montant de 800 millions de FCFA dans le budget national 2005 pour soutenir le démarrage du PDI. Un programme de renforcement du rôle et des capacités des Régions complète le dispositif du soutien communautaire à la réforme institutionnelle, basée sur le couple décentralisation / déconcentration et l'affirmation d'un Etat territorial. Le programme d'Appui au développement régional dans les régions de Tombouctou, Gao et Kidal (ADERE) d'un montant de € 8.000.000 sur 9<sup>ème</sup> FED, fait suite au programme PACAD du 8<sup>ème</sup> FED qui venait en appui uniquement aux Assemblées Régionales. Fort des conclusions de l'évaluation du programme PACAD menée en 2003, le programme ADERE adresse l'appui aux régions dans sa globalité. Le programme dont la PF doit être envoyée début 2005 offre une possibilité de renforcement institutionnel aux acteurs régionaux concernés et une ligne d'investissement de €4 million qui sera intégrée au FICT

#### **c) Intégration des questions transversales**

*Genre* 16,5 % des 10540 élus au suffrage direct sont des femmes. Les Centre de Conseils Communaux qui appuient les communes intègrent également un personnel féminin important. Des programmes de formation ont été élaborés spécifiquement pour les élus féminins. Toutefois, l'intégration de la dimension genre dans le processus de décentralisation n'est pas encore suffisamment développée. Cet aspect sera mieux soutenu grâce à des actions via la société civile, en préparation.

*Environnement* - Les investissements environnementaux sont inclus dans la liste d'investissements ouverts aux communes. Il apparaît toutefois que l'apport de 20% sur fonds propres, demandé aux communes, était trop élevé pour des projets d'environnement à l'impact diffus et à la visibilité réduite pour les populations. L'apport a donc été réduit à 5% complété par un appui particulier en formation (GRN en priorité).



*Développement institutionnel et renforcement des capacités* - Avec 478 plans de formations comprenant 8400 actions dont 4780 formations, 124.000 h/j de formation en gestion communale, administration communale, maîtrise d'ouvrage, aménagement et GRN, ces aspects font partie intégrante du processus de décentralisation mené au Mali.

#### **4.1.3 Appui macroéconomique lié à la lutte contre la pauvreté**

##### **a) Contexte**

Au Mali l'approche communautaire d'appui macroéconomique s'applique depuis les programmes 1999/2000 (santé) et 2002/2003 (santé, éducation et finances publiques). Cette approche trouve sa continuité dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED, par le Programme Pluri Annuel d'Appui budgétaire 2003-2007. Ce programme vise à soutenir les efforts de lutte contre la pauvreté à travers les différentes stratégies sectorielles du CSLP, mesurés par des indicateurs de résultat dans les domaines de la gestion financière, santé, éducation et entretien routier).

##### **b) Progrès réalisés dans les activités**

En 2004, trois programmes communautaires d'appui budgétaire étaient en cours. Le programme d'appui à l'ajustement structurel (PAS V) 1998-1999 a fait l'objet d'un avenant pour l'utilisation de reliquats; le suivi de la mise en œuvre du Programme d'appui budgétaire 2002/2003 (PAB 2002-2003 - 8 ACP MLI 29/30), et le démarrage du Programme Pluriannuel d'Appui Budgétaire au CSLP 2003/2007 (9 ACP MLI 6-9 ACP MLI 7).

L'avenant n° 2 au protocole d'accord *du programme (PAS V 1998-1999)* a été signé le 4 octobre 2004 afin de mobiliser les reliquats issus de fonds de contrepartie augmentés des intérêts créditeurs figurant au crédit des comptes « Aide budgétaire/CEE » pour un montant de 3,9 milliards de Fcfa. Cet avenant a précisé le détail (par comptes économiques) des dépenses ciblées pour l'année 2004 et les enveloppes indicatives pour l'année 2005. Au titre de l'année 2004, une avance initiale de 650 millions de Fcfa a été versée en faveur de la campagne de lutte anti-acridienne. Cette opération devrait être conclue sous peu.

**Au titre du programme PAB 2002-2003 (8ème FED) :** en 2004, les mesures complémentaires d'appui institutionnel ont permis la poursuite de l'assistance technique mise en place auprès de la Direction Nationale du Budget (DNB). Cette assistance a permis de progresser vers la budgétisation orientée vers les résultats, afin notamment de faciliter la généralisation des appuis budgétaires. Des progrès significatifs ont été enregistrés en 2004, notamment : (i) la mise en place, au 1<sup>er</sup> trimestre, de la surveillance active de l'exécution du budget de programmes ; (ii) l'adoption du projet de restructuration de la DNB ; (iii) le recours à l'approche du cadre logique dans l'élaboration des programmes des budgets de programmes; et (iv) l'établissement de liens de causalité entre les différents concepts des programmes constituant le budget de programmes 2005.

Par ailleurs l'année 2004 a connu les résultats de deux études :

- un audit de différents programmes d'appui budgétaires qui a consisté à faire un « test de conformité » destiné à vérifier le respect des procédures budgétaires. Cet audit a servi de base aux négociations avec le gouvernement du Mali pour l'établissement, en 2004, d'un plan d'action pour l'amélioration des finances publiques dans le cadre du PPAB 2003-2007..
- une étude sur le système de suivi évaluation du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui a émis un ensemble de recommandations reprises dans le cadre de l'atelier national sur les indicateurs du CSLP de juillet 2004. Ce travail a permis d'affiner le choix des indicateurs de résultats sectoriels pour le décaissement de la tranche variable 2005 du Programme Pluri annuel d'appui Budgétaire 2003-2007.

**Le Programme Pluriannuel d'Appui Budgétaire au CSLP PPAB 2003-2007 (9<sup>ème</sup> FED)** prévoit un appui budgétaire de 127,42 millions d'€ mobilisé sur trois ans en plusieurs tranches et un appui institutionnel de 5,5 millions d' €

L'appui institutionnel est prévu dans l'amélioration de la gestion de la dépense publique et le suivi du CSLP (Appui à la Cellule CSLP Etudes, enquêtes, audits, suivi et évaluation, Appui au système intégré de gestion des finances publiques, Schéma directeur informatique pour le MEF, Assistance technique à la DNB). Pour mémoire, un appui exceptionnel de 32,92 millions d'€ a été mobilisé à partir de l'enveloppe B du PIN 9e FED en décembre 2003, afin de compenser l'impact économique dû à la crise en Cote d'Ivoire.

En vue du décaissement, au 1<sup>er</sup> semestre 2004, de la 1<sup>ère</sup> tranche fixe (22,2 MEUR) de ce programme, deux conditions spécifiques devaient être remplies :

- (i) un accord Mali/CE sur les indicateurs de suivi du programme dans les domaines de la gestion des finances publiques, de l'éducation, de la santé et de l'entretien routier ;
- (ii) une accord Mali/CE sur un plan d'action du Gouvernement pour l'amélioration de la qualité de la gestion des finances publiques, développé sur la base des propositions de l'audit du Cabinet 2AC des appuis budgétaires communautaires.

Ce double accord étant intervenu début décembre 2004, les 22,2 millions d'€ ont été décaissés fin décembre 2004.

### **c) Perspectives dans la mise en œuvre des programmes communautaires d'appui budgétaire**

#### ***Au titre du programme PAS V***

Un remboursement complémentaire de 410 millions de Fcfa de dépenses consacrées par le budget de l'Etat à la lutte contre le criquet pèlerin sera versé sur présentation des documents convenus dans l'annexe 2 à l'avenant n° 2, en faveur de la campagne de lutte anti-acridienne. L'affectation, au titre de l'année 2005, du solde (2,9 millions de Fcfa) des reliquats sera définie par échange de lettres entre l'Ordonnateur national du FED et le Chef de la Délégation de la Commission européenne.

#### ***Au titre du programme PPAB 2003-2007 (9ème FED)***

Le décaissement de la 1<sup>ère</sup> tranche variable (14,8 millions d'€ maximum) est prévu pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2005, sur la base d'une revue satisfaisante : (i) des résultats 2003 en matière d'indicateurs de suivi du programme dans les domaines des finances publiques, de la santé, de l'éducation et de l'entretien routier ; et (ii) de la mise en œuvre du plan gouvernemental d'amélioration de la qualité de la gestion des finances publiques. Le décaissement de la 2<sup>ème</sup> tranche fixe (14,5 millions d'€) est prévu pour le 1<sup>er</sup> semestre 2005, sur la base d'une revue satisfaisante, par le FMI, du cadre macroéconomique.

#### ***Mesures d'accompagnement et appuis institutionnels***

En 2005, la budgétisation orientée vers les résultats devrait être renforcée, notamment avec :

- (i) son institutionnalisation, dans le cadre de la relecture de la loi 96-060 du 4 novembre 1996 relative à la loi de finances ;
- (ii) le développement d'applications informatiques devant faciliter la préparation des budgets de programmes et la surveillance active de leur mise en œuvre.

En 2005, l'assistance technique apportée à la DNB devrait se poursuivre. La formation à l'élaboration (approche du cadre logique) et à l'évaluation des programmes et l'étude sur le renforcement de la déconcentration des allocations budgétaires seront réalisés courant 2005. Un appui technique et financier pour la réalisation d'une étude sur l'extension des contrats de plan à l'ensemble des établissements publics à caractère administratif (EPA) sera envisagé.

La mise en œuvre, à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2005, du programme à moyen terme d'amélioration/modernisation de la gestion des finances publiques, examiné dans le cadre de l'atelier national des 1-4 février, devrait permettre un meilleur taux d'utilisation des fonds d'appuis institutionnels.

### ***Coordination des PTF en matière d'appui budgétaire***

Pour ce qui concerne les programmes communautaires d'appui budgétaire, il est prévu que les différentes revues conjointes Mali/CE (indicateurs de suivi, plan gouvernemental d'amélioration de la qualité de la gestion des finances publiques) soient ouvertes à l'ensemble des PTF.

### ***Perspectives de l'appui budgétaire en général***

Le projet d'accord-cadre relatif aux appuis budgétaires, préparé par la DNB, sera soumis à l'appréciation des partenaires au développement une fois validé par les autorités maliennes. L'appui budgétaire général à la mise en œuvre du CSLP, actuellement apporté bilatéralement par quelques partenaires (UE, France, Pays-Bas et Suède), pourra devenir conjoint à ces partenaires et être généralisé à d'autres partenaires.

Les appuis budgétaires sectoriels, actuellement inexistant, pourront éventuellement démarrer dès 2006 (appuis budgétaires à la mise en œuvre du PRODESS, du PDI, de la décentralisation, du plan d'amélioration de la gestion des finances publiques...).

## **4.2 Projets et programmes hors concentration**

### **4.2.1 Développement rural**

#### **a) Agriculture**

L'agriculture est fondamentale pour le Mali, faisant vivre près de 75 % de la population. Elle lui rapporte près 50% du revenu national et 25% des revenus d'exportation grâce au coton, à l'élevage et aux fruits et légumes. L'expansion de la riziculture et plus particulièrement de l'agriculture irriguée, recèle des potentialités réelles tant au niveau des moyens de productions que de commercialisation intérieure. En 2004, trois départements Ministériels ont été créés pour prendre en compte les préoccupations du secteur du développement rural (Environnement, Agriculture, Élevage et Pêche). Un Commissariat à la sécurité alimentaire a été créé et rattaché à la Présidence.

En 2004 la mise en œuvre du programme d'appui à la filière riz (projet 8.ACP.MLI.019 / 7 ACP MLI 127), s'est intensifiée avec la préparation de l'avant projet détaillé de la réhabilitation de 1 250 ha de Boky Wéré II à l'Office du Niger et l'attribution du contrat pour les travaux. L'entreprise retenue est SOGEA / SATOM pour 6,5 millions d'€ Les travaux ont démarré le 01 / 11 / 04 pour une durée de 9 mois. Le contrôle/Surveillance est confié au Groupement BCEOM / BETICO pour 330 000 € A la suite d'un appel d'offres international, la fourniture de 57 groupes motopompes au profit du projet VRES a été confiée à la société Italienne « Gazzina Trading » pour un montant de 504 446 € La livraison interviendra à Sévaré fin premier trimestre 2005.

Pour accélérer le rythme d'exécution du programme d'appui à la filière riz, une assistance technique a été mise en place fin 2004 à l'Office du Niger à travers le Bureau d'études TRANSTEC. La Délégation a été très active dans la concertation des bailleurs animée par les Pays-Bas autour de l'Office du Niger. L'année 2004 a vu, d'une part, la finalisation du Schéma Directeur de la zone office du Niger (1 million d'ha), et d'autre part la préparation du contrat plan triennal Etat-ON-Producteurs. La concertation sur ces questions a été étroite et a progressivement intégré la Banque Mondiale pour une meilleure cohérence des actions.

#### **b) Environnement**

Le Ministère de l'Environnement, qui existe depuis 2002, s'est vu attribuer en 2004 la responsabilité de l'Assainissement pour devenir le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement (MEA). En décembre 2004 s'est tenue la Consultation sectorielle sur l'accès à l'eau potable et l'assainissement (Table ronde sectorielle suite à la Table ronde de Genève) à laquelle a participé le Ministère.

Le volet « Lutte contre l'ensablement » du programme environnemental du 8<sup>ème</sup> FED (8-ACP-MLI-021), est opérationnel avec la signature des Devis programmes des cellules régionales en octobre 2004. Ce volet présente la particularité, par rapport aux programmes précédents, d'intégrer le schéma de la décentralisation. Si les premières actions de lutte contre l'ensablement portées par les DRCN

(Directions Régionales de la Conservation de la Nature) ont démarré en 2004, celles à mettre en œuvre par les collectivités restent encore en souffrance, le gré à gré avec l'ANICT (Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales) qui devra gérer ces fonds n'étant toujours pas autorisé par la Commission européenne qui devrait néanmoins se prononcer définitivement en début 2005.

Le volet SED, Stratégie Energie Domestique, dont le démarrage était conditionné au démarrage de la phase II de la SED (financement BM), a démarré en 2004 avec la signature du document programme en juin 2004 et du premier devis programme en octobre 2004. La mise en œuvre des actions prévues au titre du document programme nécessitera un avenant aux DTA de la CF attendu pour début 2005.

Le volet PAGEEM reste toujours bloqué en attente du remboursement par le Ministère de l'Education Nationale du solde du devis programme n°1. Ce remboursement est attendu pour début 2005 et permettrait la signature du devis programme n°3.

Le programme environnemental du 8<sup>ème</sup> FED a connu des insuffisances au moment de son démarrage ayant entraîné des retards considérables dans l'exécution. Ces problèmes sont aujourd'hui surmontés et l'arrivée de l'assistance technique début 2005 devrait permettre d'accélérer la mise en œuvre du projet. Néanmoins une prolongation de la CF de 1 à 2 ans au-delà de la date de clôture initiale du 31/12/06 semble inéluctable.

Le programme AGIR (8-ACP-MLI-013) a connu un coup d'accélérateur en 2004 avec l'arrivée d'un nouveau régisseur et devrait atteindre les résultats de la CF. L'évaluation finale, prévue courant 1<sup>er</sup> trimestre 2005, permettra de décider d'une éventuelle poursuite de cette intervention après 2005.

### **c) Hydraulique**

L'hydraulique est probablement le secteur le plus intégré au schéma de la décentralisation et prenant en compte la déconcentration des Ministères. La prise en compte de la décentralisation dans la stratégie nationale du secteur et la mise à jour de la base de données SIGMA sont deux atouts garantissant une capacité de planification et d'absorption financière élevée dans ce secteur.

Lors de la Consultation sectorielle sur l'accès à l'eau potable et l'assainissement qui s'est tenue en décembre 2004 (avec l'appui du FED), le Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau (MMEE) a présenté le Plan National d'Accès à l'Eau Potable. Dans une déclaration commune à l'issue de cette rencontre, les PTF ont souhaité un renforcement des relations entre le MEA et le MMEE concernant l'assainissement et demandé au Ministère d'étudier les possibilités de mise en place d'une approche sectorielle permettant un appui budgétaire. La mise en œuvre du Plan national d'accès à l'eau potable, qui vise les objectifs du millénaire, se chiffre globalement à 600 MEuro.

Lors de cette Table ronde, la Délégation a présenté aux participants (institutionnels, société civile, partenaires, secteur privé) la Facilité ACP-UE pour l'Eau dont les premiers contrats/conventions sont attendus pour 2005 et seront gérés par la Délégation. Cette Facilité prévoit une première tranche de 250 MEuro pour l'ensemble des pays ACP.

Parallèlement, le Mali s'est vu attribuer une enveloppe additionnelle pour le secteur de l'Hydraulique (Revue à mi-parcours) qui n'avait pas été pris en compte dans le PIN du 9<sup>ème</sup> FED. Cette enveloppe serait essentiellement répartie entre le PRS II et le renforcement des financements franco-allemands en 1<sup>ère</sup> région (équipement d'adduction d'eau pour des collectivités) et donnerait lieu à des CF en 2005.

Intégré au secteur, le Programme Régional Solaire (PRS II) a connu une forte accélération en 2004 avec le démarrage des premiers travaux (forages). En 2005 tous les contrats de travaux concernant l'optimisation des sites du PRS I devraient être attribués et exécutés avant mi-2006. Les contrats de travaux pour les nouveaux sites devraient être attribués et démarrer avant fin 2005.

### **d) Microréalisations**

Les années 2002 et 2003 ont vu la montée en puissance des outils d'investissements en faveur des collectivités territoriales (FICT notamment) et demandé un recentrage du programme de microréalisations existant afin d'éviter les doublons. En effet, si le PMR intervenait par le passé en

faveur des collectivités territoriales, il a dû se recentrer sur les bénéficiaires traditionnels (associations, groupements, fractions...). L'évaluation de ce programme en 2004 a permis de confirmer la réussite de cet outil et de définir les modalités d'intervention du 5<sup>ème</sup> PMR qui, dans le cadre de la décentralisation, fera partie du programme ADERE-Nord (cf. 4.1.2 Décentralisation).

#### 4.2.2 Santé

L'objectif de la politique du Gouvernement dans le domaine de la santé, repris au Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS 1998-2007), est l'amélioration de la qualité des services et des soins, l'élargissement de la couverture sanitaire et la promotion de la santé de la reproduction.

Le Programme de Développement Sanitaire et Social 1998-2002 (PRODESS) est la traduction opérationnelle du PDDSS. Le PRODESS est basé sur une approche programme et correspondait à une volonté de renoncer à l'approche projet. A cet effet la mise en œuvre du programme par des structures pérennes, le renforcement du cadre institutionnel et l'introduction de nouvelles procédures de gestion et de financement ont été proposées. Ayant démarré tardivement, l'exécution du PRODESS, initialement prévue pour s'achever en 2002, a été prolongée jusqu'en 2003 pour faciliter la transition vers le second quinquennat du PDDSS.

Malgré la disponibilité des fonds, le premier plan quinquennal a révélé un grave problème de capacité d'absorption de ces ressources, surtout à cause d'une faible gestion financière débouchant sur un taux d'exécution réduit des plans annuels. Toutefois, l'évolution des indicateurs bien que lente donne une tendance globalement positive. L'élaboration de la composante santé/population du CSLP a été une opportunité pour mieux cerner et prendre en compte la dimension pauvreté dans les stratégies développées dans le PDDSS. Parallèlement, le CDMT élaboré par le Ministère de la Santé, permet par son actualisation annuelle, de faire les liens entre les financements, les objectifs, les résultats et les indicateurs.

C'est ainsi que, en s'inspirant des orientations du CSLP, l'année 2004 a été consacrée par le Ministère de la santé à l'élaboration de la deuxième phase du programme (PRODESS II 2005-2009), en cours de validation à la fin de l'année. Sa construction est passée d'une logique de dépenses à une logique basée sur la recherche de l'efficacité de cette dépense avec trois portes d'entrée : *i*) la révision partielle des ses outils de planification, avec le CDMT et la GAR (Gestion axée sur les résultats), *ii*) la recherche d'une amélioration de la qualité des services de soins existants, plutôt que de l'expansion quantitative du système sanitaire, *iii*) la révision effective des indicateurs de suivi du CSLP et des outils de collecte de l'information.

Parallèlement, la table ronde de Genève en 2004 a dégagé un large consensus sur la nécessité d'améliorer la gestion financière du Programme et l'urgence d'une politique de développement des ressources humaines. La capacité d'absorption et une possible évolution des appuis des partenaires vers un appui budgétaire au Ministère de la santé en 2006, ont été analysés et, tout au long de l'année, des progrès significatifs ont été enregistrés.

En ce qui concerne la politique des médicaments, suite à la décision de l'Etat de baisser le prix des médicaments essentiels dans les structures publiques et communautaires, la priorité de l'année 2004 a été l'élaboration d'un Audit diagnostique de la Pharmacie Populaire du Mali ainsi que des enquêtes sur les prix des médicaments dans l'ensemble des secteurs pharmaceutiques privés et publics.

Le Programme d'appui au secteur de la santé, 8 ACP MLI 018, repose sur 4 principes (i) s'inscrire dans le PRODESS, (ii) consolider les acquis des interventions antérieures en renforçant l'existant, (iii) intervenir de façon transversale, progressivement et en complémentarité avec les partenaires impliqués dans le secteur, (iv) prendre en compte la décentralisation et ses implications sectorielles, notamment la prise en charge par la société civile de la gestion des structures de soins. En 2004 le projet a connu une dynamique globale positive et la mise en chantier de nombreuses activités dans diverses composantes du projet a été possible grâce au travail des AT longue durée à la DNS, DPM et DAF.

La mise en œuvre du DP consolidé n° 2 et du DP consolidé n° 3, comprenant trois sous-régies (DNS, DPM et DAF) ainsi que des engagements spécifiques (contrat de subvention) pour l'appui aux écoles privées de santé, à l'IOTA et aux ordres professionnels de santé, a été très satisfaisante, toutes ces activités s'inscrivant dans le PO 2004 du PRODESS. Un Protocole d'accord définissant les modalités de mise en œuvre du volet « Appui aux cercles de santé » selon le système de gestion du PRODESS II a été finalisé et un premier DP servant à véhiculer ce financement en conséquence a été initié.

L'avancement du programme reste toutefois lent. Fin 2004, le taux d'engagement s'élève à 45% et celui de décaissement à 23%. Cela s'explique, d'une part, par la faible capacité d'absorption et de mobilisation des ressources extérieures disponibles dans le cadre du PRODESS et, d'autre part, par la complexité des modalités d'exécution prévues par la Convention de Financement, à mi chemin entre un projet « classique » et un appui à un programme sectoriel. La mission d'évaluation à mi-parcours (réalisée fin 2004) montre que les résultats obtenus varient selon les composantes du programme. Des résultats positifs et une dynamique d'appui importante sont constatés pour l'appui DNS, DPM, aux écoles privées de formation, et aux instances ordinales. Pour l'appui à la chaîne du froid, aux cercles de santé et à l'IFSS, l'essentiel des préparatifs est terminé et l'obtention de résultats est attendue pour 2005. Pour l'appui à l'IOTA, les résultats actuels sont très faibles et laissent présager peu d'amélioration d'ici la fin du projet. Enfin, certains axes d'appui figurant en bonne place dans les objectifs du projet, n'ont connu jusqu'ici aucune activité. Il est ainsi de la composante « Appui à la Politique de gestion des RH », et de l'appui au renforcement structurel de la PPM, faute de n'avoir pas rempli les conditions préalables exigées.

#### 4.2.3 Culture

En ligne avec la Politique culturelle adoptée par le Gouvernement en 1993, des actions prioritaires ont été retenues dans le cadre du CSLP pour assurer une meilleure valorisation et gestion du patrimoine culturel et artistique, et pour encourager la créativité par :

- une meilleure exploitation du capital social et culturel du pays ;
- l'organisation des ateliers de formation pour les artistes et artisans ;
- le développement des manifestations culturelles ;
- le développement d'un tourisme culturel.

Le Plan d'action révisé par le Ministère en 2004, met l'accent sur quatre axes essentiels :

- la culture comme facteur de développement économique ;
- la culture comme facteur de stabilité et de paix ;
- la culture comme facteur de développement des expressions culturelles ;
- les échanges culturels internationaux.

Toutefois, la mise en œuvre de la politique culturelle nationale reste difficile de par la faible capacité des structures, le sous-équipement du pays, la dispersion des acteurs du secteur et l'insuffisance des financements, tant de la part du Budget national que des partenaires extérieurs.

#### 9<sup>ème</sup> FED : PAVIA

L'année 2004 a été marquée par le processus d'identification d'un nouveau programme sur les ressources du 9<sup>ème</sup> FED, basé sur la pertinence des actions mise en lumière par l'évaluation du PAPCM. En janvier 2004, une mission d'identification a été effectuée, dans le but de définir les grands axes d'orientation du secteur. L'étude, finalisée en mai 2004, s'est avérée insuffisante pour procéder à l'instruction d'un nouveau programme. Le Ministère de la culture a alors constitué un groupe de travail afin d'établir une proposition de financement qui, tenant compte des résultats du programme précédent, se structure autour des axes prioritaires de la Politique culturelle du Mali.

Ainsi, le Programme d'Appui et de Valorisation des Initiatives Artistiques et culturelles (PAVIA) vise à consolider les acquis du passé et à renforcer le développement culturel du Mali en créant une dynamique de développement économique et social s'appuyant sur les richesses et la diversité

culturelles du pays. L'exécution du PAVIA, prévue sur 4 ans (2005-2008), bénéficie de 4,9 M€ de financements.

#### 9<sup>ème</sup> FED : 5<sup>èmes</sup> Rencontres de la photographie africaine

En mars 2004 une évaluation de la 5<sup>ème</sup> biennale photographique de Bamako (octobre 2003) a dressé le bilan de la manifestation et défini les orientations des prochaines éditions. Après 10 ans d'existence, les « Rencontres de la Photographie Africaine de Bamako » se sont affirmées comme un cadre unique de promotion des photographes africains et de circulation de leurs œuvres lors d'expositions et de festivals internationaux. Malgré la mise à disposition tardive du financement, les activités prévues dans le cadre du DP n° 1 ont permis au Mali de jouer un rôle accru dans l'organisation et la promotion de la manifestation. Suite à cette évaluation, le partenariat entre l'AFAA et le Ministère de la culture a été renforcé pour une meilleure appropriation de la manifestation par les autorités maliennes, ainsi que pour une plus grande transparence dans la sélection des candidats. C'est sur cette base que le projet de « 6<sup>èmes</sup> Rencontres de la Photographie Africaine de Bamako » a été élaboré pour novembre 2005.

#### **4.2.4 Appui à l'Ordonnateur National**

La fonction de l'Ordonnateur National (ON) est assurée au Mali par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale (MAECI), l'Ordonnateur National délégué étant le Directeur de la Coopération Internationale (DCI) du MAECI. Une Cellule d'appui à l'ON délégué a été créée en 1998 avec un appui sur les ressources du 7<sup>ème</sup> FED, achevée en décembre 2003. Une évaluation des services de l'ON, a mis en évidence des faiblesses quant aux capacités de la Cellule en matière de programmation, de suivi et d'évaluation, limitant ses possibilités de remplir pleinement les fonctions assignées par les Conventions de Lomé et l'Accord de Cotonou. Il était dès lors nécessaire de poursuivre l'appui à cette structure tout en renforçant son implication dans le dialogue sur les politiques, la conduite et le suivi du PIN et le soutien stratégique aux administrations techniques.

C'est ainsi qu'un nouveau projet sur les ressources du 9<sup>ème</sup> FED a été mis en place en mars 2004 avec pour objectif de renforcer les services de l'ON à travers la mise à disposition d'une Cellule performante d'appui-conseil. Le projet prévoit la mise à disposition d'une assistance technique ponctuelle ciblée, le recrutement de personnel local additionnel, la mise en œuvre des outils de gestion intégrée et un programme de formation spécialisé jumelé à des actions de communication et sensibilisation. Le volet assistance technique préparé en 2004 (marché conclu avec le bureau d'expertise « Geomar » en nov. 2004) consiste en la mise en place d'une équipe de trois AT courte durée chargés de l'élaboration d'une "démarche Qualité". Le projet prévoit pour 2005 l'installation de l'outil de gestion intégré TOMATE pour les services de l'ON, la DCE et les projets/programmes.

Enfin, l'ON aura la responsabilité de la mise en œuvre de la facilité de coopération technique (TCF) qui prévoit des appuis essentiellement hors secteurs de concentration. En particulier, les secteurs tels que la société civile, le développement institutionnel et le développement rural bénéficieront d'appuis via la TCF en vue d'identifier les actions à venir.

#### **4.3 Utilisation des ressources destinées aux Acteurs Non Etatiques (ANE)**

Conformément à l'accord de Cotonou et aux orientations du CSLP, le PIN 9<sup>ème</sup> FED, prévoit explicitement un programme d'appui à la société civile. Fin 2003 une étude d'identification a été lancée pour la mise en place d'un programme d'appui à la société civile doté d'une enveloppe de 7M€ Cette étude s'est poursuivie en 2004 en suivant une approche participative, incluant l'organisation de quatre ateliers régionaux (Gao, Mopti, Sikasso et Bamako) et un atelier national de restitution (Bamako) auxquels les ANE ont participé massivement. Les représentants des ONG internationales présentes dans le pays étaient également invités ainsi que certaines agences de coopération. La mission a permis de concevoir une stratégie et un montage institutionnel qui se retrouvent en grande partie à la base du programme ARIANE (Appui au Renforcement des Initiatives des Acteurs Non Etatiques).

L'objectif spécifique d'ARIANE est de consolider la société civile malienne par le financement d'actions en faveur de la gouvernance et de la lutte contre la pauvreté, le renforcement des capacités des ANE et l'amélioration de l'information et de la communication. Ainsi, trois types d'actions sont prévus dans le programme : (i) Appui aux initiatives à la base: soutien financier aux projets des ANE dans certains domaines identifiés préalablement;(ii) Actions de renforcement de capacités: renforcement des capacités stratégiques et outils de gestion des ANE et (iv) Actions d'information et communication permettant un meilleur accès à l'information pour les ANE. La PF préparée par la DCE reprend ces trois groupes d'activités. Elle n'a pas encore été approuvée en raison, notamment, des difficultés à identifier un dispositif technique et financier assez souple pour permettre une mise en œuvre rapide et efficace des actions visées. Un nouveau montage institutionnel a été identifié et la PF devrait être approuvée au 1<sup>er</sup> semestre 2005, ce qui permettrait une mise en œuvre fin 2005.

Au delà des contacts réguliers entre la DCE et l'ON pour le montage du programme ARIANE, les échanges entre la DCE et les ANE se sont multipliés en 2004. La Délégation a organisé et/ou participé à plusieurs rencontres avec des représentants de la société civile malienne, notamment dans le cadre de la concertation nationale, avec les plateformes ONG et avec les syndicats.

#### **4.4 Utilisation de l'enveloppe B**

Pour soutenir les efforts du Gouvernement malien à l'occasion de l'invasion acridienne qui a frappé la région entre mai et novembre 2004, un montant de 5.7 M€ a été prélevé sur l'enveloppe B, à la requête de l'ON, pour participer au financement d'une PF régionale de 23,5 M€ mise en œuvre par la FAO. Un premier paiement de 80% du montant de la CF a été effectué en novembre 2004.

Par ailleurs, suite aux conclusions de la revue à mi parcours, un montant de 30M€ de la dotation Mali 9<sup>ème</sup> FED, a été prélevé sur l'enveloppe B et transféré sur l'enveloppe A pour contribuer à la mise en œuvre d'actions programmables intéressant principalement les trois secteurs de concentration. Ce montant additionné à 50 M€ de ressources additionnelles octroyées au pays, contribue à une augmentation de 80 M€ des ressources programmables.

#### **4.5 Autres instruments**

##### **4.5.1 SYSMIN**

Afin de valoriser les ressources minières et de créer les conditions adéquates pour attirer les investisseurs privés du secteur, le projet SYSMIN (CF 5753/MLI ; 15 M€) a été mis en place pour produire les informations géologiques de base et établir un programme de développement sectoriel, permettant au Mali de s'insérer durablement dans l'économie minière internationale.

Le projet a connu un démarrage très lent : 1<sup>er</sup> engagement significatif 3 ans après l'approbation de la CF. **La 1<sup>ère</sup> phase du projet** consistait en des campagnes de levés magnétométriques et de radiométrie sur 73.500 km<sup>2</sup> sur les formations birrimiennes affleurantes à l'ouest, au sud et au centre sud du pays, et des levés électromagnétiques sur 8.900 km<sup>2</sup> sur zones ciblées à partir des résultats précédents. Toutes les bases de données constituées sont de bonne qualité et disponibles depuis juin 2004 sur différents supports numériques et papier. **La seconde phase** qui comprend la cartographie géologique de la totalité du Birrimien malien est en cours (marché BRGM-Maps GeoSystem du 01.10.03 au 31.01.06). Cette étape consiste en la compilation et interprétation des données collectées lors des campagnes de géophysique et de toutes autres sources, dont des prélèvements de terrain, pour créer des cartes utilisables par les opérateurs du secteur et la création d'un système d'information géographique (SIG).

La filière aurifère sous-tendant le projet est aujourd'hui presque entièrement sous le contrôle des opérateurs privés. Dès lors, l'opportunité de réorienter la phase de prospection a été étudiée. Une étude diagnostique, dont le rapport est disponible depuis octobre 2004, a identifié les actions prioritaires à mener pendant la phase de prospection et les options choisies conduisent à lancer deux projets



importants : la cartographie et prospection de la zone de Yélimané-Sandaré et la prospection des structures kimberlitiques (diamantifère) dans la zone birrimienne sud (Bougouni). De plus, diverses études spécifiques visant à la diversification de l'exploitation minière en dehors du secteur aurifère ont été identifiées. La finalisation du projet Sysmin est envisagée pour fin 2007.

#### **4.5.2 Coopération régionale**

La mise en œuvre du programme Qualité/Secteur Privé s'est poursuivie. Un avenant prorogeant le DP1 jusqu'au 31/03/04 a été signé. Le DP 2 a ensuite été approuvé, permettant la poursuite des activités. Un avenant au contrat avec l'ONUDI a également été signé. Ces engagements, gérés au niveau sous-régional, ont eu des implications positives dans la mise en œuvre du programme national.

Le programme 8 ACP MLI 015 PARI Phase II présente un taux d'exécution assez faible. Le DP 2, qui couvre la période allant jusqu'à la fin de la CF, a été signé très tardivement, fin juillet 2004 ce qui n'a permis de rattraper que partiellement le retard enregistré lors des années précédentes. Compte tenu de la situation actuelle et la date d'échéance de la CF, des incertitudes subsistent sur l'exécution financière de ce programme. Un audit financier a été lancé en 2004 sur le projet d'Intégration Régionale Ouest Africaine (8 ACP MLI 007), dont le programme de formation a permis de mieux préparer l'administration malienne, notamment à l'application de règles communes à l'espace UEMOA (OHADA, TEC, etc.) et d'approfondir les actions liées au concept du " Pays Frontière" L'audit a fait état de la conformité financière dans l'exécution du programme.

#### **4.5.3 Lignes budgétaires**

Les lignes budgétaires ont été déconcentrées en mai 2004 avec l'envoi de tous les dossiers actifs par le siège. Cette déconcentration demande à la DCE un travail important de suivi contractuel et de monitoring terrain des actions financées par les lignes budgétaires. Des problèmes d'accréditation ont retardé les paiements en 2004 (résorbé depuis) et le manque de ressources humaines n'a pas permis de faire des visites de terrain post déconcentration. Une mission du siège en mars 2004 a toutefois visité les projets de la ligne « sécurité alimentaire », tandis que la mission annuelle de monitoring a inclus (pour la 1<sup>ère</sup> fois) dans ses projets monitorés trois projets lignes budgétaires.

B7-2000 Sécurité alimentaire. 7 projets. Les actions menées concernent le support des activités agropastorales dans les régions du Nord, la sécurisation de l'élevage, l'appui aux organisations paysannes, et la mise en place d'un système d'information hydraulique.

B7-6000 Cofinancement ONG. 12 projets en cours en 2004 avec des secteurs d'intervention variés et un ciblage géographique très ouvert. Deux de ces projets ont démarré en 2004.

B7-6002 Coopération décentralisée. 1 seul projet est en cours. Il concerne l'appui institutionnel à l'Assemblée Régionale de Kayes. Cette ligne n'a pas été déconcentrée.

B7-6312. Santé reproductrice. Un projet d'appui à l'amélioration de la prise en charge de la santé de la reproduction des femmes du Nord Mali a été signé fin 2003. Sa mise en œuvre a démarré début 2004. Un nouveau contrat d'une valeur de 3.6 millions est en préparation avec la Fondation Mérieux pour un projet de recherche dans le cadre du paludisme. Ce contrat sera le premier à être signé dans le cadre de la déconcentration.

B7-702 EIHRD. Programmes non déconcentrés.

#### **4.5.4 Banque Européenne d'Investissement (BEI)**

En 2004, la BEI s'est concentrée sur la mise en œuvre et le suivi des projets engagés en 2001, ainsi que sur l'identification et la pré-instruction de nouvelles opportunités d'intervention au titre de la Facilité d'Investissement. Le concours en faveur de Kafo Jiginew, une institution de micro finance réputée pour contribuer au financement des intrants cotonniers, continue à enregistrer des résultats très encourageants et laisse augurer de la réalisation des objectifs de croissance et de diversification de l'institution. En vue du remboursement contractuel de la ligne de crédit en 2006, Kafo sollicite d'ores et déjà un renouvellement avec un montant plus important. L'unité de filature de coton dans la

périphérie de Bamako, FITINA, un partenariat avec des investisseurs maliens, européens et mauriciens, a été inauguré finalement en février 2004, avec un retard de plus d'un an et un surcoût considérable, en raison de l'impact de la crise ivoirienne.

Les récents développements en matière de réforme des secteurs clés des infrastructures de production devraient permettre une intensification à court terme des interventions de la BEI, notamment dans le secteur de l'eau (co-financement avec la Facilité UE sur l'eau) et de l'énergie où la société Energie du Mali envisage un important programme d'investissement dont le financement devrait être assuré par les principaux bailleurs institutionnels et les banques commerciales. Pour 2005, la BEI envisage également la poursuite de l'instruction d'une ligne de crédit en monnaie locale en faveur des principales banques commerciales en vue de favoriser le financement d'investissements privés de petite et moyenne dimension. Finalement, la BEI a été sollicitée pour contribuer au financement de deux projets d'aménagement hydro-électrique "au fil de l'eau" sur le fleuve Niger, qui devraient être réalisés sous forme de BOT.

#### **4.5.5 Commerce**

##### **a) Négociation des APE**

Les Accords de partenariat Economiques (APE) sont définis par l'Accord de Cotonou comme le principal instrument de politique économique et commerciale. Après l'ouverture officielle des négociations en septembre 2002, la feuille de route des négociations a reçu l'accord des Commissaires Lamy et Nielson en mars 2004 et a été signée à Accra, le 4 août 2004, lors de la réunion des Ministres du Commerce. La feuille de route définit les modalités d'approfondissement du processus d'intégration en Afrique de l'Ouest, l'amélioration de la compétitivité par le renforcement des capacités, la préparation et la conduite des négociations, la structure des négociations, les modalités de fonctionnement et le calendrier indicatif des négociations de l'APE.

Une première réunion, au niveau technique, s'est tenue à Abuja les 20 et 21 décembre 2004, où ont été discutés, entre autres, les modalités d'élaboration du cadre de référence pour les négociations, la formation des groupes techniques thématiques et le calendrier des travaux pour 2005. Par ailleurs, un montant de €7 millions a été affecté au programme d'appui aux actions prioritaires de l'intégration régionale et des négociations APE « fast track ». Il sera financé dans le cadre du PIR 9<sup>ème</sup> FED et prévoit cinq domaines d'intervention : renforcement des capacités, logistique des négociations, programme de communication et sensibilisation. Ce programme sera opérationnel courant 2005.

##### **b) Projet 8 ACP TPS 110 – Renforcement des capacités**

L'unité de Gestion de Projet (UGP) a approuvé en 2003, la requête de financement du Ministère de l'Industrie et du Commerce malien, pour l'organisation de deux séminaires et d'une étude d'impact sur les APE au Mali, dans le cadre du projet 8 ACP TPS 110 – Renforcement de capacités en appui à la préparation des Accords de Partenariat Economique (APE). L'étude a été réalisée en 2004 et présentée lors d'un séminaire de validation les 4 et 5 octobre 2004. Suite aux observations formulées lors du séminaire, le texte a été modifié et finalement adopté par le Conseil des Ministres. Il y est recommandé, en cas de conclusion d'un APE, que les Autorités négocient des dérogations pour les filières agricoles compétitives et pour les filières industrielles pourvoyeuses de recettes fiscales, ainsi que des compensations pour le manque à percevoir des recettes fiscales.

##### **c) Cadre Intégré**

Le Mali participe au processus du Cadre Intégré pour une assistance technique liée au commerce, lancé par l'OMC en 1997 afin de faciliter la coordination de l'assistance technique liée au commerce des PMA et de promouvoir une approche intégrée pour les aider à améliorer leurs capacités commerciales. Dans ce contexte, une étude diagnostique d'intégration commerciale a été réalisée sous l'égide de la Banque Mondiale et des Etats-Unis comme facilitateur. La Délégation participe à ce processus et dans ce contexte a participé à l'atelier de validation qui a eu lieu du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2004. Une matrice des actions à entreprendre était proposée dans l'étude. Cette matrice, discutée et révisée par les participants de l'atelier devrait être approuvée par le Conseil des Ministres.

Ensuite, après un examen approfondi par les ministères concernés, les projets à réaliser devraient être inclus dans le CLSP et être présentés selon un plan d'action aux Bailleurs de fonds.

#### **d) Secteur Privé**

Hormis l'action de la Banque européenne (BEI) le secteur privé malien a continué à bénéficier de l'appui direct du Centre pour le Développement de l'Entreprise (CDE). En 2004, le CDE a approuvé le financement d'une étude sur l'élaboration d'un plan d'action décennal en faveur du secteur privé, pour un montant de €50.000. Cette étude devrait être présentée lors du Forum des Investisseurs qui sera organisé par le Ministère du Secteur Privé et de la Promotion des Investissements durant le deuxième semestre 2005.

La Commission européenne a organisé, en mai/juin 2004, un audit financier et organisationnel du projet Crédit Initiative S.A. (CISA) qui a permis, d'une part, de faire le point de la situation actuelle du CISA et, d'autre part, d'explorer les possibilités d'une transformation de l'établissement en Fonds de garantie. Il est prévu d'effectuer une investigation plus approfondie courant 1<sup>er</sup> semestre 2005.

### **5. PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION POUR LES ANNEES A VENIR**

La RMP Mali s'est conclue avec la décision d'augmenter l'enveloppe A de 80 M€ (dont 30 M€ de transfert de l'enveloppe B vers A et 50 M€ additionnels) et de ne pas modifier la stratégie d'intervention prévue dans le document de stratégie pays. Cette décision qui confirme les performances du pays dans la mise en œuvre de sa politique de développement, lui fournit aussi des ressources additionnelles pour appuyer les différentes stratégies en cours. Les trois secteurs de concentration seront les principaux bénéficiaires des ressources additionnelles octroyées au Mali, et feront l'objet, au cours de l'année 2005, des actions suivantes :

**Dans le secteur de la décentralisation et de l'appui institutionnel**, deux PF sont à des stades de préparation différents : très avancé en ce qui concerne la PF PADI (Développement Institutionnel – 17 M€) et nécessitant des analyses complémentaires pour la PF Décentralisation (53 M€). La signature des CF respectives et un début de mise en œuvre sont prévus pour la fin 2005.

Les interventions dans le secteur de la décentralisation, seront complétées par la présentation d'une autre PF relative à la mise en œuvre d'un programme d'appui aux régions du Nord (ADERE - 6 M€), dont la préparation est aussi très avancée. Sur base des ressources supplémentaires issues de la RMP, un montant indicatif de 20 M€ sera utilisé pour un appui à l'accès à l'eau potable des collectivités locales. Il est prévu d'allouer cette enveloppe essentiellement pour renforcer des projets d'hydraulique villageoise déjà en cours. Cette approche facilitera une préparation rapide de la PF pour approbation courant 2005.

**Dans le secteur des transports**, l'année 2005 sera consacrée à la mise en œuvre de tous les chantiers de travaux prévus sur le 9<sup>e</sup> FED, et à la mise en place du programme d'appui institutionnel. En outre, une PF de 25 M€ (issus de la RMP) sera élaborée afin de compléter le financement de la route Gao-Ansongo-Labbezanga (couloir Niger) dont le coût s'est révélé plus élevé que prévu à cause, entre autres, de la flambée du prix du pétrole depuis 2002. La prolongation de la crise ivoirienne et la récente instabilité au Togo, confirment la nécessité pour le Mali de disposer d'un réseau routier de désenclavement régional et la pertinence de ce choix stratégique pour la viabilité économique et la cohésion sociale du pays.

**Pour l'appui macroéconomique**, le déficit annoncé de la filière coton pour l'année 2005 (environ 100 M€) et l'impact de celui-ci sur le budget de l'Etat peuvent conduire à reconsidérer éventuellement une réallocation des tranches prévues. Ainsi, il est envisagé d'avancer la tranche variable de 2007 pour un appui supplémentaire du budget 2005. L'appui macroéconomique pour 2007 sera complété par un avenant de 20 M€ (issu de la RMP), dont 5 M€ en tranche fixe et 15 M€ en tranche variable.

Quant aux 15 M€ prévus dans la RMP pour appuyer le développement du secteur coton, ceux ci feront l'objet d'un programme sectoriel sur base du plan gouvernemental de développement du secteur coton.

Enfin, le Ministère de l'Economie et des Finances est en train de préparer un dossier pour demander le déboursement des fonds FLEX restant dans l'enveloppe B.

En ce qui concerne la stratégie d'intervention, aucune modification n'est envisagée ni dans la stratégie elle-même, ni dans les chronogrammes, hormis des ajustements de détail. L'infrastructure routière, la décentralisation et la réforme institutionnelle, l'appui macro-économique lié à la lutte contre la pauvreté, demeurent les secteurs de concentration de l'aide communautaire alors que, dans ceux du développement rural et de l'environnement, la poursuite des programmes du 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> FED permet de soutenir l'évolution des politiques correspondantes. La crise ivoirienne a souligné, si besoin était, la justesse de la SC. Les investissements dans le domaine routier s'avèrent déjà décisifs en renforçant le désenclavement du pays, alors que la décentralisation a permis de satisfaire les besoins essentiels des populations rurales et leur implication dans le processus de décision.

Malgré les efforts en matière de réforme et les bonnes performances dans la mise en oeuvre de l'aide communautaire, le pays reste confronté à l'étranglement de la base productive et à l'insuffisance des ressources lui permettant d'obtenir un vrai saut de qualité dans la réduction de la pauvreté. L'ensemble des indicateurs, bien qu'orientés positivement, évolue malheureusement trop lentement.

## **6. DIALOGUE AU MALI ENTRE L'ON ET LES ANE ET COORDINATION DES BAILLEURS**

### **6.1 Dialogue dans le pays entre l'ON et les ANE**

Le lancement de la revue à mi-parcours a eu lieu début 2004 avec la participation de l'ON, de représentants des acteurs non étatiques (ANE) et de la Commission. Les ANE ont aussi participé à une restitution des conclusions de la revue opérationnelle en mars 2004. Le projet de conclusions de la Revue à mi-parcours a été présenté par l'ON aux Ministères techniques et aux représentants des Acteurs non étatiques en octobre 2004. De manière générale, des réactions positives sur ce projet de conclusions ont été enregistrées. Malgré la participation de la société civile aux processus de revue, le dialogue entre les ANE et l'ON devrait être amélioré. A cette fin, il est prévu de lancer en 2005, sur initiative de l'ON, des réunions semestrielles avec l'objectif de faire un suivi rapproché de la mise en oeuvre du PIN. Les représentants des ANE seront conviés à ces réunions. Des efforts ont été faits pour impliquer les Acteurs Non Etatiques (ANE) au niveau de la programmation et de la révision du document de stratégie. On souligne néanmoins le risque qu'une plus grande implication des ANE ne crée de fortes attentes sur le plan financier. Il est aussi noté que les procédures FED rendent particulièrement difficile la mise en oeuvre du programme d'appui aux ANE. Ce dernier point est aussi vrai pour d'autres projets et s'est matérialisé par des retards dans l'instruction complexe de certaines Propositions de Financement (PF) du 9<sup>ème</sup> FED.

### **6.2 Coordination des bailleurs**

**a) La coordination de la DCE avec les Etats Membres de l'Union** continue d'être excellente. En 2004, les principales occasions de concertation ont été les suivantes:

- Participation aux réunions communautaires mensuelles des chefs de mission européens
- Echange et préparation du « Partenariat UE – Afrique pour le coton » et analyse des appuis possibles à la filière coton, Conférence à Paris début juillet.
- Dialogue sur l'ajustement structurel et les problèmes liés au secteur coton
- Participation aux réunions de concertation sur l'Office du Niger
- Partage et discussions sur le programme d'appui à la culture au Mali et en Afrique de l'Ouest.
- Comité de pilotage des Rencontres africaines de la photographie (France, DCE et Ministère de la culture)
- Comité de pilotage IOTA dans le cadre du Protocole tripartite France, DCE et Ministère de la santé

**b) La coordination avec les autres bailleurs** se fait lors de réunions mensuelles avec les partenaires techniques et financiers (PTF) et discussion sur des thèmes sectoriels :

Infrastructures: revue des phases de préparation du PST-2 avec la BM ; suivi en commun des études de justification (fin. BM) du PST-2 et de préparation du programme d'investissement (fin.8ème FED).

Appui Macroéconomique :la DCE a coordonné l'enquête SPA-CAD sur les processus d'alignement et harmonisation de l'aide extérieure ; les PTF ont été associés à la mission d'appui du siège pour finaliser le dossier de décaissement de la tranche fixe du PPAB 2003-2007 (plan d'action MEF et liste des indicateurs pour le calcul de la tranche variable) ; diffusion du matériel méthodologique d'appui budgétaire CE aux PTF et réunions de concertation des bailleurs de fonds pour la mise en place d'un appui budgétaire sectoriel Santé et éducation ; réunions régulières UE –EM + IBW sur l'évolution du contexte macro économique et les mesures d'ajustement structurel (notamment la filière coton).

Décentralisation/Appui Institutionnel: organisation, en tant que chef de file des bailleurs, de 4 réunions de concertation élargie UE-EM-autres PTF sur l'appui au processus technique et financier à la décentralisation.

Société civile : réunion de concertation des bailleurs de fonds et échange de vues sur les programmes respectifs dans ce secteur (France, Pays Bas, Belgique, USAID, Canada ...).

Développement Rural : réunions régulières UE –EM + Banque Mondiale sur le développement de la Zone Office du Niger (irrigation contrôlée, filière Riz, Pays Bas chef de file) et sur la filière coton ; réunion Direction de l'Hydraulique – PTF (organisée à la DCE) pour la présentation de la politique d'accès à l'eau et préparation de la table ronde des bailleurs sur l'hydraulique en décembre.

Santé : participation aux Comités techniques et de Suivi du PRODESS, ainsi que aux réunions mensuels des PTF ; cofinancement avec l'OMS d'un enquête sur le prix des médicaments ; cofinancement avec l'OMS et UNICEF de la campagne de vaccination polio.

Culture : participation des autres bailleurs aux débriefings sur le programme d'appui à la culture (Mali et Afrique de l'Ouest).

**UNION EUROPEENNE**



---

Délégation de la Commission européenne  
en République du Mali

**REPUBLIQUE DU MALI**



---

Ministère des Affaires Etrangères  
et de la Coopération Internationale

# **RAPPORT ANNUEL CONJOINT**

## **2004**

### **CONCLUSIONS**

### **FICHE D'EVALUATION DES PERFORMANCES**

## **1 Principaux développements politiques, économiques et sociaux de l'année 2004**

Sur le plan politique, le Mali reste un pôle de stabilité dans la région et poursuit ses avancées vers l'Etat de droit et une démocratie plus effective avec des progrès significatifs au niveau de la décentralisation. L'année 2004 a été une année test en raison de la tenue des élections communales qui ont constitué un très bon exemple d'expression démocratique dans un pays africain. Le thème de la lutte contre la corruption occupe une place importante dans l'agenda du gouvernement. Le rôle de la femme s'affirme progressivement en dépit des contraintes liées à des considérations socioculturelles.

L'année 2004 a été marquée par une crise scolaire, avec de violents troubles en novembre 2004. L'insécurité grandissante dans les villes et surtout dans les régions du sud frontalière à la Côte d'Ivoire constitue une préoccupation majeure du gouvernement et une contrainte aux activités économiques. Dans le Nord on constate la présence transfrontalière du groupe islamiste algérien GSPC.

Sur le plan extérieur, le Mali continue à jouer un rôle très actif au sein des différents fora politiques et commerciaux (OMC, OUA, UEMOA). Le Mali a apporté son soutien actif à la médiation dans la crise en Côte d'Ivoire. La persistance de cette crise réaffirme néanmoins le bien-fondé de la décision du gouvernement malien de diversifier ses accès aux facilités portuaires en confirmant l'importance du premier secteur de concentration du 9<sup>ème</sup> FED.

## **2 Evolution de la situation économique**

En 2004, la conjoncture économique est affectée par une campagne agricole 2004-2005 marquée par une pluviométrie mal répartie et irrégulière, l'impact de la crise acridienne, la baisse du cours mondial du coton combinée à un cours fort de l'euro par rapport au dollar, la baisse de la production de l'or, l'augmentation des coûts des produits pétroliers et une dégradation de la crise en Côte d'Ivoire. Ainsi, le Mali enregistre une croissance du PIB réel de 2,2% en 2004 contre 7,4% en 2003 et 4,3% en 2002.

La réforme de la filière coton, source de revenu pour plus de 3 Millions de Maliens et intrinsèquement liée à la sécurité alimentaire, constituera un enjeu primordial pour les années à venir. En 2004, la combinaison des effets externes (baisse de prix, faiblesse du dollar, hausse du prix des hydrocarbures) liée à des problèmes de gestion de la filière ont conduit à de graves pertes financières de la CMDT, qui pèsent lourdement sur le budget 2005. En même temps, la date de la privatisation de la CMDT, accordée avec la Banque Mondiale pour 2006, a été reportée à 2008 provoquant momentanément une crise des relations avec la Banque Mondiale vers la fin de 2004. Cependant, un dialogue soutenu entre l'Etat, les producteurs, la Banque Mondiale et les PTF a mené à la signature d'un protocole de fixation des prix d'achat initial du coton graine dans une fourchette de prix plus conforme aux prix internationaux. Une intensification de la concertation entre gouvernement et partenaires techniques et financiers autour du plan de réforme du secteur en 2005 sera indispensable afin de trouver une sortie de la crise de la filière et coordonner les appuis.

Au titre de l'intégration régionale, le Mali continue à être un des pays moteur de l'intégration. Cependant suite à la crise en Côte d'Ivoire, le Mali en subit l'impact par l'effet combiné du renchérissement du coût de transport et des difficultés actuelles de l'UEMOA d'honorer les compensations dues au Mali au titre de l'application du Tarif Extérieur Commun. Afin de

compenser l'impact de cette crise, le Mali a bénéficié, en décembre 2003, d'un appui de 21,5 Mrd FCFA au titre de l'enveloppe B.

Concernant les négociations commerciales et en particulier les APE, en dépit de la participation active des cadres maliens à ces négociations, il reste encore des efforts à fournir pour une meilleure prise en compte des développements externes dans la formulation des politiques économiques du pays.

La conjoncture défavorable de 2004 a contribué à creuser les déficits du budget de l'état. Le Mali a cependant poursuivi des politiques saines notamment en matière de politique monétaire, commerciale et de gestion du secteur public en recentrant le rôle de l'Etat et en s'efforçant de promouvoir le secteur privé dont le développement reste toutefois limité.

La part du secteur de l'éducation dans le budget de l'état a progressé de 14.1% en 2003 à 15,1% en 2004. Celui du secteur de la santé sans les secteurs sociaux a baissé à 6.8% en 2004 mais la part des autres secteurs sociaux a progressé de 2% en 2003 à 5.3% en 2004. Le déficit global du budget, base engagement, dons exclus a cru de 5.7% du PIB en 2003 à 7.1% en 2004. Les recettes budgétaires totales ont crû de 6.7% en 2004 pour atteindre 15.2% du PIB, reflétant une certaine amélioration des contrôles fiscaux.

En juin 2004, le Conseil d'Administration du FMI a approuvé une nouvelle FRPC pour la période 2004/2007, avec pour objectif de rétablir la stabilité macroéconomique, la viabilité des finances publiques et la mise en œuvre de réformes structurelles. La première revue du programme est prévue en février 2005.

Le Mali a fait des progrès en matière de gestion des finances publiques particulièrement en ce qui concerne la modernisation du système de finances publiques, dans la préparation des budgets programmes et dans la modernisation de la chaîne de la dépense. L'Etat se prépare d'ailleurs à la déconcentration des services du Budget et du Trésor. La lutte contre la corruption, au niveau de l'interface administrateur/administré, reste un défi important en particulier dans les secteurs de la santé, de la justice et des douanes.

**Mali: Situation économique 2002-2004**

	2002	2003	2004 <sup>(1)</sup>
<b>PIB et Prix</b>	<b>Variation annuelle, en pourcentage, sauf indication contraire</b>		
PIB à prix constants	4,3	7,4	2,2
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	2330	2574	2602
Déflateur du PIB	1,0	2,9	-1,0
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	5,0	-1,3	-3,0

(1) : Projections

Sources : Autorités maliennes et estimation et projection du FMI. Lettre d'intention du MEF du 04 février 2005.



*En conclusion une économie qui reste fragile et dépendante de facteurs externes et aléas climatiques et naturels avec un secteur particulièrement important, celui du coton, qui génère actuellement un important déficit qui pèse lourdement sur le budget de l'état en attendant des avancées dans la réforme.*

### 3 Progrès en terme de réduction de la pauvreté

#### Indicateurs sociaux

Indicateurs	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004 [2]	Obj. 2006
Impact								
Proportion de la population disposant de moins d'1 \$/ jour	75%	:	73%	73%	71%	70%	:	48%
Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	40%	:	:	33% [3]	32%	:	:	18%
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	:	:	233 ‰	238‰	229‰	229‰	:	210‰
Résultat								
Taux brut de scolarisation dans le primaire	50%	56%	61%	61%	64%	67%	71%	75%
Taux brut de scolarisation dans le primaire des filles	:	:	:	:	54%	56%	:	72%
Proportion d'écopliers achevant le premier cycle d'étude (taux d'achèvement du cycle) [4]	28%	30%	42%	31%	37%	38%	39%	:
Pourcentage des redoublants du 1er cycle	:	:	:	:	20%	20%	13%	15%
Ratio élèves /Maîtres	:	:	:	:	71	67	:	50
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	68%	70%	71%	71%	73%	74%	76% [5]	:
Taux de couverture sanitaire dans un rayon de 5 km	:	:	:	41%	44%	46%	47%:	50%
Taux de couverture en consultations prénatales	:	:	:	:	47%	53%	:	60%
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	:	:	:	41% [6]	40%	42%	:	50%
Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole	:	:	55%	61%	64%	72%	:	83%
Taux de couverture vaccinale DTCP3 chez les enfants de moins de 1 an	:	:	:	:	74%	79%	86% [7]	80%
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans [8]	:	:	:	1.7%	1.7%	1.7% [9]	:	1.0%
Proportion de la population ayant accès durable à une source d'eau meilleure	55% [10]	:	:	65%	62%	62%	67% [11]	:

[1] En grisé ressortent les indicateurs issus du CSLP suivis dans le cadre du Programme d'appui budgétaire.

[2] Données 2004 estimées

[3] Insuffisance pondérale aigue 11 %

[4] Taux d'achèvement = (Nouveaux admis en 6<sup>ième</sup> année / population des enfants de 12 ans) x100

Malgré une amélioration de la plupart des indicateurs sociaux, la progression demeure timide et la population malienne reste durement confrontée à la pauvreté qui touche plus des 2/3 des Maliens, avec une forte prédominance en milieu rural, où l'incidence de la pauvreté atteint 74% contre 30% en milieu urbain. Le pays fait également face aux problèmes du chômage et du sous-emploi ainsi qu'à des difficultés d'accès aux services de santé et d'éducation.

Avec un PIB par habitant de 240 dollars et une position, en régression, de 174ème sur 177 pays, selon l'Indice 2004 de Développement Humain du PNUD, le Mali ne semble pas encore tirer profit des efforts consentis pour lutter contre la pauvreté. La base insuffisante des ressources, la situation d'enclavement, la vulnérabilité du pays face aux crises externes, l'insuffisance des infrastructures, le niveau élevé d'analphabétisme, des performances moins que idéales au niveau de l'administration, sont des obstacles tels que les progrès sont peu perceptibles.

S'appuyant sur un cadre macro-économique stable et poursuivant une politique de libéralisation et d'amélioration de la compétitivité, le pays a renforcé en 2003 et en 2004 la mise en œuvre des programmes sectoriels dans le secteur de l'éducation (PRODEC) et de la santé (PRODESS). L'évolution des indicateurs bien que lente donne une tendance globalement positive.

En conclusion, le Mali a fait des progrès dans la plupart des secteurs et indicateurs sociaux qui, en dépit des efforts consentis, ne semblent pas se concrétiser dans le progrès dans la réduction de la pauvreté, notamment en raison de résultats économiques moyens, qui ne supportent pas les avancées dans la mise en œuvre du CSLP.

---

[5] Cycle fondamental

[6] 39%-Infirmières et sages-femmes 2% - médecins

[7] a la fin juin 2004

[8] 3,8% en 1995

[9] Aucune différence statistiquement significative n'a été observée entre 2002 et 2003 pour l'ensemble des classes d'âge ( $p > 0.05$ ). Cependant, le rapport surveillance sentinelle du VIH et de la syphilis chez les femmes enceintes, CDC et Info stat donne un taux de 3.4% chez les femmes enceintes de 15-24 ans en 2003.

[10] 48% en 1995-96

[11] Donnée estimée, hors Bamako et sous réserve de la remise en état de certaines infrastructures

« : » Données non disponibles

Sources de données : Rapport de la 2ième année de mise en œuvre du CSLP, décembre 2004; Indicateurs santé et éducation : Annuaire CPS/MEN – Projections population DNSI ; CPS Santé; Plan National d'accès à l'eau potable – juillet 2004.

## 4 Examen de la coopération passée et perspectives

Au niveau de la coopération Mali-CE, les trois secteurs de concentration (transport, décentralisation et appui macro-économique) ont démontré une bonne progression en terme de mise en œuvre des programmes et d'avancées institutionnelles.

En ce qui concerne le **secteur du transport**, le gouvernement a adopté une politique volontariste pour la mise en place des structures et du financement adéquats pour disposer à terme d'un système d'entretien routier efficace, nécessaire pour sécuriser les investissements. Dans ce sens, le gouvernement a créé un fonds d'entretien et l'agence d'exécution pour l'entretien routier AGEROUTE, fin 2004. Le fonds d'entretien est abondé avec des ressources provenant de la taxe pétrolière et des frais de péage. Depuis 2003, toutes les tâches d'entretien routier sur le réseau prioritaire sont confiées au secteur privé. Pour 2005, il faudra approfondir la politique d'entretien et de l'agence d'exécution pour l'entretien routier, assurer l'entretien périodique de 2 axes routiers prioritaires (Bamako-Bougouni et Sévaré Gao) et l'achèvement des projets routiers sur les axes vers le Sénégal, Mauritanie, Guinée et Niger.

Le gouvernement a formulé le document cadre de politique de décentralisation qui définit à l'horizon 2015 les axes stratégiques de la politique de **décentralisation**. Un atelier national sur le transfert des compétences et ressources de l'Etat aux collectivités territoriales s'est tenu en octobre 2004 et a permis de présenter les conditions opérationnelles du transfert d'ici 2007. Le défis de la décentralisation sera d'effectivement transférer des ressources financières et des ressources humaines liées au transfert des compétences (dans les domaines éducation, santé et hydraulique en particulier).

En ce qui concerne la **réforme institutionnelle de l'Etat**, l'année 2004 a été l'occasion d'un vaste processus de concertation pour définir les modalités d'opérationnalisation du Programme de Développement Institutionnel PDI, adopté par le Conseil des Ministres. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'administration publique et constitue le cadre nouveau d'une véritable politique sectorielle que le gouvernement s'est donné en matière de gouvernance et de restructuration de l'administration publique. Le défi de l'Etat Malien consistera à recentrer le rôle de l'administration centrale sur des tâches de conception et de régulation en vue d'accompagner le développement local.

Concernant l'**appui macroéconomique**, une table ronde des bailleurs de fonds au tour du CSLP s'est tenue en mars 2004 à Genève. Un atelier a validé les indicateurs du CSLP en juin 2004, et un travail a été fait dans la définition des objectifs opérationnels du CSLP. Un premier plan d'amélioration de la gestion des finances publiques, approuvé en 2004, a été complété et validé début 2005. Un atelier pour l'élaboration d'un second plan d'action gouvernemental, plus exhaustif en matière d'amélioration de la gestion des finances publiques s'est tenu du 1 au 4 février 2005.

Des efforts ont été faits pour impliquer les **Acteurs Non Etatiques** (ANE) au niveau de la programmation et de la révision du document de stratégie. On souligne néanmoins le risque qu'une plus grande implication des ANE ne crée des fortes attentes sur le plan financier. Il est aussi noté que les procédures FED rendent particulièrement difficile la mise en œuvre du programme d'appui aux ANE. Ce dernier point est aussi vrai pour d'autres projets et s'est matérialisé par des retards dans l'instruction complexe de certaines propositions de financement (PF) du 9<sup>ème</sup> FED.

La **Revue à Mi Parcours** a confirmé les progrès en matière de politique macroéconomique et sectorielle ainsi que le taux d'absorption élevé de ces secteurs, en allouant des fonds supplémentaires (30 millions de l'enveloppe B, 50 millions additionnels) en appui aux différentes stratégies en cours. Aussi, la stratégie pays pour le Mali a été maintenue telle que stipulé dans la stratégie de coopération et le Programme Indicatif.

Le montant disponible dans l'enveloppe B était de 12,4 M€ dont une réserve aide d'urgence de 5,7 M€. Le Mali a contribué avec 5,7 M€ provenant de son enveloppe B à la Convention de Financement multi-pays pour la lutte antiacridienne. Le Mali envisage de présenter une requête FLEX, qui dépasserait les montants disponibles sur l'enveloppe B.

Avec 67,3% des 390,6M€ disponibles sur le 9<sup>ème</sup> FED (Enveloppe A et B) avant l'augmentation de la Revue à Mi Parcours engagé en 2004, le niveau d'utilisation du 9<sup>e</sup> FED au 31/12/2004 est élevé. Les engagements individuels au niveau des projets (63,3%) sont aussi conséquents. Si les prévisions financières (142,9 M€) sont réalisées, 93 % du PIN (post augmentation RMP) serait engagé fin 2005, et les perspectives pour la revue à fin parcours, encourageantes. Il reste néanmoins des interrogations quant à la possibilité d'engager les nouveaux fonds destinés au soutien de la décentralisation et à la réforme de l'état avant la fin 2005. A noter les difficultés rencontrées pour adapter la Convention de Financement « Décentralisation » aux procédures du 9<sup>ème</sup> FED et la nécessité de renforcer les capacités de monitoring des services de l'ON.

#### Mise en œuvre 9<sup>ème</sup> FED

A la fin de l'année 2004, 65.528.275 € ont été décaissés au titre des projets financés sur le 9<sup>ème</sup> FED (Enveloppes A+B).

Montant enveloppe A		294.000.000 €	
Montant enveloppe B		81.000.000 €	
Reliquats 6 <sup>ème</sup> FED		5.873.224 €	
Reliquats 7 <sup>ème</sup> FED		13.975.015 €	
Reliquats 8 <sup>ème</sup> FED		200.200 €	
Reliquats anciens FED (autres que 6, 7 et 8)		1.231.500 €	
Diminution enveloppe B (facilité de paix)		-5.600.000 €	
Engagements globaux + disponible	390.610.368		100,0 %
Engagements globaux	263.215.762		67,3 % *
Engagements individuels	166.816.104		63,3 % ** 42,7 % ***
Décaissements	65.528.275		24,8 % ** 16,7 % ***

\* par rapport aux engagements globaux + disponible

\*\* par rapport aux engagements globaux

\*\*\* par rapport aux engagements globaux + disponible

En conclusion, la situation de la coopération est bonne avec une progression constante dans les secteurs de concentration soutenus par une politique nationale axée sur la mise en œuvre du CSLP et des politiques sectorielles pour la plupart adéquates. La coopération entre les Bailleurs de fonds est très bonne. La poursuite du programme de décentralisation/réforme institutionnelle de l'état, la mise en œuvre d'un appui budgétaire additionnel pour le secteur coton, ainsi que la mise en œuvre du programme en faveur des Acteurs Non Etatiques, seront les défis principaux pour l'année 2005.

Le projet de rapport conjoint 2004 a été préparé sur la base des contributions du gouvernement, et suite à des rencontres avec chaque ministère sectoriel concerné par la

coopération. Les partenaires ont ainsi réussi à produire un document de très bonne qualité, tout en renforçant les liens de partenariat (le GdM a été impliqué beaucoup plus étroitement que dans les exercices de revue précédents) et dans le respect des courts délais impartis. Le rapport conjoint a été discuté avec les Etats membres et la société civile lors d'une réunion le 24 février à Bamako.

---

## **LISTE DES ANNEXES**

<b>ANNEXE 1</b>	<b>CADRE D'INTERVENTION ET INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>
<b>ANNEXE 2</b>	<b>CHRONOGRAMME DES ACTIVITES – PIPELINE 9EME FED ENVELOPPE A 2004-2007</b>
<b>ANNEXE 3</b>	<b>CALENDRIER INDICATIF DES ENGAGEMENTS ET DES DECAISSEMENTS 2005 - 2006</b>
<b>ANNEXE 4</b>	<b>MATRICE DES DONATEURS</b>
<b>ANNEXE 5</b>	<b>SITUATION FINANCIERE DU 6<sup>EME</sup> FED AU 31/12/2004</b>
<b>ANNEXE 6</b>	<b>SITUATION FINANCIERE DU 7<sup>EME</sup> FED AU 31/12/2004</b>
<b>ANNEXE 7</b>	<b>SITUATION FINANCIERE DU 8<sup>EME</sup> FED AU 31/12/2004</b>
<b>ANNEXE 8</b>	<b>SITUATION FINANCIERE DU 9<sup>EME</sup> FED AU 31/12/2004</b>
<b>ANNEXE 8 BIS</b>	<b>EVALUATION DE LA PERFORMANCE DE LA COOPERATION MALI-UE</b>
<b>ANNEXE 9</b>	<b>ETAT DES PAIEMENTS 1998-2004</b>
<b>ANNEXE 10</b>	<b>SITUATION DES PROJETS PAR DOMAINE DE CONCENTRATION</b>
<b>ANNEXE 10 BIS</b>	<b>TABLEAU SYNOPTIQUE PROJETS LIGNES BUDGETAIRES</b>
<b>ANNEXE 11</b>	<b>PROJETS DE LA BEI</b>
<b>ANNEXE 12</b>	<b>FICHES DE PROJETS</b>
<b>ANNEXE 13</b>	<b>SITUATION DES RELIQUATS ISSUS DES FONDS DE CONTREPARTIE DU PAS 98-99</b>
<b>ANNEXE 14</b>	<b>PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU PAYS</b>
<b>ANNEXE 15</b>	<b>EVALUATION DES CONFLITS</b>
<b>ANNEXE 16</b>	<b>PROFIL DES MIGRATIONS</b>



Secteur 1 : APPUI MACROÉCONOMIQUE À LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ	Indicateurs de Performance	Situation en 2003	Situation en 2004	Objectif 2005	Objectif 2006	Sources de contrôle	Hypothèses
<b>OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT REPRIS DANS LE CADRE DU CSLP</b>							
<u>Réduire la pauvreté sous toutes ses formes</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Axe préalable : Une croissance accélérée et redistributive</li> <li>• Axe 1 : Assurer le développement institutionnel, la gouvernance et la participation</li> <li>• Axe 2 : Développer les ressources humaines et améliorer l'accès aux services sociaux de base</li> </ul> Axe 3 : Développer les infrastructures de base et les secteurs productifs							
<b>Objectifs nationaux long terme pour la lutte contre la pauvreté – Axe préalable : Croissance accélérée et redistributive et Axe 2 : Développer les ressources humaines et améliorer l'accès aux services sociaux de base</b>							
<u>Axe préalable du CSLP : croissance accélérée et redistributive</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance durable et équitable</li> </ul> <u>Axe 2 du CSLP: Développer les ressources humaines et améliorer l'accès aux services sociaux de base</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de la pauvreté</li> <li>• Amélioration de l'espérance de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance annuelle moyenne du PIB / capita assurant la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté</li> <li>• Réduction de l'incidence de la pauvreté de façon équilibrée et différenciée</li> <li>• Amélioration de l'indicateur IDH</li> <li>• Prolongation de l'espérance de vie</li> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 7.4%</li> <li>• 63.8%</li> <li>• 164/173</li> <li>• 50 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1.8%</li> <li>• :</li> <li>174/177 (1)</li> <li>• :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6.7%</li> <li>• :</li> <li>• :</li> <li>• :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6.7%</li> <li>• 47.5%</li> <li>• :</li> <li>• :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mémoire de politique économique dans le cadre des accords avec le FMI (gouvernement/FMI)</li> <li>• Enquête prioritaire sur le profil de la pauvreté (DNSI)</li> <li>• Rapport annuel sur le développement Humain (PNUD). Données DNSI en complément.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conditions climatiques favorables</li> <li>• Cours des matières premières stables</li> <li>• Stabilité politique</li> </ul>



**Objectifs intervention CE dans le cadre des appuis budgétaires à la réduction de la pauvreté (ABRP)**

*(1) Maintien d'un cadre macro-économique et budgétaire stable tenant compte de la problématique d'intégration régionale UEMOA et CEDEAO*

<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la rigueur au niveau de la politique budgétaire (préparation budgétaire efficace, exécution des dépenses publiques prioritaires pour la lutte contre la pauvreté)</li> <li>Gestion rigoureuse et prudente de l'endettement et allocation effective des ressources PPTE aux secteurs prioritaires de base (sociaux)</li> <li>Amélioration du financement du secteur de la santé et de l'éducation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des critères structurels</li> <li>Respect des critères de premier rang dans le cadre de la surveillance multilatérale UEMOA</li> <li>Taux de réalisation des recettes budgétaires / aux prévisions</li> <li>Part du budget de la santé dans le budget de l'Etat p/r aux charges récurrentes</li> <li>Taux d'exécution du budget ordinaire du secteur de la Santé</li> <li>Taux d'exécution du budget ordinaire alloué à l'achat de médicaments et de vaccins »</li> <li>Part du budget de l'éducation dans le budget de l'Etat p/r aux charges récurrentes</li> <li>Part du budget de l'éducation de base dans le budget de l'éducation</li> <li>Taux d'exécution du budget de l'éducation de base /charges récurrentes</li> <li>Taux d'exécution des charges récurrentes de l'éducation</li> <li>Taux d'exécution de l'allocation à l'autorité routière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>:</li> <li>oui</li> <li>102,1%</li> <li>10,1%</li> <li>93,90%</li> <li>98.2%</li> <li>30.6%</li> <li>55.3%</li> <li>:</li> <li>:</li> <li>:</li> <li>:</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>:</li> <li>oui</li> <li>(obj : 100%)</li> <li>10.7%</li> <li>:</li> <li>(obj: &gt;=95%)</li> <li>30.0%</li> <li>:</li> <li>:</li> <li>:</li> <li>:</li> <li>:</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>:</li> <li>oui</li> <li>100%</li> <li>11.0%</li> <li>&gt;=95%</li> <li>&gt;=95%</li> <li>30,5%</li> <li>63.5%</li> <li>100%</li> <li>100%</li> <li>100%</li> <li>100%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>:</li> <li>oui</li> <li>100%</li> <li>12.0%</li> <li>&gt;=95%</li> <li>&gt;=95%</li> <li>31,5%</li> <li>64.4%</li> <li>100%</li> <li>100%</li> <li>100%</li> <li>100%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mémorandum de politique économique dans le cadre des accords avec le FMI (gouvernement /FMI) et conclusions du conseil d'administration du FMI</li> <li>Rapport de surveillance multilatérale</li> <li>Directive de l'UEMOA sur la mise en œuvre du pacte de convergence (UEMOA)</li> <li>Budget national et circuit informatisé de la dépense (Direction nationale du budget et les directions administratives et financières – DAF Santé et Education)</li> <li>Direction nationale du budget(DNB)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des engagements du gouvernement en matière de finances publiques</li> <li>Cours des matières premières stables</li> <li>Volonté politique d'approfondir le processus d'intégration régionale</li> <li>Volonté politique en faveur de la réduction de la pauvreté</li> </ul>
--	--	--	---	---	---	--	--

(2) Amélioration des interventions publiques et des services sociaux concourant à la réduction de la pauvreté

**SANTE**

<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de l'accessibilité physique et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de CSCOM fonctionnels disposant du paquet minimum d'activités)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>660</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>670e</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>:</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>:</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des ressources humaines du ministère de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre d'une politique</li> </ul>
---	---	---	--	---	---	---	---

<ul style="list-style-type: none"> <li>financière à des services de santé de qualité (disponibilité de l'offre)</li> <li>Amélioration de l'accessibilité aux Médicaments essentiels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de couverture vaccinale DTPC3 des enfants de moins d'un an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>79.0%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>:</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>80%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>80%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>la Santé et système national d'information sanitaire (SNIS)/ CPS Santé.</li> <li>Données du PEV - enquête de routine</li> <li>Enquêtes</li> <li>Données PPM et audits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>sectorielle soutenable</li> <li>Flux réguliers d'aide extérieure</li> </ul>
<b>EDUCATION</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de l'accessibilité physique et financière à des services scolaires de qualité (disponibilité de l'offre)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau de fonctionnalité des écoles primaires : ratio élèves/maître premier cycle</li> <li>Taux brut de scolarisation au (1<sup>er</sup> cycle)</li> <li>Taux brut de scolarisation au 1<sup>er</sup> cycle des filles</li> <li>Pourcentage des redoublants du 1er cycle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>70</li> <li>67.0%</li> <li>56.4%</li> <li>19.8%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>50</li> <li>70.5%</li> <li>59.9%</li> <li>19.4%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>50</li> <li>74.0%</li> <li>68.0%</li> <li>16.0%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>50</li> <li>83.0%</li> <li>72.0%</li> <li>15.0%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de l'Éducation de base</li> <li>Direction des études et des programmes - carte scolaire</li> <li>Enquêtes et données DNSI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre d'une politique sectorielle soutenable</li> <li>Flux réguliers d'aide extérieure</li> </ul>
<b>Résultats</b>							
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Décassements des tranches fixes et variables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>40.3M€<sup>(14)</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>22.2M€</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;=41.0M€<sup>(15)</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>29.0M€</li> </ul>		

\* indique les nouveaux indicateurs/engagements pris lors de la revue 2005

\* indique les nouveaux indicateurs/engagements pris lors de la revue 2005

(1) données 2002 (Rapport Mondial sur le Développement Humain 2004).

e : estimation

: : Données non disponibles

<sup>14</sup> 7.4M€tranche variable + 32.9 M€tranche exceptionnelle

<sup>15</sup> 14.5M€Tranche fixe ; 11,5M€Tranche variable ; 15 millions de glissement 2006/2005.

Secteur 2 : DECENTRALISATION ET APPUI AUX STRUCTURES PUBLIQUES	Indicateurs de Performance  Le CSLP va re-définir en 2005 les indicateurs à utiliser pour axes 1&2	Situation 2003	Réalizations 2004	Objectif 2005	Objectifs 2006	Sources de contrôle	Hypothèses
<p>• <b>Objectifs nationaux long terme - Axe 1 du CSLP: Assurer le développement institutionnel, la gouvernance et la participation et Axe 2 : Développer les ressources humaines et améliorer l'accès aux services sociaux de base</b></p>							
<p>Permettre un meilleur accès aux infrastructures sociales de base au travers de la poursuite de la réforme des structures de l'État (décentralisation et déconcentration)</p> <p>(*) Les collectivités territoriales sont un acteur majeur de la lutte contre la pauvreté au travers de la promotion d'une économie de proximité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de participation aux élections communales</li> <li>Taux de satisfaction des usagers de l'administration</li> <li>% de ressource publique dépensé au niveau des collectivités</li> </ul>	<p>Inférieur à 40 % pour les différentes échéances depuis 1992</p> <p>Les services déconcentrés des ministères ne mettent en œuvre que 5% du budget des ministères</p>	<p><b>Les élections communales de 2004 ont été marquées par une forte participation</b> (45 à 50%), par une féminisation (relative) des élus et par une bonne transparence du scrutin. C'est un succès.</p>	<p>Les ministères prennent conscience de la nécessaire déconcentration et s'organisent en conséquence.</p> <p>Les ressources nécessaires à l'exercice des compétences transférées par les CT sont évaluées.</p>	<p>Les ministères dédient un budget plus important pour les services déconcentrés.</p> <p>Les CT bénéficient d'un budget suffisant pour l'exercice des compétences transférées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats électoraux</li> <li>Enquêtes terrains</li> <li>Ministère des Finances</li> <li>Budget</li> </ul>	<p>La participation électorale et le taux de recouvrement fiscal reflètent indirectement l'impact positif de la décentralisation sur la vie des citoyens</p>
<p><b>Objectifs intervention CE (**)</b></p>							
<p><b>Objectifs intervention CE 1:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la capacité de financement des communes</li> <li>Capacité accrue de maîtrise d'ouvrage –technique et financière- des collectivités territoriales</li> <li>Amélioration de la fiscalité des CT</li> <li>Renforcement de l'encadrement et de l'appui des CT par la tutelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de mobilisation des fonds de l'ANICT</li> <li>% de réalisation des plans d'investissement des collectivités territoriales</li> <li>Taux de recouvrement des taxes et impôts</li> <li>% d'investissement marchand</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En moyenne 85% mais avec une très forte variabilité régionale</li> <li>Entre 5 et 90 %</li> <li>Peu d'investissement marchand</li> </ul>	<p>Les droits de tirage ANICT sur la période 2001-2004 sont mobilisés à 98%</p> <p>L'évaluation de 2004 a montré que les CT ont progressé en maîtrise d'ouvrage</p> <p>L'ANICT a inclus la performance fiscale comme critère de définition des DT additionnels des collectivités</p>	<p>Mobilisation des DT 2005 et instructions des DT 2006-2008</p> <p>Un nouveau mécanisme d'appui technique aux collectivités est identifié</p> <p>Les CT cherchent à augmenter le rendement de leur fiscalité pour bénéficier de DT additionnels</p>	<p>Les DT annuels sont mobilisés à 100% par les différents types de collectivités (régions, cercles, communes)</p> <p>Les investissements prioritaires des plans sont réalisés</p> <p>Taux de recouvrement de la TDRL en hausse par rapport à 2004 (au niveau national et de chaque région) et assiette fiscale locale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport des communes, ANICT</li> <li>Budget</li> <li>Ministère de tutelle</li> </ul>	<p>Les plans de développement des CT répondent correctement aux besoins de base et entraînent un accroissement de l'activité économique</p> <p>Les citoyens prennent conscience de l'utilité de payer les taxes et impôts.</p>

					performante et équitale.  La tutelle assure efficacement son rôle de contrôle de légalité et de la cohérence entre politiques nationale et locales de développt éco-soc. Les services techniques déconcentrés appuient efficacement les CT.	Taux et causes de rejet des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité Taux et causes de rejet des propositions de projet des CT par les CRO Pourcentage des demandes d'appui-conseil faites par les CT aux services déconcentrés satisfaites	
<p><b>Objectifs intervention CE 2:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'Etat central est réorganisé autour des missions stratégiques d'impulsion, de conception et de contrôle</li> <li>La déconcentration est renforcée</li> <li>Une gestion publique efficace et transparente</li> <li>La valorisation et le renforcement des ressources humaines</li> <li>Les préoccupations des usagers placées au cœur de l'action administrative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'agents qualifiés de l'État dans les services déconcentrés (h/f)</li> <li>Pourcentage des Dépenses de fonctionnement inscrites au budget national ordonnancées par les administrations déconcentrées</li> <li>Existence et mise en œuvre d'un programme national de formation des agents publics</li> <li>Taux de satisfaction des usagers des administrations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Administration cloisonnée et centralisées</li> <li>Coordination inter-gouvernementale déficiente</li> <li>Administrations centrales en charge de tâches d'exécution</li> <li>80% des fonctionnaires sont à Bamako</li> <li>Services déconcentrés peu opérationnels, moyens très faibles</li> <li>Une administration éloignée des usagers</li> </ul>	Elaboration d'un plan opérationnel budgétisé du Programme de Développement Institutionnel (PDI)	Mise en œuvre du plan opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'administration centrale recentrée sur tâches de conception/régulation</li> <li>Les administrations déconcentrées disposent de moyens humains et financiers adéquats</li> <li>La fonction RH est réhabilitée au sein de l'administration publique. La formation initiale et continue des fonctionnaires est renforcée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enquêtes de terrain</li> <li>Données recueillies auprès des DAF</li> <li>Loi de finance</li> <li>Document de stratégie et rapport du ministère de la fonction publique</li> <li>Rapports des communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Désir politique de favoriser les postes déconcentrés</li> <li>Ressources financières globales suffisantes</li> <li>Analyse des besoins cohérente sur l'ensemble du territoire</li> <li>Présentation par le gouvernement d'un document de stratégie de la déconcentration administrative</li> </ul>
<b>Résultats</b>		Fin 2002, sur financement 8 <sup>ème</sup> FED, un dispositif d'appui technique et financier des CT est fonctionnel (1356 projets identifiés et financés de 10 millions FCFA en moyenne)	Programme de développement institutionnel (PDI) validé lors d'un séminaire en février 2003	Le dispositif d'appui au CT est reconduit sur financement du 9 <sup>ème</sup> FED  La réforme de l'Etat est appuyée par un programme d'accompagnement	Les communes sont viables avec une capacité renforcée de mobilisation des ressources propres  Les services déconcentrés de l'Etat sont fonctionnels et accompagnent le développement local		

- (\*) CSLP 2002, Les indicateurs de performance sont encore à préciser et à chiffrer dans le cadre du CSLP.

Secteur 3 : TRANSPORTS	Indicateurs de Performance	Situation en 2003 (et des années précédentes si information disponible)	Réalisations 2004	Objectifs 2005	Objectifs 2006	Sources de contrôle	Hypothèses
<b>Objectifs nationaux long terme - Axe 3 du CSLP : Développer les infrastructures de base et les secteurs productifs</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire l'enclavement intérieur et extérieur du Mali</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Distances et temps d'accès des populations et productions aux destinations clés : chefs-lieux de régions - capitale Bamako - ports d'exportation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transformation de la Direction Nationale des Travaux Publics en Direction Nationale des Routes (DNR) en décembre 2002</li> <li>Création de l'Autorité Routière en août 2000 et opérationnel depuis Juin 2002.</li> <li>Travaux d'entretien exécutés en 2003 : réalisé entièrement par le privé via</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien routier : routes bitumées : 3024 km routes en terre : 5976 km exécution 100% à l'entreprise privée</li> <li>Mise en œuvre et achèvement des projets routiers sur les axes vers le Sénégal, Mauritanie et Guinée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien périodique de 2 axes routiers prioritaires : Bamako-Bougouni Sévaré-Gao</li> <li>Mise en œuvre et achèvement des projets routiers sur les axes vers le</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien périodique de 2 axes routiers prioritaires : Bamako-Bougouni Sévaré-Gao</li> <li>Mise en œuvre et achèvement des projets routiers sur les axes vers le Sénégal, Mauritanie et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DNR-SDR</li> <li>MET-CPS</li> <li>Autorité Routière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stabilité politique</li> <li>Stabilité économique</li> <li>Amélioration drastique de la qualité des données relatives à l'état du réseau et aux trafics</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire les coûts du transport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts / km du voyageur en TC et de la tonne</li> <li>Coûts kilométriques de construction et d'entretien des infrastructures linéaires</li> </ul>	<p>l'Agetipe et l'Agetier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bitumage d'axe routier d'accès à des facilités portuaires alternatifs à celui d'Abidjan</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de l'Agence d'entretien routier : AGEROUTE</li> </ul>	<p>Sénégal, Mauritanie et Guinée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de systèmes de pesage-péage et suppression des droits de traversées routières</li> <li>Augmentation des redevances sur carburant pour collecter 1,7 Mdrs FCFA</li> <li>Préparation PST-2</li> </ul>	<p>Guinée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite de la mise en place de systèmes de pesage-péage</li> <li>Augmentation des redevances sur carburant pour collecter de 2,6 Mrds CFA</li> <li>Poursuite préparation PST-2</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MET-CPS</li> <li>DNT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non cartellisation des transporteurs</li> <li>Stabilité sécuritaire régionale</li> <li>Capacité suffisante des ports alternatifs à Abidjan</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroître la fluidité des échanges intérieurs et extérieurs</li> <li>Promouvoir la sécurité dans le transport des voyageurs et des marchandises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion des temps d'attente passés aux contrôles routiers et aux frontières par rapport aux temps totaux</li> <li>Nombre de blessés et de tués par modes et par an</li> </ul>					<ul style="list-style-type: none"> <li>Transporteurs / Chargeurs UEMOA</li> <li>DNT</li> <li>Police de la route (gendarmerie)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration et harmonisation des règles au niveau régional renforcées et respectées</li> </ul>

### Objectifs intervention CE

<p><b>Objectifs intervention CE 1:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pérennité du capital public investi dans les infrastructures routières</li> <li>Privatisation des travaux d'entretien des routes (entretien courant, entretien périodique, et renouvellement de chaussées)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évolution de la structure du réseau routier, ventilé en bon - moyen - mauvais états de surface</li> <li>Volume des travaux et parts du volume des travaux réalisés à l'entreprise</li> <li>Taux de couverture effective des besoins par les ressources de l'Autorité routière (Res. propres + budget)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'information fiable</li> <li>100 %</li> <li>66 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>idem</li> <li>100 %</li> <li>~ 76 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>100%</li> <li>81 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>100%</li> <li>82,2 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SDR et subdivisions régionales de la DNR</li> <li>Agence d'exécution des travaux d'entretien routier et autorité routière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de la gestion et du contrôle du fonds routier</li> <li>Opérationnalité de l'Ageroute</li> <li>Ressources budgétaires versées suivant calendrier, ressources propres à hauteur des prévisions.</li> <li>Amélioration de la qualité des données.</li> </ul>
---	---	---	---	--	--	---	---

<b>Objectifs intervention CE 2:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer les échanges intra et inter-régionaux notamment l'accès aux services d'éducation et santé, ainsi qu'aux marchés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps total passé par les populations pour accéder aux chef-lieux de régions et à la capitale</li> </ul>					<ul style="list-style-type: none"> <li>MET et SDR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration et harmonisation des règles au niveau régional</li> </ul>
<b>Résultats</b>		<u>8<sup>ème</sup> FED</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réception axes routiers vers le Sénégal ; Bandiagara-Sévaré, Bamako-Didiéni,</li> </ul>	<u>8<sup>ème</sup> FED</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Finalisation étude sur l'agence d'exécution des travaux d'entretien (Ageroute)</li> <li>Finalisation tronçon Diéma-Sandaré-Kayes (vers Sénégal)</li> <li>Finalisation du tronçon Naréna-Kourémalé (vers Guiné)</li> <li>Continuation des travaux de construction des routes Kayes-Kidira 95 km (axe Sénégal) et Tombouctou-Tonka-Goundam-Diré</li> </ul> <u>9<sup>ème</sup> FED</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement des AOI des 4 tronçons routiers : Diéma-Nioro /Kati-Kita, / Diéma-Didiéni et Gao-Labbézanga</li> <li>Démarage des travaux de la route Diéma-Nioro</li> </ul>	<u>8<sup>ème</sup> FED</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Finalisation tronçon routier Tombouctou-Tonka-Goundam-Dire.</li> <li>Finalisation tronçon Kayes-Kidira</li> </ul> <u>9<sup>ème</sup> FED</u> <p>Démarrage des travaux des tronçons Didiéni-Diéma, Kati-Kita et Gao-Ansongo</p>	<u>8<sup>ème</sup> FED</u> <p>Finalisation de la construction des postes de pesage-péage</p> <u>9<sup>ème</sup> FED</u> <p>Démarrage des travaux du tronçon : Ansongo-Labbézanga</p>	<p>Rapports bureaux surveillance, analyse des décomptes, visites de chantier, taux de débroussement.</p>	<p>Montants des offres compatibles avec les ressources.</p> <p>Performances des entreprises.</p> <p>Prix des produits pétroliers variant raisonnablement.</p> <p>Saison des pluies normale.</p> <p>Accès d'approvisionnement non perturbé (crise dans pays limitrophes)</p>

\* indique les nouveaux indicateurs/engagements pris lors de la revue 2003



<b>ANNEXE 2</b>		<b>Annexe 2 : Chronogramme des activités - pipeline 9 ème FED ENVELOPPE A 2004 - 2007</b>							
AIDC O Unit	Task Manager	ED F or LB	Title of Project	2004	2005	2006	2007	Total 2003 - 2007	<u>Comments</u>
C7	Borgato F.	9A	Axe Régional Mali-Mauritanie Diema Niore	70.750. 000	0	0	0	70.750. 000	Début de la mise en œuvre octobre 2004
C2	Fontaine G.	9A/ R MP	Complement pour la construction de la route Gao- Asongo6Labezanga Lot 2					25.000. 000	Comité FED : novembre 2005.
C7	Borgato F.	9A	Désenclavement Région II Gao Ansongo Frontière	41.580. 000	0	0	0	41.580. 000	Début de la mise en œuvre 2ème semestre 2005
C4	Marin B.	9A	Appui aux services de l'ON	3.000.0 00	0	0	0	3.000.0 00	CF signé mars 2004
C2	Granda Gonzalez J.	9A	Technical Cooperation Facility (TCF)	1.745.0 00	0	0	0	1.745.0 00	Début de la mise en œuvre juin 2004
C4	Marin B.	9A	Appui institutionnel aux régions - ADERE + PMR		6.000.0 00	0	0	6.000.0 00	Signature de la CF octobre 2005, PF envoyée au siège en mars 2005
C5	Gehringer J.	9A	Projet de Soutien a la Politique Culturelle		4.900.0 00	0	0	4.900.0 00	Début de la mise en œuvre mars 2005
C4	Marin B.	9A	ARIANE (Appui et Renforcement des Initiatives des Acteurs Non Etatiques)	0	7.000.0 00	0	0	7.000.0 00	Signature CF Juin 2005. Signature contrats Unités de Gestion debut 2006
C2	Fontaine G.	9A	Programme d'Appui à la Réforme Administrative et à la Décentralisation - PARAD -			70.000. 000	0	70.000. 000	Signature de la CF février 2006, instruction de la PF en cours
C2	Fontaine G.	9A	Appui aux Collectivités Territoriales pour l'accès à l'Eau potable - ACTE-	0		20.000. 000	0	20.000. 000	Signature de la CF février 2006, instruction de la PF en cours

ex C2	Fontaine G.	9A	Avenant Appui Macroeconomique		20.000.000	0	0	20.000.000	Comité FED : novembre 2005.
ex C2	Fontaine G.	9A	Appui Budgétaire Sectoriel Coton		0	15.000.000	0	15.000.000	Signature de la CF 2ème semestre 2006, Mission d'identification 2ème semestre 2005
	Fontaine G.	9A	Avenant Programme Régional Solaire II			5.000.000		5.000.000	Préparation d'un avenant à la CF régionale par Del Chef de file (Ouaga) pour signature 1er semestre 2006
		LB	Ligne Budgétaire sécurité alimentaire 2005					1.200.000	Mission spécifique prévue mai 2005, signature fin 2005
<b>TOTAL</b>				117.075.000	39.100.000	135.000.000	0	291.175.000	

<b>ANNEXE 3</b>														
														( amounts in € )
<b>Mali</b>				<b>PREVISIONS 2006</b>										
		<b>1° SEMESTRE</b>		<b>2° SEMESTRE</b>		<b>TOTAL 2005</b>				<b>TOTAL 2006</b>				
TITRE DU PROJET (ENGAGEMENT GLOBAUX)	MONTANT	ENGAG. INDIVID. A	PAIEMENTS B	ENGAG. INDIVID A'	PAIEMENTS B'	TOTAL ENGAG INDIVID A + A'	TOTAL PAIEMENTS B + B'	ENGAG INDIVID C	PAIEMENTS D	ENGAG INDIVID C'	PAIEMENTS D'	TOTAL ENGAG INDIVID C + C'	TOTAL PAIEMENTS D + D'	
<b>GRANDS TOTAL (TOUS PROGRAMMES)</b>		<b>35.675.000</b>	<b>43.402.105</b>	<b>118.395.000</b>	<b>43.840.309</b>	<b>154.070.000</b>	<b>87.242.414</b>	<b>47.690.000</b>	<b>111.191.312</b>	<b>34.060.000</b>	<b>48.649.515</b>	<b>81.750.000</b>	<b>159.840.827</b>	
PROGRAMMES EN COURS 7EME, 8EME ET 9EME FED.			38.977.405	70.840.000	17.006.109	105.480.000	55.983.514	8.030.000	41.672.312	3.510.000	5.777.415	11.540.000	47.449.727	
NOUVEAUX ENGAGEMENT SUR LES PROGRAMMES EN COURS					18.193.200		22.200.900		24.815.000		19.022.100		43.837.100	
NOUVEAUX PROGRAMME		1.035.000	417.000	47.555.000	8.641.000	48.590.000	9.058.000	39.660.000	44.704.000	30.550.000	23.850.000	70.210.000	68.554.000	
<b>ARIANE</b>	<b>7.000.000</b>													
Contrat Initiatives base, Renforcement des capacités, Communication					1.320.000	6.600.000	1.320.000		880.000		880.000		1.760.000	
<b>ADERE-Nord</b>	<b>6.000.000</b>													
Matériel/Equipement				500.000	300.000	500.000	300.000		200.000			0	200.000	
Assistance technique				1.200.000	400.000	1.200.000	400.000		300.000		300.000	0	600.000	
Volontaires				400.000	100.000	400.000	100.000		80.000		80.000	0	160.000	
DP 1 Cellule nationale				250.000	90.000	250.000	90.000		100.000		60.000	0	160.000	
DP 2 Cellule nationale						0	0			250.000	90.000	250.000	90.000	
DPS 1 Cellules d'appui						0	0	200.000	70.000		70.000	200.000	140.000	
Mesures d'accompagnement						0	0	600.000	200.000		300.000	600.000	500.000	
<b>Appui budg.et instit.à la décentralisation</b>	<b>53.000.000</b>													

Assistance Technique				700.000		700.000	0	200.000		100.000		300.000	0
Tranche budgétaire FICT 1						0	0			10.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000
Tranche budgétaire appui technique 1						0	0	2.000.000	2.000.000			2.000.000	2.000.000
Mesure d'accompagnement						0	0	2.000.000	500.000	2.000.000	1.000.000	4.000.000	1.500.000
<b>Hydraulique</b>	<b>25.000.000</b>												
Assistance technique				600.000	200.000	600.000	200.000		100.000		100.000	0	200.000
DP 1				100.000	40.000	100.000	40.000		40.000		20.000	0	60.000
DP 2						0	0			100.000	40.000	100.000	40.000
Equipements				60.000	40.000	60.000	40.000		20.000			0	20.000
Investissements						0	0	2.000.000	800.000	16.000.000	7.000.000	18.000.000	7.800.000
Etudes				100.000	40.000	100.000	40.000	200.000	120.000		140.000	200.000	260.000
Contrôle travaux								200.000	60.000	800.000	340.000	1.000.000	400.000
Mesures d'accompagnement								800.000	150.000		350.000	800.000	500.000
<b>PADI (2005-2007) (*) :</b>	<b>17.000.000</b>												
Appui budgétaire (**):		0	0	4.670.000	4.670.000	4.670.000	4.670.000	4.670.000	4.670.000	0	0	4.670.000	4.670.000
Assistance technique (**):		0	0	600.000	100.000	600.000	100.000	0	250.000	400.000	250.000	400.000	500.000
Mesures d'accompagnement (formation - équipement - communication) (**):			0	600.000	200.000	600.000	200.000	700.000	300.000	700.000	300.000	1.400.000	600.000
<b>PAVIA</b>	<b>4.900.000</b>							<b>545.000</b>	<b>682.000</b>	<b>100.000</b>	<b>515.000</b>	<b>645.000</b>	<b>1.197.000</b>
DP 1 PSIC Fonctionnement		270.000	130.000		140.000	270.000	270.000					0	0
DP 1 PSIC Projets		275.000	140.000		135.000	275.000	275.000					0	0
Equipements Palais culture				250.000	150.000	250.000	150.000		75.000		25.000	0	100.000
Equipements CAMM				150.000	90.000	150.000	90.000		45.000		15.000	0	60.000
DP Construction Musées régionaux				675.000	203.000	675.000	203.000		272.000		200.000	0	472.000
DP 6ème Rencontres photo		290.000	87.000		203.000	290.000	290.000					0	0
DP Expo Musée national		200.000	60.000		140.000	200.000	200.000					0	0
Contrat subvention Université 5 continents				50.000	40.000	50.000	40.000		10.000			0	10.000
Contrat subvention Festival Désert				50.000	40.000	50.000	40.000		10.000			0	10.000

DP 2 PSIC Fonctionement								270.000	130.000		140.000	270.000	270.000
DP 2 PSIC Projets								275.000	140.000		135.000	275.000	275.000
Contrat subvention Festival Realités										100.000		100.000	0
<b>Programme d'appui Macroéconomique</b>	<b>30.000.000</b>			<b>30.000.000</b>	<b>0</b>	<b>30.000.000</b>	<b>0</b>		<b>30.000.000</b>			<b>0</b>	<b>30.000.000</b>
<b>Construction de la route bitumée Ayorou-Labezanga-Asongo-Gao</b>	<b>25.000.000</b>												
Marché travaux Lot 2 Asongo-Labezanga						0	0	25.000.000	2.500.000		1.500.000	25.000.000	4.000.000

Annexe 4 - Matrice des donateurs (mise à jour en cours)

MALI	Commerce et développement	Appui aux politiques macro-économiques ayant un lien explicite avec les stratégies de réduction de la pauvreté, en particulier les programmes sectoriels dans les domaines sociaux (santé et éducation)	Transports et infrastructures	Stratégies de sécurité alimentaire et de développement rural durable et environnement	Renforcement des capacités institutionnelles, bonne gouvernance et état de droit	Aide budgétaire
<b>Commission européenne</b>  (FED)  (décaissement moyen de +/- 50 M €/an PIN+PIR)	1998 - 2006 : 10,2 M€	1998 - 2006 : 15,3 M€ <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éducation</li> <li>• Santé</li> <li>• Culture</li> </ul>	1998 - 2006 : 187 M€ <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui programme sectoriel des transports (PST)</li> <li>• Énergie</li> <li>• Sysmin</li> </ul>	1998 - 2006 : 40,7 M€ <ul style="list-style-type: none"> <li>• Filière riz</li> <li>• Aide d'urgence</li> <li>• Désertification</li> </ul>	1998 - 2006 : 48,7 M€ <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui aux communes</li> <li>• Microréalizations</li> </ul>	1998 - 2006 : 61,36 M€ <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui budget et lutte contre la pauvreté</li> </ul>
<b>Pays Bas</b> (décaissement moyen de 34,3 M€/an)		2004 - 2007 : 16,7 M€/an <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui au PRODEC éducation de base + formation adultes</li> </ul> 2004 - 2007 : 4 M€/an <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui au PRODESS sur base négociations</li> </ul>		2004-2007 5,1 M€/an <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui au schéma secteur développement rural (recherche agricole riz - aménagement hydroagricole, organisations paysannes, gestion durable de ressources naturelles (eau))</li> <li>• Appui à la gestion du bassin du fleuve Niger</li> </ul>	2004-2007 Appui au programme de décentralisation 1,5 million an Appui au Prodej 0,3 million/an	2004 - 2007 : Moyenne de 3,5 M€/an non ciblés, mais respect du cadre macro FMI
<b>Coopération française</b> (54,9 € en 2001)	2001 : 0,6 M€ Appui au secteur privé	2001 : 12,1 M€ <ul style="list-style-type: none"> <li>• Santé : appui au PRODESS</li> <li>• Développement social</li> <li>• Éducation : appui au PRODEC, éducation de base, infrastructures et équipements</li> <li>• Formation professionnelle</li> </ul>	2001 : 8,2 M€ <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui au PST</li> <li>• Transport ferroviaire (chemin de fer Dakar - Bamako)</li> <li>• Infrastructures de base : assainissement, alimentation, eau potable</li> <li>• Infrastructures rurales : électrification</li> <li>• Contribution au barrage de Manantali : 6,8 M€ en 2001 non comptabilisés dans le montant global des décaissements en 2001</li> </ul>	2001 : 21,6 M€ <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui institutionnel au secteur rural</li> <li>• Projet de restructuration du marché céréalier</li> <li>• Aménagement hydroagricole (office du Niger)</li> <li>• Appui aux organisations paysannes, appui aux systèmes financiers décentralisés</li> <li>• Appui aux filières élevage, céréales, coton, fruits et légumes</li> </ul>	2001: 9,4 M€ <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à la réforme des administrations financières</li> <li>• Appui aux collectivités territoriales (ANICT)</li> <li>• Assistance technique (Ministère des Finances, Justice)</li> </ul>	2001: 7,9 M€ <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à l'ajustement</li> <li>• Assistance technique</li> </ul>
<b>Coopération allemande GTZ / KFW</b> (Décaissement moyen 22 M€/an)		1997 - 2003 : 21M€ <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à l'éducation et à la santé</li> <li>• Assistance technique</li> </ul>	1997 - 2003 : 56 M€/an <ul style="list-style-type: none"> <li>• Puits/forage</li> <li>• Adduction d'eau dans les localités où EDM n'est pas présent</li> <li>• Pistes et bacs</li> <li>• Énergie</li> <li>• Communications</li> <li>• Assistance technique</li> </ul>	1997 - 2003 : 52 M€/an <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des conditions de la production agricole – filière riz</li> <li>• Mise en œuvre de la CCD / plan environnemental</li> <li>• Assistance technique</li> </ul>	1997 - 2003 : 30M€/an <ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement pour le financement de l'ANICT</li> <li>• Micro finance</li> <li>• Fédération des artisans</li> <li>• Assistance technique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>

<p><b>Coopération bilatérale belge</b> décaissement moyen de 5,56 M€/ an entre 1996 et 2000 et 7,3 M€ en 2000</p>	<p>2000 : 4 M€</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prêt d'État à État pour Manantali - 2001 : 4,5 M€</li> <li>• Prêt d'État à État pour Manantali (non inclus dans le chiffre de la colonne précédente)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1996 - 2002 : Soins santé primaires Kita (2 M€) et Yanfolila (1 M€)</li> <li>• 2001 - 2004 : PRODEC- (6,9 M€) pour constructions et équipements scolaires</li> <li>• 2002 - 2005 : PRODESS - 7,4 M€ dont la formulation est en cours</li> <li>• 2002 - 2005 : appui PNL Paludisme - 1,1 M€</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En formulation : petites infrastructures d'hydraulique villageoise sur GAO (prévu en 2003-2007) - 5,9 M€</li> <li>• Appui au secteur ferroviaire (0,33 M€)</li> </ul>	<p>1996 - 2002 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Énergies renouvelables : 0,75 M€</li> </ul> <p>1999 - 2004</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sélection et multiplication zébu Azawak : 2,4 M€</li> </ul> <p>2000 - 2004 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement multisectoriel décentralisé Koulikoro. Phase préparatoire : 1 M€</li> </ul> <p>Prévu 2004 - 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement multisectoriel décentralisé Koulikoro. Phase de mise en œuvre : 7,4 M€</li> </ul> <p>Prévu 2002- 2003 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assainissement ville de Sikasso : 1,1 M€</li> </ul>	<p>2000 - 2002</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission nationale de récupération des armes légères (0,16 M€) et commissions locales (0,75 M€)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui PRODEC et PRODESS sous forme d'aide budgétaire, les modalités restent à déterminer</li> </ul>
<p><b>Coopération luxembourgeoise</b> 3,8 M € en 2002</p>		<p>Alphabétisation et formation (district de Bamako) quartier de Lassa (0,8M€), quartier de Missabougou (2,2M€), Missira (0,33M€)</p>	<p>2001-2002 : 0,6 M€ an</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adduction d'eau potable de Bamako (AEP)</li> </ul>	<p>1999 - 2003 : 3,4 M€ an</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement, élevage dans la région de Kidal</li> </ul>		
<p><b>Coopération suédoise</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui au secteur privé</li> </ul>	<p>2002 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui au secteur éducatif en complément de la participation néerlandaise (PRODEC) : 10,3 M€</li> <li>• Appui au PRODESS</li> <li>• Appui aux efforts de lutte contre la pauvreté : 5,5 M€</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hydraulique</li> </ul>		<p>2002 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui pour les élections générales : 0,3 M€ Formation, observatoire national, sensibilisation et appui aux ONG</li> </ul>	<p>2001 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui budgétaire de 4,4 M€ (protocole d'accord signé le 5 décembre 2001)</li> </ul>

<b>Coopération italienne</b>		<p>2000-2004:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien au Centre de médecine traditionnelle de Bandiagara et aux associations de thérapeutes traditionnels au Mali (ONG Terra Nuova) : 950.000 €</li> </ul> <p>2002-2004:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Appui au programme national de lutte contre le trafic de mineurs et de réinsertion des enfants expatriés en Cote d'Ivoire (à travers l'OIM) : 850.000 €</li> </ul>		<p>2000-2004 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme pour la commercialisation des produits horticoles et fruitiers (ONG ISCOS) : 1.580.492 €</li> </ul> <p>2002 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement du réseau des organisations de base et des organisations paysannes dans le cadre de la lutte contre la désertification et la pauvreté (ROPPA) : 206.000 € (à travers la FAO)</li> </ul> <p>2003 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution au programme de vivres contre travail du PAM : 500.000 €</li> </ul> <p>2003-2005 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Conservation et développement durable dans la zone Ramsar du lac Debo et de Walabo Debo, delta du fleuve Niger (ONG Terra Nuova) : 823.709 €</li> <li>Appui aux organisations de base pour le développement intégré de la VII région (Gao et Menaka) ONG LVIA : 753.900 €</li> </ul> <p>2004-2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds Italie-CILSS de lutte contre la désertification pour la réduction de la pauvreté au Sahel : 15.500.000 € pour quatre pays: Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger</li> </ul>		
<b>US Aid</b> (Décaissement moyen de 37,8 M€an sous forme de subvention) - 10% aide directe au gouvernement - 30% contrat/ formation AT/privé - 60% ONG	2001 - 2002 : 6,1 M€an Aide à la production / transformation / commercialisation micro-finance	2001 - 2002 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Éducation de base (3,3 M€an)</li> </ul> 2001 - 2002 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Accès aux soins santé primaire (11,1 M€an) + Aide régionale Gao – Kidal</li> </ul> 2003 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Education primaire de qualité ( 6,2 M€an)</li> <li>Services Santé à grand impact (11,8 M€an)</li> </ul>		2001 – 2002 : <ul style="list-style-type: none"> <li>0,9 M€: irrigation Office du Niger</li> <li>7,8 M€: Aide alimentaire (ONG Aficare) - Croissance économique durable – Environnement</li> </ul> 2003 : <ul style="list-style-type: none"> <li>11,3 M€: Croissance Economique accélérée</li> </ul>	2001 – 2002 : 2,8 M€ Appui à la bonne gouvernance via ONG 2003 : <ul style="list-style-type: none"> <li>4,4 M€: Co-gouvernance à travers la décentralisation</li> </ul>	2001 – 2002 : 5,6 M€ d'aide budgétaire pour la santé, l'éducation, le développement rural et la communication 2003 : 1,71 M€d'aide budgétaire pour la santé et l'éducation



<p><b>Canada</b> (décaissement moyen de 6,4 M €/an), mais augmentation possible avec les projets en 2004</p>	<p>2002 - 2006 : 1,84 M€ Appui réseau caisse d'épargne et de crédit Nyesigiso</p>	<p>2002 - 2006 : • Fonds GED - Appui pour les femmes (1,33 M€) • Appui secteur éducation (10,4M €)</p>	<p>2002 - 2006 : 4,6 M€ • Centrale du barrage de Manantali</p>	<p>2002 - 2006 : 1,13 M€ PACCEM Soutien à la commercialisation des céréales au Mali 2002-2006 : RESA : réhabilitation environnementale et sécurité alimentaire</p>	<p>2002 – 2006 : • Appui à la mobilisation des recettes intérieures PAMORI-(4,5 M€) • Appui aux élections, (44,6 M€) • Appui au fonds d'infrastructures communales FIC - AGETIPE (3,4 M€) • Appui à l'administration de la justice (0,8 M€)</p>	
<p><b>PNUD</b> (Décaissement moyen de l'ordre de 5,5 M€/an pour 2001 et 2002)</p>	<p>2001 – 2003 Soutien à la capacité productive des groupes vulnérables: 1,3 M€ Plateforme multifonctionnelle pour la réduction de la pauvreté : 0,3 M €</p>	<p>2001-2002 : 1,7 M€ • Soutien au programme PRODEC</p>			<p>2001 - 2002 : • Appui : renforcement des capacités des pauvres (0,44 €) • Stratégie de développement Management +égalité genre (1,9 M€) • renforcement des capacités des acteurs + soutien aux communes de Tombouctou et Mopti (3,2 M€)</p>	
<p><b>PAM</b> ( 31,2 M € pour la période 2003-2007 )  [1€ = 1,19 US\$]</p>		<p>2003-2007 : ○ Education : Appui à l'éducation de base (15,6 M €) ○ Santé : Alimentation complémentaire et appui aux services communautaires de santé (2,5 M €)</p>		<p>2003-2007 : ○ Programme de création d'actifs productifs, par VCT/VCF (9,4 M €) ○ Prévention et atténuation des catastrophes [ SNS/PRMC] (3,4 M €)</p>	<p>2003-2007 ○ Appui à la stratégie nationale de la sécurité alimentaire [PRMC ; SAP ; OPAM] ○ Support à l'Institut Géographique du Mali par le développement d'un système de la gestion des informations [CIGMa] (0,2 M €)</p>	

<b>Banque mondiale</b> (Décaissement moyen en prêts de 45,7 à 61 M€/an)	1996 - 2006 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Assistance au secteur privé : 12M\$</li> </ul> -développement du secteur financier: 21M\$ appui aux sources de croissance : 55M\$	1999 - 2004 : Appui à: <ul style="list-style-type: none"> <li>Formation professionnelle : 13,4M\$</li> <li>Apprentissage dans les écoles fondamentales: 3,8M\$</li> <li>Lutte contre la pauvreté : 21,5M\$ <ul style="list-style-type: none"> <li>Investissement secteur santé (PRODESS) : 40M\$</li> <li>Investissement secteur éducation (PISE) : 45M\$ <ul style="list-style-type: none"> <li>Centre de formation pour le développement: 2,5M\$</li> </ul> </li> <li>Projet multi-sectoriel de lutte contre le SIDA (MAP) : 15M\$</li> </ul> </li> </ul>	1997 - 2004 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Projet énergie domestique : 6,2M\$</li> <li>Développement urbain (PDUD) : 80M\$</li> <li>Transport (PST) : 65M\$</li> <li>Sélingué : 27,3M\$</li> <li>Manantali : 17,1M\$</li> <li>Projet énergie domestique et accès aux services de base (PEDASB) : 35,7M\$</li> <li>Amélioration corridors de transports (PACT) : 48,7M\$</li> <li>Secteur minier : 6M\$</li> </ul>	1994 - 2005 : Projet national de recherche agricole (PNRA) : 20M\$ Valorisation des produits agricoles (PAVCOPA) : 6M\$ Promotion de l'irrigation privée (PIIP) : 4,2M\$ Gestion des ressources naturelles (PGRN) : 20,4M\$ Appui aux services agricoles et organisations paysannes (PASAOP) : 43,5M\$ Infrastructures rurales (PNIR) : 115,1M\$ Consolidation de l'Office du Niger (ON) : 48,8M\$, Vulgarisation agricole (PNVA) : 24,4M\$ Appui aux communautés rurales (PACR) : 45M\$		Allègement dette PPTE renforcé de 966,7 M€ (soit valeur de 581,1 M€ sur 30 ans). Réduction dette de 65,5 M€ pendant 10 ans et 30,5 M€ pour les 10 années suivantes. A verser dans santé, eau, éducation, infrastructures rurales. Projet d'appui à la gestion économique (PAGE) : 80M\$, Programme d'ajustement structurel (SAC III) : 70M\$ et Don supplémentaire lié au SAC : 15M\$
<b>Banque africaine de développement</b> (Décaissement moyen de 24 M €/ an )		1999 - 2003 : 60 M€ <ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à l'éducation / santé</li> <li>Projet d'appui à la lutte pour la réduction de la pauvreté</li> </ul>	1993 - 2002 : 69,2 M€ <ul style="list-style-type: none"> <li>Études et travaux routiers</li> <li>Entretiens routiers</li> </ul>	1992 - 2003 : 110 M€ <ul style="list-style-type: none"> <li>Études et travaux d'aménagement hydroagricoles</li> <li>Projets de développement rural</li> </ul>	1995 - 2002 : 3,8 M€ <ul style="list-style-type: none"> <li>Appui aux activités des femmes</li> </ul>	

Le tableau suivant reprend les prévisions des décaissements des différents bailleurs de fonds pour les 3 années à venir: 2004-2005-2006.

	TAUX DE CHANGE	<i>Aide budgétaire non affectée</i>	<i>Développement Institutionnel et Gouvernance</i>	<i>Développement Humain Durable et accès aux services sociaux de base</i>	<i>Développement des Infrastructures et des secteurs productifs</i>	TOTAL EN MILLIONS EUROS
<b>COMMISSION EUROPEENNE</b>		87,6	29,8	63,1	171,9	352,4
<b>BEI</b>					56	56
<b>PAYS BAS</b>		10,5	2,5	62,3	15,4	90,7
<b>COOPERATION FRANCAISE</b>						198
<b>ALLEMAGNE GTZ/KFW</b>			7	33,7	30	70,7
<b>COOPERATION BELGE</b>	1 €= 655,957 CFA			14,2	8,5	22,7
<b>COOPERATION LUXEMBOURGEOISE</b>				15		15
<b>SUEDE</b>	1 €= 9,15	16,4	5,5	16		37,9
<b>ITALIA</b>				5		5
<b>USAID</b>	1 €= 1,21 US\$		12,24	47,2	31,35	90,79
<b>CANADA</b>	1 €= 1,59 CA \$		15,2	50,3	17,5	83
<b>PNUD</b>	1 €= 1,21 US\$					0
<b>PAM</b>	1€= 1,19 US\$		0,2	12,5	6,3	19
<b>BANQUE MONDIALE</b>	1 €= 1,21 US\$	82,6		14,4	237,5	334,5
<b>BAD</b>	1,4 US	54,7	4,6	17,3	41,6	118,2
<b>FIDA</b>	1 €= 1,21 US\$		3,3	3,3	5,7	12,3
<b>BID</b>	1 €= 1,21 US\$		0,2	8,7	213,6	222,5
<b>JAPON</b>	1 €= 128,9 YEN	65				65
<b>OMS</b>	1 €= 1,21 US\$			9,9		9,9
<b>BANQUE OUEST AFRICAINE</b>	1 €= 655,957 CFA				114,3	114,3
<b>FONDS KWEITTIEN</b>	1 €= 1,21 US\$				28,3	28,3
<b>FONDS SAUDIEN</b>	1 €= 1,21 US\$				19,2	19,2
<b>TOTAL</b>		316,8	80,54	372,9	997,15	<b>1.965,39</b>

<b>ANNEXE 5</b>					
<b>Situation au 31/12/2004 6 FED</b>					
<b>N° Projet</b>	<b>Date fin de la conventi on</b>	<b>Engagem ents globaux</b>	<b>Engagem ents individuel s</b>	<b>Paiements jusqu'au 31/12/2004</b>	<b>Paiemen ts de l'année 2.004</b>
6 MLI 027 REHAB AMEN HYDRO AGRIC OFF NIG	31/07/20 03	54.187.75 6	54.187.731	54.187.731	0
<b>Disponible</b>		<b>0</b>			
		<b>54.187.75 6</b>	<b>54.187.731</b>	<b>54.187.731</b>	<b>0</b>
<b>Programmable cloturé</b>		<b>76.939.02 0</b>	<b>76.939.020</b>	<b>76.939.020</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL PIN 6 FED</b>		<b>131.126.7 76</b>	<b>131.126.75 1</b>	<b>131.126.751</b>	<b>0</b>
<b>Sous total non progr.</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Non progr. Cloturé</b>		<b>38.484.77 0</b>	<b>38.484.770</b>	<b>38.484.770</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL HP 6 FED</b>		<b>38.484.77 0</b>	<b>38.484.770</b>	<b>38.484.770</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL 6 FED</b>		<b>169.611.5 46</b>	<b>169.611.52 1</b>	<b>169.611.521</b>	<b>0</b>
6 ACP RPR 514 LUTTE CONTRE CECITE PAYS SAHEL	30/06/20 01	4.761.881	4.761.881	4.761.881	0
<b>Sous total RPR</b>		<b>4.761.881</b>	<b>4.761.881</b>	<b>4.761.881</b>	<b>0</b>
<b>RPR cloturé</b>		<b>14.665.76 0</b>	<b>14.665.760</b>	<b>14.665.760</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL RPR 6 FED</b>		<b>19.427.641</b>	<b>19.427.641</b>	<b>19.427.641</b>	<b>0</b>
		<b>1</b>			
<b>EXECUTION 6 FED</b>		<b>6 FED PIN + HORS PIN</b>		<b>6 FED REGIONAUX</b>	
				<b>(Chef de file Mali)</b>	
		<b>%</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>	
Engagements globaux / dotation		100,0			
Engagements individuels / engagements globaux		100,0		100,0	
Paiements au 31/12/2004 / engagements globaux		100,0		100,0	
RAC (engagements globaux - engagements individuels)		0,0	0	0,0	0
RAL (engagements globaux - paiements)		0,0	0	0,0	0

<b>ANNEXE 6</b>					
<b>Situation au 31/12/2004 7 FED</b>					
<b>N° Projet</b>	<b>Date fin</b>	<b>Engagem</b>	<b>Engagem</b>	<b>Paiements</b>	<b>Paiemen</b>
	<b>de la</b>	<b>ents</b>	<b>ents</b>	<b>jusqu'au</b>	<b>ts</b>
	<b>conventi</b>	<b>globaux</b>	<b>individuel</b>	<b>31/12/2004</b>	<b>de</b>
	<b>on</b>		<b>s</b>		<b>l'année</b>
7 MLI 024 APPUI CELLULE CENTRALE ON	31/12/2003	1.992.000	1.851.838	1.809.199	10.529
7 MLI 034 AMELIORATION SYSTEME NATIONAL SANTE	30/06/2001	7.894.923	7.794.724	7.794.724	263.275
7 MLI 080 REHAB. ET ENTRETIEN ROUTES PRIORITAIRES	N.A.	28.188.789	27.530.992	27.441.430	1.125.145
7 MLI 093 APPUI A CREDIT INITIATIVE SA	30/06/2002	4.125.000	4.125.000	3.580.689	0
7 MLI 094 GESTION PART. FORETS CLASSEES MACINA	N.A.	760.000	743.316	602.357	-61.806
7 MLI 098 DEV. ZONES D'ELEVAGE MALI NORD-EST	30/09/2001	4.428.357	4.018.957	3.940.920	64.394
7 MLI 124 APPUI CELLULE PLANIFICATION STATISTIQUE	31/10/2003	800.000	732.767	699.880	50.609
7 MLI 127 PROGRAMME D'APPUI FILIERE RIZ	30/06/2007	562.000	506.575	207.912	120.258
7 MLI 131 COORD. ACTIONS DEV'T DANS LE NORD	30/06/2003	370.000	332.036	332.036	0
7 MLI 132 EXPERT EN APPUI CELLULE FED	31/12/2002	298.000	285.988	219.919	90.185
7 MLI 134 EVALUATION APPUI A LA COORD. NORD	14/09/2003	113.000	108.984	108.984	20.991
<b>Disponible</b>					
<b>Sous total progr.</b>		<b>49.532.069</b>	<b>48.031.177</b>	<b>46.738.051</b>	<b>1.683.581</b>
<b>Programmable cloturé</b>		<b>94.480.552</b>	<b>94.480.552</b>	<b>94.480.552</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL PIN 7 FED</b>		<b>144.012.6 21</b>	<b>142.511.72 9</b>	<b>141.218.603</b>	<b>1.683.58 1</b>
7 MLI 114 ECHO	12/05/19 97	1.046.115	1.046.115	1.045.500	-615
7 MLI 117 SYSMIN SECTEUR MINIER	21/01/20 02	15.000.00 0	8.061.162	5.795.281	1.938.12 3
7 MLI 122 AT ETUDE SOUS SECTEUR ELEVAGE	31/10/19 98	200.000	168.000	60.614	0
<b>Sous total non progr.</b>		<b>16.246.11 5</b>	<b>9.275.277</b>	<b>6.901.395</b>	<b>1.937.50 8</b>
<b>Non progr. Cloturé</b>		<b>96.606.04 2</b>	<b>96.606.042</b>	<b>96.606.042</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL HP 7 FED</b>		<b>112.852.1 57</b>	<b>105.881.31 9</b>	<b>103.507.437</b>	<b>1.937.50 8</b>
<b>TOTAL 7 FED</b>		<b>256.864.7 78</b>	<b>248.393.04 8</b>	<b>244.726.040</b>	<b>3.621.08 9</b>
7 ACP RPR 049 LUTTE CONTRE CECITE PAYS SAHEL	30/06/20 01	5.538.119	4.179.639	4.153.077	32.393
7 ACP RPR 386 REHAB. ET ENTRETIEN ROUTES PRIOR.	N.A.	4.969.575	4.969.575	4.969.575	0
7 ACP RPR 442 PROG. REG. FORMATION - INFORMAT.	30/06/20 01	10.000.00 0	9.453.861	9.415.694	0
7 ACP RPR 780 REHABILITATION ROUTE KAYES KIDIRA	30/10/20 06	18.779.00 0	18.771.000	8.372.337	5.344.13 9
<b>Sous total RPR</b>		<b>39.286.69 4</b>	<b>37.374.075</b>	<b>26.910.683</b>	<b>5.376.53 2</b>
<b>RPR cloturé</b>		<b>4.281.022</b>	<b>4.281.022</b>	<b>4.281.022</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL RPR 7 FED</b>		<b>43.567.71 6</b>	<b>41.655.097</b>	<b>31.191.705</b>	<b>5.376.53 2</b>
<b>EXECUTION 7 FED</b>		<b>7 FED PIN + HORS PIN</b>	<b>7 FED REGIONAUX</b>		
			<b>(Chef de file Mali)</b>		
		<b>%</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>	

Engagements globaux / dotation	100,0		100,0	
Engagements individuels / engagements globaux	96,7		95,6	
Paiements au 31/12/2004 / engagements globaux	95,3		71,6	
RAC (engagements globaux - engagements individuels)	3,3	8.471.730	4,4	1.912.619
RAL (engagements globaux - paiements)	4,7	12.138.738	28,4	12.376.011



<b>ANNEXE 7</b>					
<b>Situation au 31/12/2004 8 FED</b>					
<b>N° Projet</b>	<b>Date fin</b>	<b>Engagem</b>	<b>Engagem</b>	<b>Paiements</b>	<b>Paiemen</b>
	<b>de la</b>	<b>ents</b>	<b>ents</b>	<b>jusqu'au</b>	<b>ts</b>
	<b>conventi</b>	<b>globaux</b>	<b>individuel</b>	<b>31/12/2004</b>	<b>de</b>
	<b>on</b>		<b>s</b>		<b>l'année</b>
					<b>2.004</b>
8 MLI 004 COORDINATION ACTIONS DEV'T NORD	30/06/20 03	1.850.000	1.816.763	1.816.763	0
8 MLI 006 PROJET SECTORIEL TRANSPORT	31/12/20 07	101.000.0 00	97.347.025	82.884.810	16.322.4 21
8 MLI 007 INTEGRATION SOUS- REG. OUEST AFRICAINE	31/08/20 03	1.850.000	1.236.180	1.064.837	-27.262
8 MLI 008 4EME PROGRAMME MICRO-REALISATIONS	31/12/20 04	7.700.000	7.544.766	7.164.683	1.902.63 6
8 MLI 012 APPUI DEMARRAGE COMMUNES MALI	31/12/20 05	34.000.00 0	33.968.383	33.005.319	5.330.07 9
8 MLI 013 GESTION RESSOURCES NIGER GAMBIE	31/12/20 05	2.000.000	1.526.460	808.830	243.844
8 MLI 014 APPUI POLITIQUE CULTURELLE MALI	31/12/20 03	4.800.000	4.003.929	3.201.332	488.017
8 MLI 015 APPUI REG. INTEGRATION PARI UEMOA PHASE2	31/12/20 05	1.500.000	1.324.747	392.147	234.798
8 MLI 017 APPUI REG. INTEGRATION PARI PHASE 1	31/12/20 05	1.500.000	1.078.922	825.286	289.430
8 MLI 018 APPUI AU SECTEUR DE LA SANTE	31/03/20 06	10.500.00 0	4.703.114	2.794.316	1.462.89 5
8 MLI 019 PROGRAMME APPUI FILIERE RIZ	30/06/20 07	15.438.00 0	12.844.926	3.953.937	2.844.05 6
8 MLI 020 PROGRAMME REG. SOLAIRE PHASE II PRS II	30/09/20 07	6.562.000	890.986	118.987	106.166
8 MLI 021 LUTTE CONTRE DESERTIFICATION	31/12/20 06	14.000.00 0	4.552.319	2.000.703	1.060.03 7
<b>Disponible</b>					

<b>Sous total progr.</b>		<b>202.700.000</b>	<b>172.838.519</b>	<b>140.031.950</b>	<b>30.257.117</b>
<b>Programmable cloturé</b>		<b>6.181.734</b>	<b>6.181.734</b>	<b>6.181.734</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL PIN 8 FED</b>		<b>208.881.734</b>	<b>179.020.253</b>	<b>146.213.684</b>	<b>30.257.117</b>
8 MLI 029 CADRE STRAT. LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	31/03/2005	22.400.000	21.201.938	19.471.781	7.680.793
<b>Sous total non progr.</b>		<b>22.400.000</b>	<b>21.201.938</b>	<b>19.471.781</b>	<b>7.680.793</b>
<b>Non progr. Cloturé</b>		<b>70.211.353</b>	<b>70.211.353</b>	<b>70.211.353</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL HP 8 FED</b>		<b>92.611.353</b>	<b>91.413.291</b>	<b>89.683.134</b>	<b>7.680.793</b>
<b>TOTAL 8 FED</b>		<b>301.493.087</b>	<b>270.433.545</b>	<b>235.896.818</b>	<b>37.937.910</b>
8 ACP ROC 047 4 RENCONTRES PHOTOGRAPHIE AFR.	31/01/2002	150.000	150.000	82.851	-11.968
8 ACP ROC 052 REHAB. ROUTE KAYES - KIDIRA	30/10/2006	10.221.000	6.681.328	411.492	343.137
8 ACP TPS 053 APPUI DEMARRAGE COMMUNES	31/12/2005	5.000.000	4.571.000	1.577.780	1.154.265
<b>Sous total ROC + TPS</b>		<b>15.371.000</b>	<b>11.402.328</b>	<b>2.072.123</b>	<b>1.485.434</b>
<b>ROC cloturé</b>		<b>31.804.715</b>	<b>31.804.715</b>	<b>31.804.715</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ROC 8 FED</b>		<b>47.175.715</b>	<b>43.207.043</b>	<b>33.876.838</b>	<b>1.485.434</b>
<b>EXECUTION 8 FED</b>		<b>8 FED PIN + HORS PIN</b>		<b>8 FED REGIONAUX (Chef de file Mali)</b>	
		<b>%</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>	

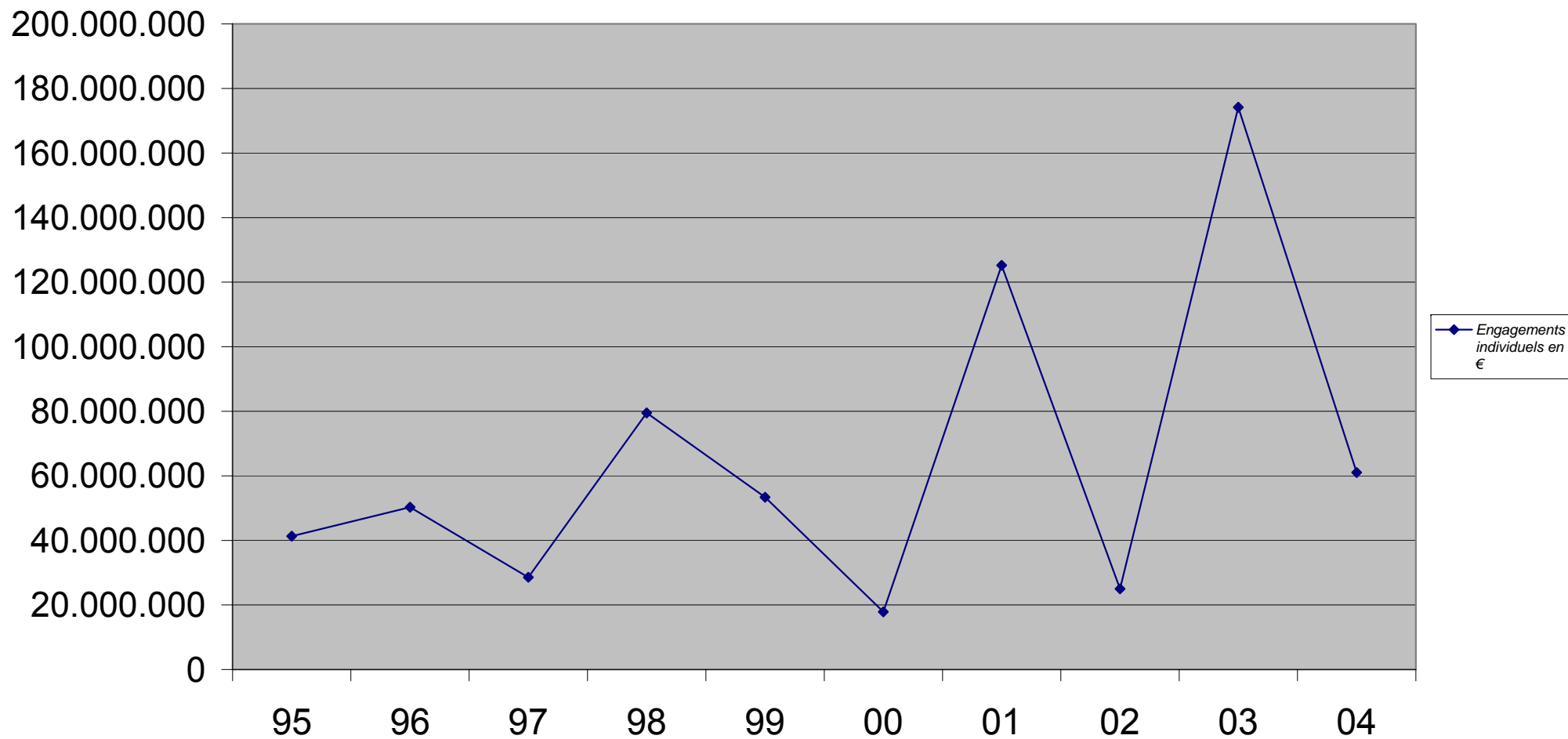
Engagements globaux / dotation	100,0		100,0	
Engagements individuels / engagements globaux	89,7		91,6	
Paiements au 31/12/2004 / engagements globaux	78,2		71,8	
RAC (engagements globaux - engagements individuels)	10,3	31.059.542	8,4	3.968.672
RAL (engagements globaux - paiements)	21,8	65.596.269	28,2	13.298.877

<b>ANNEXE 8</b>					
<b>Situation au 31/12/2004 9 FED</b>					
<b>N° Projet</b>	<b>Date fin</b>	<b>Montant</b>	<b>Engagem ents</b>	<b>Paiements</b>	<b>Paiemen ts</b>
	<b>de la conventi on</b>	<b>de la convention</b>		<b>jusqu'au</b>	<b>01/01/20 04 -</b>
				<b>31/12/2004</b>	<b>31/12/20 04</b>
		<b>(1)</b>	<b>(2)</b>	<b>(3)</b>	
	DLE				
9 MLI 001 IDENTIFICATION SOCIETE CIVILE	31/12/20 05	79.900	79.721	75.551	75.551
9 MLI 002 IDENTIFICATION POL. CULTURELLE	31/12/20 05	65.000	50.200	44.288	44.288
9 MLI 003 V EME RENCONTRE PHOTOGRAPHIE	31/12/20 07	265.000	245.852	219.667	124.160
9 MLI 004 AT LABO NATIONAL SANTE	31/12/20 05	26.362	26.362	24.744	24.744
9 MLI 005 IDENTIFICATION DEV. INSTITUTIONNEL	31/03/20 06	145.000	145.000	86.472	86.472
9 MLI 006 APPUI BUDGETAIRE	31/12/20 09	100.000.0 00	94.500.000	22.200.000	22.200.0 00
9 MLI 008 APPUI INST. SECURITE ALIMENTAIRE	30/06/20 06	79.500	79.480	75.071	75.071
9 MLI 009 APPUI A LA CELLULE ON	31/12/20 10	3.000.000	2.768.000	330.600	407.596
9 MLI 010 FACILITE DE COOP. TECHNIQUE	31/12/20 10	1.745.000	196.090	24.392	24.392
9 MLI 011 AUDIT 08 ACP MLI 007	31/12/20 06	60.000	45.800	41.161	41.161
9 MLI 012 APPUI INSTIT. AMEN. ITINERAIRES EX.	31/07/20 11	70.750.00 0	23.500.000	2.046.960	2.046.96 0
9 MLI 013 ROUTE AYOROU - GAO	31/12/20 11	41.580.00 0	0	0	0
9 MLI 014 POLITIQUE SECT, APPUI COMMUNES	31/12/20 05	6.800.000	6.800.000	2.896.531	2.896.53 1
9 MLI 015 LUTTE	31/12/20	5.700.000	5.459.600	4.465.843	4.465.84

ANTIACRIDIIENNE PAYS SAHEL	11				3
Disponible		84.914.60 6			
Sous total enveloppe A		315.210.3 68	133.896.10 5	32.531.280	32.512.7 68
Enveloppe A clôturé		0	0	0	0
<b>TOTAL ENVELOPPE A 9 FED</b>		<b>315.210.3 68</b>	<b>133.896.10 5</b>	<b>32.531.280</b>	<b>32.512.7 68</b>
Disponible		42.480.00 0			
Sous total enveloppe B		75.400.00 0	0	0	32.920.0 00
Enveloppe B clôturé		32.920.00 0	32.920.000	32.920.000	0
<b>TOTAL ENVELOPPE B 9 FED</b>		<b>75.400.00 0</b>	<b>32.920.000</b>	<b>32.920.000</b>	<b>32.920.0 00</b>
<b>TOTAL 9 FED</b>		<b>390.610.3 68</b>	<b>166.816.10 5</b>	<b>65.451.280</b>	<b>65.432.7 68</b>
9 ROC 004 IDENT. PROGR. APPUI CULTUREL	30/03/20 06	57.000	53.000	0	0
Sous total ROC		57.000	53.000	0	0
ROC clôturé		0	0	0	0
<b>TOTAL ROC 9 FED</b>		<b>57.000</b>	<b>53.000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>EXECUTION 9 FED</b>		<b>9 FED PIN + HORS PIN</b>		<b>9 FED REGIONAUX (Chef de file Mali)</b>	
		<u>%</u>	<u>Montant</u>	<u>%</u>	
Engagements globaux / dotation		100,0		100,0	
Engagements individuels / engagements globaux		42,7		93,0	

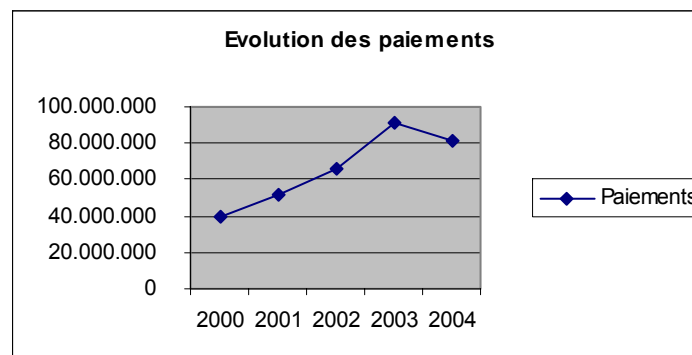
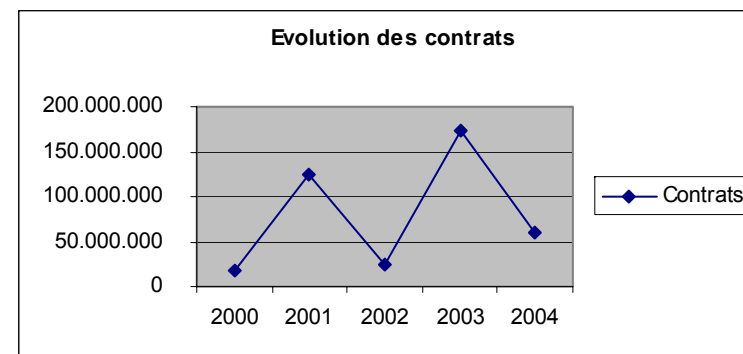
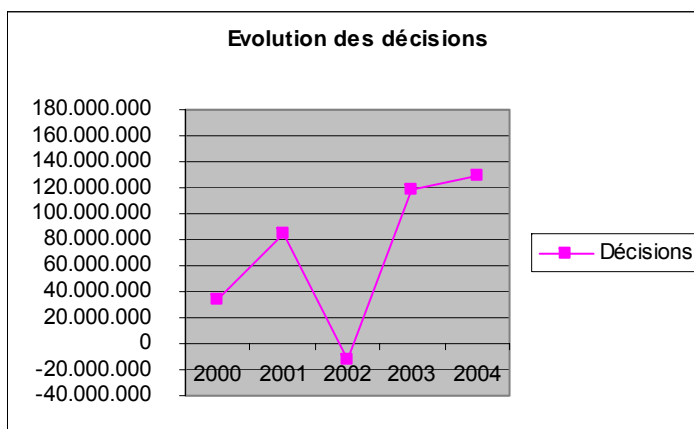
Paiements au 31/12/2004 / engagements globaux	16,8		0,0	
RAC (engagements globaux - engagements individuels)	57,3	223.794.263	7,0	4.000
RAL (engagements globaux - paiements)	83,2	325.159.088	100,0	57.000

# Engagements individuels en €



## 1, EVALUATION PERFORMANCE COOPERATION MALI - UE

		Décisions	Contrats	paiements
Total actions FED 01/01/2000 - 31/12/2000	2000	34.172.000	17.853.000	39.268.000
Total actions FED 01/01/2001 - 31/12/2001	2001	84.538.000	125.214.000	51.504.000
Total actions FED 01/01/2002 - 31/12/2002	2002	-11.921.000	25.007.000	66.141.000
Total actions FED 01/01/2003 - 31/12/2003	2003	118.002.000	174.193.000	90.741.000
Total actions FED 01/01/2004 - 31/12/2004	2004	129.575.000	61.017.000	80.933.732
<b>TOTAL</b>	<b>EURO</b>	<b>354.366.000</b>	<b>403.284.000</b>	<b>328.587.732</b>
<b>TOTAL</b>	<b>F CFA</b>	<b>232.448.858.262</b>	<b>264.536.962.788</b>	<b>215.539.422.920</b>

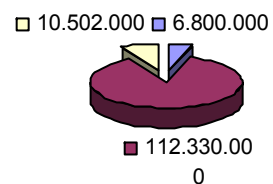




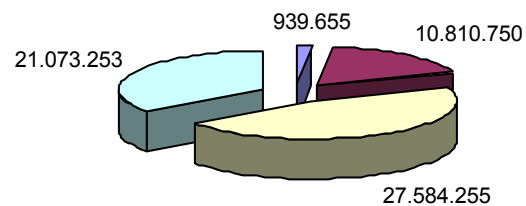
## 2. RECAPITULATIF DES ACTIONS FINANCIERES EN 2004 PAR SECTEUR

	Décisions	Contrats	paiements
APPUI MACRO-ECONOMIQUE	0	939.655	31.631.707
APPUI A LA DECENTRALISATION	6.800.000	10.810.750	11.376.143
TRANSPORTS ET MINES	112.330.000	27.584.255	27.097.704
HORS CONCENTRATIONS	10.502.000	21.073.253	10.828.177
<b>TOTAL EURO</b>	<b>129.632.000</b>	<b>60.407.913</b>	<b>80.933.731</b>
<b>TOTAL F CFA</b>	<b>85.033.017.824</b>	<b>39.624.993.388</b>	<b>53.089.047.386</b>

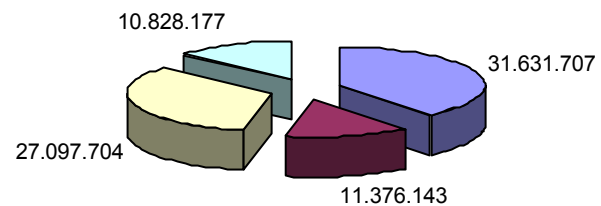
Décisions par secteur en 2004



Contrats par secteur en 2004



Paiements par secteur en 2004



## ANNEXE 9

## ETAT DES PAIEMENTS 1998 - 2004

Situation annuelle des paiements totaux								Decaissements annuels					
6 ème FED	1.998	1.999	2.000	2.001	2.002	2.003	2.004	Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003	Année 2004
PIN (137 M€)	126.546. 666	126.583. 080	127.101. 021	128.760. 026	131.107. 601	131.126. 751	131.126. 776	36.414	517.941	1.659.005	2.347.575	19.150	0
Hors Prog	38.259.1 74	38.344.5 87	38.429.7 21	38.484.7 70	38.484.7 70	38.484.7 70	38.484.7 70	85.413	85.134	55.049	0	0	0
<b>PIN + HP</b>	<b>164.805. 840</b>	<b>164.927. 667</b>	<b>165.530. 742</b>	<b>167.244. 796</b>	<b>169.592. 371</b>	<b>169.611. 521</b>	<b>169.611. 546</b>	<b>121.827</b>	<b>603.075</b>	<b>1.714.054</b>	<b>2.347.575</b>	<b>19.150</b>	<b>0</b>
Régional *	19.066.7 88	19.278.2 91	19.432.1 14	19.427.6 41	19.427.6 41	19.427.6 41	19.427.6 41	211.503	153.823	-4.473	0	0	0
Situation annuelle des paiements totaux								Decaissements annuels					
7 ème FED	1.998	1.999	2.000	2.001	2.002	2.003	2.004	Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003	Année 2004
PIN (158 M€)	119.184. 470	128.397. 512	133.163. 003	136.409. 311	138.294. 005	139.535. 022	141.218. 603	9.213.042	4.765.491	3.246.308	1.884.694	1.241.017	1.683.581
Hors Prog	90.828.2 07	94.229.2 92	97.560.4 46	98.743.3 74	99.611.2 54	101.569. 929	103.507. 437	3.401.085	3.331.154	1.182.928	867.880	1.958.675	1.937.508
<b>PIN + HP</b>	<b>210.012. 677</b>	<b>222.626. 804</b>	<b>230.723. 449</b>	<b>235.152. 685</b>	<b>237.905. 259</b>	<b>241.104. 951</b>	<b>244.726. 040</b>	<b>12.614.12 7</b>	<b>8.096.645</b>	<b>4.429.236</b>	<b>2.752.574</b>	<b>3.199.692</b>	<b>3.621.089</b>
Régional *	15.586.7 67	19.248.4 73	21.787.9 98	22.378.5 00	22.788.9 60	25.815.1 73	31.191.7 05	3.661.706	2.539.525	590.502	410.460	3.026.213	5.376.532
Situation annuelle des paiements totaux								Decaissements annuels					
8 ème FED	1.998	1.999	2.000	2.001	2.002	2.003	2.004	Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003	Année 2004
PIN (214 M€)	0	372.783	4.255.91 6	26.146.9 46	65.400.8 50	108.456. 567	138.674. 974	372.783	3.883.133	21.891.03 0	39.253.90 4	43.055.71 7	30.218.407
Hors Prog	21.122.5 00	38.234.0 15	46.807.8 07	60.885.4 83	81.604.8 72	81.928.4 14	89.647.9 16	17.111.51 5	8.573.792	14.077.67 6	20.719.38 9	323.542	7.719.502
<b>PIN + HP</b>	<b>21.122.5 00</b>	<b>38.606.7 98</b>	<b>51.063.7 23</b>	<b>87.032.4 29</b>	<b>147.005. 722</b>	<b>190.384. 981</b>	<b>228.322. 890</b>	<b>17.484.29 8</b>	<b>12.456.92 5</b>	<b>35.968.70 6</b>	<b>59.973.29 3</b>	<b>43.379.25 9</b>	<b>37.937.909</b>
Régional *	3.453.31 4	6.999.85 5	22.417.8 24	31.223.6 98	31.880.8 32	32.346.8 20	33.832.2 54	3.546.541	15.417.96 9	8.805.874	657.134	465.988	1.485.434

Situation annuelle des paiements totaux								Decaissements annuels					
9 ème FED	1.998	1.999	2.000	2.001	2.002	2.003	2.004	Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003	Année 2004
PIN (294 M€)	0	0	0	0	0	95.507	32.608.2 75	0	0	0	0	95.507	32.512.768
ENV B	0	0	0	0	0	32.920.0 00	32.920.0 00	0	0	0	0	32.920.00 0	0
<b>PIN + HP</b>	0	0	0	0	0	33.015.5 07	65.528.2 75	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>32.512.768</b>
Régional *	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0

\* Regional = Regional chef de file  
Mali

Niveau paiements 1999 PIN									9.622.239				
Niveau paiements 2000 PIN									9.166.565				
Niveau paiements 2001 PIN									26.796.343				
Niveau paiements 2002 PIN									43.486.173				
Niveau paiements 2003 PIN									51.912.166				
Niveau paiements 2004 PIN									64.414.755				
Niveau paiements 1999 PIN + HP									30.220.252				
Niveau paiements 2000 PIN + HP									21.156.645				
Niveau paiements 2001 PIN + HP									42.111.996				
Niveau paiements 2002 PIN + HP									65.073.442				
Niveau paiements 2003 PIN + HP									87.188.310				
Niveau paiements 2004 PIN + HP									74.071.765				
Niveau paiements 1999 PIN + HP + Régionaux									37.640.002				
Niveau paiements 2000 PIN + HP + Régionaux									39.267.962				
Niveau paiements 2001 PIN + HP + Régionaux									51.503.899				
Niveau paiements 2002 PIN + HP + Régionaux									66.141.036				
Niveau paiements 2003 PIN + HP + Régionaux									90.741.156				
Niveau paiements 2004 PIN + HP + Régionaux									80.933.731				
Niveau paiements au 31/12/2004 :	27.097.704												
	31.631.707												
	11.376.143												
	<u>10.828.177</u>												
	80.933.731												

Situation au 31/12/2004		Evaluation des engagement par domaine de concentration											
TRANSPORT													
N° Projet	Date fin de la convention	MONTANT ENG. PRIMAIRE au 31/12/2003	MONTANT ENG. PRIMAIRE au 31/12/2004	MONTANT ENG. PRIMAIRE 2.004	MONTANT ENG. SECONDAIRE au 31/12/2003	MONTANT ENG. SECONDAIRE au 31/12/2004	MONTANT ENG. SECONDAIRE 2.004	PAIEMENTS JUSQU'AU 31/12/2003	PAIEMENTS JUSQU'AU 31/12/2004	PAIEMENTS 2.004		Conseiller opérationnel	
<b>PIN + HP</b>													
7 MLI 080 REHAB. ET ENTRETIEN ROUTES PRIORITAIRES	N.A.	28.188.78 <sub>9</sub>	28.188.78 <sub>9</sub>	0	28.188.78 <sub>9</sub>	27.530.99 <sub>2</sub>	-657.797	26.316.28 <sub>5</sub>	27.441.43 <sub>0</sub>	1.125.145			
7 MLI 117 SYSMIN SECTEUR MINIER	21/01/2002	15.000.00 <sub>0</sub>	15.000.00 <sub>0</sub>	0	8.442.150	8.061.162	-380.988	3.857.158	5.795.281	1.938.123			
8 MLI 006 PROJET SECTORIEL TRANSPORT	31/12/2007	101.000.00	101.000.00	0	92.223.98 <sub>5</sub>	97.347.02 <sub>5</sub>	5.123.040	66.562.38 <sub>9</sub>	82.884.81 <sub>0</sub>	16.322.42 <sub>1</sub>			
9 MLI 012 APPUI INSTIT. AMEN. ITINERAIRES EX.	31/07/2011		70.750.00 <sub>0</sub>	70.750.00 <sub>0</sub>		23.500.00 <sub>0</sub>	23.500.00 <sub>0</sub>		2.046.960	2.046.960			
9 MLI 013 ROUTE AYOROU - GAO	31/12/2011		41.580.00 <sub>0</sub>	41.580.00 <sub>0</sub>			0		0				
<b>TOTAL PIN + HP</b>		<b>144.188.789</b>	<b>256.518.789</b>	<b>112.330.000</b>	<b>128.854.924</b>	<b>156.439.179</b>	<b>27.584.255</b>	<b>96.735.832</b>	<b>118.168.481</b>	<b>21.432.649</b>			
<b>REG</b>													
7 ACP RPR 386 REHAB. ET ENTRETIEN ROUTES PRIOR.	N.A.	6.400.000	4.969.575	-1.430.425	4.969.575	4.969.575	0	4.969.575	4.969.575	0			
7 ACP RPR 780 REHABILITATION ROUTE KAYES KIDIRA	30/10/2006	18.779.00 <sub>0</sub>	18.779.00 <sub>0</sub>	0	18.771.00 <sub>0</sub>	18.771.00 <sub>0</sub>	0	3.050.419	8.372.337	5.321.918			
8 ACP ROC 052 REHAB. ROUTE KAYES - KIDIRA	30/10/2006	10.221.00 <sub>0</sub>	10.221.00 <sub>0</sub>	0	6.681.328	6.681.328	0	68.355	411.492	343.137			
<b>TOTAL REG</b>		<b>35.400.000</b>	<b>33.969.575</b>	<b>-1.430.425</b>	<b>30.421.903</b>	<b>30.421.903</b>	<b>0</b>	<b>8.088.349</b>	<b>13.753.404</b>	<b>5.665.055</b>			
<b>TOTAL PIN + HP +REG</b>		<b>179.588.789</b>	<b>290.488.364</b>	<b>110.899.575</b>	<b>159.276.827</b>	<b>186.861.082</b>	<b>27.584.255</b>	<b>104.824.181</b>	<b>131.921.885</b>	<b>27.097.704</b>			

**ANNEXE 10 2/4**  
**DOMAINE DE CONCENTRATION**

**SITUATION DES PROJETS PAR**

Situation au 31/12/2004		Evaluation des engagement par domaine de concentration											
APPUI MACROECONOMIQUE													
N° Projet	Date fin de la convention	MONTANT ENG. PRIMAIRE au 31/12/2003	MONTANT ENG. PRIMAIRE au 31/12/2004	MONTANT ENG. PRIMAIRE 2.004	MONTANT ENG. SECONDAIRE au 31/12/2003	MONTANT ENG. SECONDAIRE au 31/12/2004	MONTANT ENG. SECONDAIRE 2.004	PAIEMENTS JUSQU'AU 31/12/2003	PAIEMENTS JUSQU'AU 31/12/2004	PAIEMENTS 2.004		Conseiller opérationnel	
7 MLI 034 AMELIORATION SYSTEME NATIONAL SANTE	30/06/2001	7.894.923	7.894.923	0	7.894.923	7.794.724	-100.199	7.531.449	7.794.724	263.275			
8 MLI 018 APPUI AU SECTEUR DE LA SANTE	31/03/2006	10.500.000	10.500.000	0	3.668.898	4.703.114	1.034.216	1.331.421	2.794.316	1.462.895			
8 MLI 029 CADRE STRAT. LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	31/03/2005	22.400.000	22.400.000	0	21.196.300	21.201.938	5.638	11.790.988	19.471.781	7.680.793			
9 MLI 004 AT LABO NATIONAL SANTE	31/12/2005	26.362	26.362	0	26.362	26.362	0	0	24.744	24.744			
9 MLI 006 APPUI BUDGETAIRE	31/12/2009	100.000.000	100.000.000	0	94.500.000	94.500.000	0	0	22.200.000	22.200.000			
<b>TOTAL</b>		<b>140.821.285</b>	<b>140.821.285</b>	<b>0</b>	<b>127.286.483</b>	<b>128.226.138</b>	<b>939.655</b>	<b>20.653.858</b>	<b>52.285.565</b>	<b>31.631.707</b>			

DOMAINE DE CONCENTRATION

Situation au 31/12/2004		Evaluation des engagement par domaine de concentration												
APPUI A LA DECENTRALISATION														
N° Projet	Date fin de la convention	MONTANT ENG. PRIMAIRE au 31/12/2003	MONTANT ENG. PRIMAIRE au 31/12/2004	MONTANT ENG. PRIMAIRE 2.004	MONTANT ENG. SECONDAIRE au 31/12/2003	MONTANT ENG. SECONDAIRE au 31/12/2004	MONTANT ENG. SECONDAIRE 2.004	PAIEMENTS JUSQU'AU 31/12/2003	PAIEMENTS JUSQU'AU 31/12/2004	PAIEMENTS 2.004		Conseiller		
<b>PIN + HP</b>														
8 MLI 008 4EME PROGRAMME MICRO-REALISATIONS	31/12/2004	7.700.000	7.700.000	0	7.294.334	7.544.766	250.432	5.262.047	7.164.683	1.902.636				
8 MLI 012 APPUI DEMARRAGE COMMUNES MALI	31/12/2005	34.000.000	34.000.000	0	33.719.064	33.968.383	249.319	27.675.240	33.005.319	5.330.079				
9 MLI 005 IDENTIFICATION DEV. INSTITUTIONNEL	31/03/2006	145.000	145.000	0	145.000	145.000	0	0	86.472	86.472				
9 MLI 014 POLITIQUE SECT, APPUI COMMUNES	31/12/2005		6.800.000	6.800.000		6.800.000	6.800.000		2.896.531	2.896.531				
<b>TOTAL PIN + HP</b>		<b>41.845.000</b>	<b>48.645.000</b>	<b>6.800.000</b>	<b>41.158.398</b>	<b>48.458.148</b>	<b>7.299.750</b>	<b>32.937.287</b>	<b>43.153.005</b>	<b>10.215.718</b>				
<b>REG</b>														
8 ACP TPS 053 APPUI DEMARRAGE COMMUNES	31/12/2005	5.000.000	5.000.000	0	1.060.000	4.571.000	3.511.000	417.355	1.577.780	1.160.425				
<b>TOTAL REG</b>		<b>5.000.000</b>	<b>5.000.000</b>	<b>0</b>	<b>1.060.000</b>	<b>4.571.000</b>	<b>3.511.000</b>	<b>417.355</b>	<b>1.577.780</b>	<b>1.160.425</b>				
<b>TOTAL PIN + HP +REG</b>		<b>46.845.000</b>	<b>53.645.000</b>	<b>6.800.000</b>	<b>42.218.398</b>	<b>53.029.148</b>	<b>10.810.750</b>	<b>33.354.642</b>	<b>44.730.785</b>	<b>11.376.143</b>				

DOMAINE DE CONCENTRATION

Situation au 31/12/2004		Evaluation des engagement par domaine de concentration										
HORS CONCENTRATION												
N° Projet	Date fin de la convention	MONTAN T ENG. PRIMAIRE au 31/12/2003	MONTAN T ENG. PRIMAIRE au 31/12/2004	MONTAN T ENG. PRIMAIRE 2.004	MONTAN T ENG. SECONDAIRE au 31/12/2003	MONTAN T ENG. SECONDAIRE au 31/12/2004	MONTAN T ENG. SECONDAIRE 2.004	PAIEMEN TS JUSQU'A U 31/12/2003	PAIEMEN TS JUSQU'A U 31/12/2004	PAIEMEN TS 2.004	Conseiller	opé-rationnel
<b>PIN + HP</b>												
6 MLI 027 REHAB AMEN HYDRO AGRIC OFF NIG	31/07/2003	54.187.756	54.187.756	0	54.187.731	54.187.731	0	54.187.731	54.187.731	0		
6 ACP RPR 514 LUTTE CONTRE CECITE PAYS SAHEL	30/06/2001	4.761.881	4.761.881	0	4.761.881	4.761.881	0	4.761.881	4.761.881	0		
7 MLI 024 APPUI CELLULE CENTRALE ON	31/12/2003	1.992.000	1.992.000	0	1.853.870	1.851.838	-2.032	1.798.670	1.809.199	10.529		
7 MLI 093 APPUI A CREDIT INITIATIVE SA	30/06/2002	4.125.000	4.125.000	0	4.125.000	4.125.000	0	3.580.689	3.580.689	0		
7 MLI 094 GESTION PART. FORETS CLASSEES MACINA	N.A.	760.000	760.000	0	743.316	743.316	0	664.163	602.357	-61.806		
7 MLI 098 DEV. ZONES D'ELEVAGE MALI NORD-EST	30/09/2001	4.428.357	4.428.357	0	4.266.804	4.018.957	-247.847	3.876.526	3.940.920	64.394		
7 MLI 124 APPUI CELLULE PLANIFICATION STATISTIQUE	31/10/2003	800.000	800.000	0	748.908	732.767	-16.141	649.271	699.880	50.609		
7 MLI 127 PROGRAMME D'APPUI FILIERE RIZ	30/06/2007	562.000	562.000	0	377.475	506.575	129.100	87.654	207.912	120.258		
7 MLI 131 COORD. ACTIONS DEV'T DANS LE NORD	30/06/2003	370.000	370.000	0	337.290	332.036	-5.254	332.810	332.036	-774		
7 MLI 132 EXPERT EN APPUI CELLULE FED	31/12/2002	298.000	298.000	0	285.988	285.988	0	129.734	219.919	90.185		
7 MLI 134 EVALUATION APPUI A LA COORD. NORD	14/09/2003	113.000	113.000	0	111.000	108.984	-2.016	87.993	108.984	20.991		
7 MLI 114 ECHO	12/05/1997	1.046.115	1.046.115	0	1.046.115	1.046.115	0	1.046.115	1.045.500	-615		
7 MLI 122 AT ETUDE SOUS SECTEUR	31/10/1999	200.000	200.000	0	168.000	168.000	0	60.614	60.614	0		



ELEVAGE	8										
8 MLI 004 COORDINATION ACTIONS DEV'T NORD	30/06/200 3	1.850.000	1.850.000	0	1.825.072	1.816.763	-8.309	1.816.763	1.816.763	0	
8 MLI 007 INTEGRATION SOUS-REG. OUEST AFRICAINE	31/08/200 3	1.850.000	1.850.000	0	1.706.597	1.236.180	-470.417	1.092.099	1.064.837	-27.262	
8 MLI 013 GESTION RESSOURCES NIGER GAMBIE	31/12/200 5	2.000.000	2.000.000	0	1.610.618	1.526.460	-84.158	564.986	825.663	260.677	
8 MLI 014 APPUI POLITIQUE CULTURELLE MALI	31/12/200 3	4.800.000	4.800.000	0	3.990.068	4.003.929	13.861	2.713.315	3.201.332	488.017	
8 MLI 015 APPUI REG. INTEGRATION PARI UEMOA PHASE2	31/12/200 5	1.500.000	1.500.000	0	459.010	1.324.747	865.737	157.349	392.147	234.798	
8 MLI 017 APPUI REG. INTEGRATION PARI PHASE 1	31/12/200 5	1.500.000	1.500.000	0	1.078.922	1.078.922	0	535.856	825.286	289.430	
8 MLI 019 PROGRAMME APPUI FILIERE RIZ	30/06/200 7	15.438.00	15.438.00	0	4.108.632	12.844.92	8.736.294	1.109.881	3.953.937	2.844.056	
8 MLI 020 PROGRAMME REG. SOLAIRE PHASE II PRS II	30/09/200 7	6.562.000	6.562.000	0	64.200	890.986	826.786	12.821	118.987	106.166	
8 MLI 021 LUTTE CONTRE DESERTIFICATION	31/12/200 6	14.000.00	14.000.00	0	1.912.419	4.552.319	2.639.900	940.666	2.000.703	1.060.037	
9 MLI 001 IDENTIFICATION SOCIETE CIVILE	31/12/200 5	79.900	79.900	0	0	79.721	79.721	0	75.551	75.551	
9 MLI 002 IDENTIFICATION POL. CULTURELLE	31/12/200 5	65.000	65.000	0	50.200	50.200	0	0	44.288	44.288	
9 MLI 003 V EME RENCONTRE PHOTOGRAPHIE	31/12/200 7	265.000	265.000	0	229.000	245.852	16.852	95.507	219.667	124.160	
9 MLI 008 APPUI INST. SECURITE ALIMENTAIRE	30/06/200 6	79.500	79.500	0	0	79.480	79.480	0	75.071	75.071	
9 MLI 009 APPUI A LA CELLULE ON	31/12/201 0		3.000.000	3.000.000		2.768.000	2.768.000		407.595	407.595	
9 MLI 010 FACILITE DE COOP. TECHNIQUE	31/12/201 0		1.745.000	1.745.000		196.090	196.090		24.392	24.392	
9 MLI 011 AUDIT 08 ACP MLI 007	31/12/200 6	60.000	60.000	0	0	45.800	45.800	0	41.161	41.161	
9 MLI 015 LUTTE ANTIACRIDIEENNE PAYS SAHEL	31/12/201 1		5.700.000	5.700.000		5.459.600	5.459.600		4.465.843	4.465.843	
<b>TOTAL PIN + HP</b>		<b>123.693.5</b>	<b>134.138.5</b>	<b>10.445.00</b>	<b>90.048.11</b>	<b>111.069.1</b>	<b>21.021.04</b>	<b>80.303.09</b>	<b>91.110.84</b>	<b>10.807.75</b>	
		<b>09</b>	<b>09</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>63</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	
<b>REG</b>											
7 ACP RPR 049 LUTTE CONTRE CECITE PAYS SAHEL	30/06/200 1	5.538.119	5.538.119	0	4.179.800	4.179.639	-161	4.120.684	4.153.077	32.393	
7 ACP RPR 442 PROG. REG. FORMATION - INFORMAT.	30/06/200 1	10.000.00	10.000.00	0	9.454.494	9.453.861	-633	9.415.694	9.415.694	0	
		0	0								
8 ACP ROC 047 4 RENCONTRES	31/01/200	150.000	150.000	0	150.000	150.000	0	94.819	82.851	-11.968	

PHOTOGRAPHIE AFR.	2									
9 ROC 004 IDENT. PROGR. APPUI CULTUREL	30/03/200 6		57.000	57.000		53.000	53.000		0	0
<b>TOTAL REG</b>		<b>15.688.11</b>	<b>15.745.11</b>	<b>57.000</b>	<b>13.784.29</b>	<b>13.836.50</b>	<b>52.206</b>	<b>13.631.19</b>	<b>13.651.62</b>	<b>20.425</b>
		9	9		4	0		7	2	
<b>TOTAL PIN + HP + REG</b>		<b>139.381.6</b>	<b>149.883.6</b>	<b>10.502.00</b>	<b>103.832.4</b>	<b>124.905.6</b>	<b>21.073.25</b>	<b>93.934.29</b>	<b>104.762.4</b>	<b>10.828.17</b>
		28	28	0	10	63	3	1	68	7

<b>TOTAL ENG / DEGAG PRIMAIRES 2004 PIN + HP</b>	<b>129.575.0</b> <b>00</b>
<b>TOTAL ENG / DEGAG PRIMAIRES 2004 PIN + HP + REG</b>	<b>128.201.5</b> <b>75</b>
<b>TOTAL ENG / DEGAG SECONDAIRES 2004 PIN + HP</b>	<b>56.844.70</b> <b>7</b>
<b>TOTAL ENG / DEGAG SECONDAIRES 2004 PIN + HP + REG</b>	<b>60.407.91</b> <b>3</b>
<b>TOTAL PAIEMENT 2004 PIN + HP</b>	<b>74.087.82</b> <b>6</b>
<b>TOTAL PAIEMENT 2004 PIN + HP + REG</b>	<b>80.933.</b> <b>731</b>

ONG	Titre du projet	Année budgétaire	Date de début	Date de fin	Montant UE (€)	Coût Total	Avenant ou Dérogation ou...	Status Mai 2005	Nombre de paiements effectués (19/05/2005)
<b>SECURITE ALIMENTAIRE (lignes 210201 et 210202, ex B7 2000)</b>									
<b>Handicap international</b> Contrat: 2000/047-212 GPR/2000/2015/000032	Projet d'appui à l'amélioration de la SA et la réduct° de la pauvreté dans le cercle de Gourma Rharou	2000	1/01/2002	31/12/2004 36 mois Mise en œuvre terminée	2 112 207 50,2%	1 060 000	•Autorisation utilisations des imprévus (94 001 euro) - 07/10/2004;	• Rapport activités n°1 OK 31/10/03 • Demande de paiement 1- 26/02/2002 • Demande de paiement 2 reçue 13/09/2003 et effectué le 01/12/2002 • Demande de paiement 3 reçu en Juin 2004 et effectué le 15/11/2004 •	3 sur 4
<b>Action contre la faim (Espagne) - ACF</b> Contrat: 2001/ 048-415 GPR/2001/0188/000019	Programme de SA dans 3 communes du Nord M	2001	Sign Contrat: 04/06/2002 Début mise en œuvre: 05/06/2002	04/06/2004 24 mois Mise en œuvre terminée	971 644 89,84%	1 081 558	• Avenant 1: Ré allocation budgétaire, transfert du matériel et modification du plan d'action	• Paiement 1 (avance) enregistré en CRIS le 02/07/2002 • Paiement 2 enregistrés en CRIS le 26/11/2003 • <u>Paiement 3 pas encore enregistré en CRIS</u> • <u>Projet terminé - en attente du paiement final</u>	2 sur 4
<b>Action contre la faim (Espagne) - ACF</b> Contrat: 2001/ 048-417 GPR/2001/0188/000022	Syst d'information Géographique Hydraulique Nord Mali	2001	Sign Contrat: 14/04/2002 Début mise en œuvre: 15/04/2002	14/10/2004 24 + 6 = 30 mois Mise en œuvre terminée	556 962 89,91%	620 184	• Avenant 1: Re-allocation budgétaire, modification opérationnelle, extension sans coût supplémentaire d'une durée de six mois et mobilisation des imprévus	• Paiement 1 (avance) enregistré en CRIS le 16/05/2002 • Paiement 2 enregistrés en CRIS le 17/12/2003 • rapport activités reçu DCE 6/7/2004 • <u>Paiement 3 pas encore enregistré en CRIS</u> • <u>Projet terminé - en attente du paiement final</u>	2 sur 4

<b>Terra Nuova (Italie)</b> Contrat: 2001/ 048-416 GPR/AIDCO/2001/0188/2 0	Programme de SA pour les fractions nomades de la zone de la Karwassa, commune de N'Gouma, cercle de Douentza, Région de Mopti	2001	Sign Contrat: 12/04/2002 Début mise en œuvre: 13/04/2002	31/03/2006 36 mois	561 065 90%	623 406	• Demande de dérogation - 24/07/2003 • Avenant n°1: Extension du délai de l'action, utilisation Imprévu et ré-allocation - 16/03/2005	• Demande de paiement 1 enregistré en CRIS le 07/05/2002 • Rapport 1ère année & plan op 2nd année acceptés 28/07/2003 • Demande de paiement 2: enregistré en Cris le 22/09/2003 • Demande de paiement 3: 30/06/2004, enregistré en CRIS le 14/11/2004 • lettre de rappel 28/09/04 • Avenant 1 approuvé et envoyé 14/03/05 •	3 sur 4
<b>Afrique verte</b> Contrat: 2001/ 048-418 GPR/AIDCO/2001/0188/2 2	Amélioration de la SA au Mali et au Niger par la restructuration des org° paysannes et la commercialisation des céréales	2001	Sign Contrat: 31/05/2002 Début mise en œuvre: 01/06/2002	31/05/2005 + 4 mois (30/09/05) 36 + 4 = 40 mois	977 782 90%	1 086 425	• Demande de dérogation rétroactive - 26/01/2005	• rapport 1ère année & plan op 2nd année acceptés 04/11/2003 • Paiement 1 effectué le 02/07/2002 • Paiement 2 effectué le 19/11/2003 • Rapport activité année 2 + demande paiement 3 reçu DCE 14/10/04 • Paiement 3 effectué le 30/11/2004 • <u>avenant 1 (Extension du délai de l'action, utilisation Imprévu et ré-allocation) pour signature à la Délégation avant 31 Mai 2005</u>	3 sur 4
<b>Istituto Via</b> Contrat: 2001 / 048-420 GPR/2001/0188/24	Programme de Valorisation des Activités Agro-pastorales du Moyen Ezgueret dans le Cercle de Ménaka au Nord du Mali	2001	Sign Contrat: 20/05/2002 Début mise en œuvre: 01/06/2005 (30 jours suivant la dernière sign.)	31/05/2005 + 3 mois (31/08/05) 36 + 3 = 39 mois	538 723 85%	633 792		• 1ère paiement enregistré sur CRIS le 19/06/2002 • rapport 1ère année & plan op 2nd année acceptés 18/08/2003; paiement 2 enregistré en CRIS le 03/10/2003 • Rapprt d'activités n°2 reçu • Demande de cpt info 13/08/04 • réponse satisfaisante 24/09/2004 • paiement 3 enregistré en CRIS le 15/11/2004 • <u>avenant 1 (Extension du délai de l'action, utilisation Imprévu et ré-allocation) pour signature à la Délégation avant 31 Mai 2005</u>	3 sur 4

<b>Vétérinaires sans frontières</b> Contrat: 2001 / 048-419 GPR/AIDCO/2001/0188/2 3	Renforcement de la SA et dynamisation des org° agro-pastorales. Région Tombouctou, Goudam, Rhaous	2001	Sign Contrat: 05/06/2002 Début mise en œuvre: 01/07/2002	30/06/200 5 36 mois	1 134 215 75,63%	1 499 740	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation Imprevus 8 150 euro le 13/09/2005;</li> <li>• Avenant 1: Réalisation d'une complexe d'élevage à Diré - 16/03/2005</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1ère paiement avance le 28/06/2002 • rapport 1ère année&amp;plan op 2nd année OK 13/05/2004 • Demande de paiement intermed 1 le 11/06/2004 + budget prévisionnel le 28/06/04 • OK utilisat°imprévus criquets 13/09/04 • rapport audit reçu • paiement n°2 effectué le 15/11/2004 • <u>verifier encodage en CRIS de l'avenant n° 1 - erreur dans la procédure</u> • <u>Traitement de la demande d'avenant 2 - extension délai et utilisat. imprévus</u></li> </ul>	2 sur 4	
<b>SANTE (ligne B7 6321, ex B7- 2000)</b>										
<b>MSF (Luxembourg)</b> Contrat: 2003/070-069 SANTE/2003/070/069	Programme d'appui à l'amélioration de la prise en charge de la santé de la reproduction des femmes du Nord Mali	2003	Signature Contrat: 19/12/03 Début mise en œuvre: 01/02/2004	31/01/200 7 36 mois	1 600 000 86,924%	1 840 691	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande de dérogation pour achat des 14 motos Yamaha et 3 Vehicules Toyota - 17/09/2004</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiement 1 enregistré en CRIS le 29/12/2003 • <u>Paiement 2 sera envoyé le 30/06/2005 (voir courrier du 26/01/2005)</u></li> </ul>	1sur 4	
<b>CO-FINANCEMENT ONG (ligne 21 02 03, ex B7- 6000)</b>										
<b>Action contre la faim (Espagne) - ACF</b> Contrat: 2000 / 011-412 PVD/2000/245	Réduire la mortalité infanto-juvénile par la prise en charge de la malnutrition sévère et modérée des enfants de la région de Gao-Mali	2000	Signature Contrat: 15/02/01 Début mise en œuvre: 01/01/2000	30/04/200 4 36 + 4 = 40 mois Mise en œuvre terminée	437 508 74%	594 364	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avenant n°1: prolongation de l'action de 4 mois et modification du budget</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiement 1 (avance) enregistré en CRIS le 27/01/2002 • Paiement 2 enregistrés en CRIS le 13/09/2002 • Paiement 3 enregistré en CRIS le 23/02/2004 • <u>Projet terminé - en attente du paiement final</u></li> </ul>	2 sur 4	

<b>Action contre la faim (Espagne) - ACF</b> Contrat: 2000 / 011-411 PVD/2000/246	Perenniser l'accès aux soins de santé primaire dans 4 aires de santé du cercle de Gao-Mali	2000	Signature Contrat: 15/02/01 Début mise en œuvre: 01/01/2001	30/04/2004 36 + 4 = 40 mois Mise en œuvre terminée	423 722 75%	563 585	●Avenant n°1: prolongation de l'action de 4 mois et modification du budget	● Paiement 1 (avance) enregistré en CRIS le 27/01/2002 ● Paiement 2 enregistrés en CRIS le 13/09/2002 ● Paiement 3 enregistré en CRIS le 26/02/2004 ● <u>Projet terminé - en attente du paiement final</u>	3 sur 4
<b>Caritas-D</b> Contrat: 2000/ 011-565 PVD/2000/698	Appui à un programme en faveur des enfants de la rue Bamako	2000	Signature Contrat: 21/12/2000 Début mise en œuvre: 01/01/2000	31/12/2006 60 mois + extension	500 000 65%	763 611	●Ajustement budgétaire 1: prolongation de la FDI et changement de la date de fin d'activités	● Paiement 1 (avance) enregistré en CRIS le 08/01/2001● Paiement 2 enregistrés en CRIS le 10/09/2002 ● Paiement 3 enregistré en CRIS le 10/09/2002 ● Paiement 4 enregistré en CRIS le 20/10/2003 ● <u>Demande de paiement n° 5 envoyé le 18/11/2004; Rapport d'audit reçu le 1 Mars 2005 par courrier électronique - Paiement rejeté, reponse à Caritas envoyée le 20/04/2005</u>	4 sur 6
<b>Santé Sud</b> Contrat: 2000/ 011-590 PVD/2000/731	Renforcement des capacités d'autonomie des écoles communautaires, cercles Tominian et du Pays Dogon	2000	Signature Contrat: 18/12/2000 Début mise en œuvre: 01/01/2001	31/12/2003 36 mois Mise en œuvre terminée	439 537 72%	608 104	●Avenant n°1: réajustement du budget - 02/08/2001● Avenant n°2: réajustement budget - 19/11/2003	● Rapport final+dem. paiement reçus AIDCO 19/05/04 DCE 10/06/04 ● Demande nvx rapport t&f couvrant bonne période 25/08/04 ● <u>Paiement final sur CRIS: 17 275,37 au lieu de 49 432</u>	4 sur 4 paiement final dans CRIS: 17 275,37 au lieu de 49 432
<b>Care D</b> Contrat: 2000 / 011-393 PVD/2000/201	Soutien aux groupes villageois par les micro-mesures d'infrastructures dans les domaines de la production et du social en milieu rural au Mali	2000	Signature Contrat: 29/01/2001 Début mise en œuvre: 15/10/1999	14/10/2004 ou 14/10/2006 (voir Cris) 60 mois	500 000 50%	1 000 000	●Avenant n°1: Modification Annex III - Budget de l'action	● Paiement 1 le 05/02/2001 ● Paiement 2 enregistré en CRIS le 06/08/2002 ● Rapport interméd. &dem. Paiement 3 reçu AIDCO 15/04/04 +rapp. Audit reçu par aidco 29/05/2004 ● Paiement 3 effectué par AIDCO le 07/05/2004 ● ATTENZIONE, progetto finito!!!!!!!	3 sur 5
<b>ICCO</b> Contrat: 2001/ 011-786 PVD/2001/429/NE/PR	Projet de développement sanitaire et socio-économique de Kayes Phase II	2001	Sign Contrat: 03/01/2002 Début mise en œuvre: 01/01/2002	31/12/2004 36 mois Mise en œuvre terminée	447 289 44,68%	1 001 095	●Avenant n°1: change art.3 et art. 4 du Annex II - Change budget	● Avenant n°1, 26/03/2004● Paiement 1 tranche● Paiement 2 tranche le 25/03/2004● Paiement 3 tranche le 10/03/2005● <u>encoder en CRIS paiement 3</u>	3 sur 4

<b>SOS Sahel International (UK) - SAHEL ECO</b> Contrat: 2001 / 011-696 PVD/2001/200/UK/PR	Tominian community development support project	2001	Sign Contrat: 08/01/02 Début mise en œuvre: 01/01/2003	31/12/2006 48 mois	707 231 52,81%	1 339 156	●Avenant n°1: Implementation of the operation begins on 01/01/2003 instead of 01/07/2002	● Paiement 1 enregistré en CRIS le 02/06/2002 (avance) ● Demande de paiement 2 reçu de AIDCO 10/06/04 ● demande orale par SL du rapport audit 11/10/04 - En attente audit ● paiement 2 enregistrée en CRIS le 09/03/2005 (après deconcentration) ● <u>traitement de l'avenant 2 (change of structure of ONG)</u>	2 sur 5
<b>Santé Sud</b> Contrat: 2002 / 020-929 PVD/2002/020-929	Projet d'appui à la médicalisation des aires de santé rurales du Mali	2002	Signature Contrat: 13/01/03 Début mise en œuvre: 01/01/2003	31/12/2006 48 mois	744 975 75%	993 300		● Paiement 1 enregistré en CRIS le 25/03/2003 ● Paiement 2 enregistré en CRIS le 27/04/2004 ● <u>Traitement de la demande de paiement 3 en cours - manque RAPPORT d'AUDIT - ONG avertie par téléphone le 29/04/05</u>	2 sur 5
<b>MSF (Luxembourg)</b> Contrat: 2003 / 020-918 PVD/2002/020-918	Projet d'appui de MSF Lux à l'école "Sahel formation" de Gao, pour la formation du personnel infirmier des régions de Gao et Tombouctou	2002	Signature Contrat: 18/02/2003 Début mise en œuvre: 01/01/2003	31/12/2005 36 mois	557 867 68,63%	812 882	● <u>Utilisation imprévue et réallocation: accord donné mais pas d'avenant signé!</u>	● Paiement 1 enregistré en CRIS le 08/04/2003 ● Paiement 2 fait par AIDCO avril-mai 04 et enregistré en CRIS le 17/05/2004 ● <u>Demande de paiement 3 en cours: manque le rapport d'audit + dépassement de 10% des rubriques ressources humaines et voyages + achat 4/4 trop cher!!! - reponse en circuit depuis le 26/04/05●</u>	2 sur 4
<b>AFDI (Agriculteurs Français et Développement International)</b> Contrat: 2002/020-994 PVD/2002/020-994	Accompagnement des initiatives paysannes au Mali	2003	Signature Contrat: 28/02/2003 Début mise en œuvre: 01/01/2003	31/12/2005 36 mois	481 214 62,41%	771 032		● Rapport activité 2003 + Demande paiement reçu AIDCO 26/04/04/ DCE 7/05/04 ● Rapport audit 30/07/04 ● Paiement 2 enregistré en CRIS le 15/11/2004● <u>En attente de la demande de paiement 3</u>	2 sur 4
<b>ISCOS (ISTITUTO SINDACALE PER LA COOPERAZIONE ALLO SVILUPPO)</b> Contrat: 2004/ 064-838 ONG-PVD/2003/064-838	Programme d'amélioration du revenu des exploitations familiales agricoles par la valorisation de la filière pomme de terre dans la région de Sikasso	2003	Sign Contrat: 03/08/04 Début mise en œuvre: 03/08/2004	2/08/2007 36 mois	559 517,44 75%	746 023,26		●Premier paiement effectué par AIDCO 01/09/04 et enregistré en Cris le 06/09/04● <u>Derogation en cour - Urgent réponse de BXL</u>	1 sur 4

<b>EAU VIVE</b> Contrat: 2004/ 065-690 ONG-PVD/2003/065-690	Pgm d'appui aux communes - Renforcement des capacités locales et infrastructures scolaires	2003	Sign Contrat: 10/08/2004 Début mise en œuvre: 11/08/04	10/08/2007 36 mois	750 000 63,96%	1 172 613		• Premier paiement effectué par AIDCO 06/09/04 et enregistré en Cris le 10/09/04	1 sur 4
---	---	------	---	-----------------------	-------------------	-----------	--	--	---------

+

## **WATER FACILITY INITIATIVE au MALI**

24 propositions reçues dont le coût total des projets peut varier entre 200 000 Euros et 5 000 000 Euros.

Après évaluation, une vingtaine des propositions a été considérée pertinente.

Le coût total estimatif de la "Facilité Eau" au Mali pourrait s'élever à environ 10 million Euro



PROJETS DE LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS  
En cours Mali 31/12/2004

## Opérations sur capitaux à risques

<b>Opérations sur capitaux à risques</b>								
<b>Accord financier</b>	<b>N° Prêt</b>	<b>Signature</b>	<b>Nom du contrat</b>	<b>Taux</b>	<b>1er rbt.</b>	<b>Dernier rbt.</b>	<b>Montant</b>	<b>Encours versé</b>
LOME - CONVENTION 3	70732	14/06/1988	LHT BAMAKO-SEGOU	2	10/06/1996	10/06/2008	11.000.000,00	1.531.853,46
LOME - CONVENTION 4	70876	26/05/1992	CMDT II - MALI	3	25/05/1998	25/05/2007	10.000.000,00	2.882.365,14
LOME - CONVENTION 4	70957	4/05/1994	HUICOMA	1	30/04/1998	30/04/2007	5.000.000,00	1.552.000,00
LOME - CONVENTION 4	70991	22/12/1994	CREDIT INITIATIVE P. PART.	n.d.			129.684,87	129.581,66
LOME - CONVENTION 4	71052	4/06/1996	EDM-CENTRALES THERMIQUES	3	31/05/2000	31/05/2011	5.300.000,00	3.569.020,00
LOME - CONVENTION 4	71057	25/09/1996	PILAO	3	20/09/1999	20/09/2006	1.000.000,00	513.391,49
LOME - CONVENTION 4	71084	2/10/1997	GROUPEMENT DES GRANDS GARAGES	3	5/08/2000	5/08/2006	460.000,00	460.000,00
LOME - CONVENTION 4 - PROT.2	21394	14/12/2001	KAFO JIGINEW	6,5	31/08/2006	31/08/2006	2.000.000,00	2.000.000,00
LOME - CONVENTION 4 - PROT.2	21404	18/12/2001	FITINA COMPLEXE INDUSTRIEL TEXTILE	4,7	15/07/2005	15/07/2009	3.700.000,00	3.700.000,00
							<b>38.589.684,87</b>	<b>16.338.211,75</b>



**FICHES DE PROJETS**

<b>N°</b>	<b>Intitulé</b>	
1	Appui au Projet Sectoriel des Transports (PST)	
2	Travaux de la route Kankan – Bamako	
3	Appui au Projet des Transports (PST) - Travaux de réhabilitation de la route Kayes-Kdira (97 km)	
4	Appui institutionnel et aménagement d'itinéraires existants	
5	Programme d'Appui au démarrage des communes	
6	Appui au Développement des Régions du Nord, ADERE Nord	
7	Programme d'Appui budgétaire au CSLP 2002/2003	
8	Programme Pluri-annuel d'Appui Budgétaire pour la réduction de la pauvreté (PPAB 2003-2007)	
9	Programme régional d'Appui à la Gestion Intentionnelle des Ressources des bassins du Niger et de la Gambie, AGIR	
10	Quatrième Programme de Micro-Réalisations, PMR IV	
11	Programme Régional Solaire II, PRS II	
12	Programme environnemental à la lutte contre la désertification	
13	Programme d'Appui à la Filière Riz	
14	Programme d'appui au secteur Santé	
15	Programme d'appui à la politique culturelle du Mali (PAPCM)	
16	Programme d'Appui Régional à l'intégration	
17	Sysmin - Recherche géologique et étude du secteur minier	

## Fiche synthétique de projet

Nom	Appui au Projet Sectoriel des Transports (PST)
Référence	8 ACP MLI 06
Secteur CAD	21020
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	101.000.000 €
Date mise à jour	31.12.2004
Date décision	18.11.1998
Date d'engagement (LB)	14.10.1998
Date début	01.03.1999
Date fin prévue	31.12.2005 (prolongation obtenue par ave 2 >> 31.12.2007)
Référence Convention financière	CF n°6067/MLI
Délégation et fonctionnaire responsables	Bamako-MALI (COZIER Thierry) Tel : *80077 Email : thierry.cozier@cec.eu.int

Données financières			
Année	Engagé	Payé	RAL
31/12/2002	81.220.028	35.191.565	65.808.435
2003	11.003.957	31.370.824	-31.370.824
31/12/2003	92.223.985	66.562.389	34.437.611
2004	5.123.040	16.322.421	-16.322.421
<b>Situation au 31/12/2004</b>	<b>97.347.025</b>	<b>82.884.810</b>	<b>18.115.190</b>

<u>Résumé de l'état d'avancement</u>
<p>L'avenant n°1 à la CF signé le 19 mai 2000 faisait passer le budget du projet de 85 M€ à 101 M€ (soit + 19%). Plus de 77,6 M€ sont dédiés à la réalisation de travaux routiers sur 4 tronçons.</p> <p>L'avenant n° 2 à la CF signé le 24 juin 2004 acte un réaménagement interne du budget en fonction des coûts mis à jour des 4 tronçons routiers dont une augmentation du poste pour la route Tombouctou-Goundam-Tonka-Diré.</p> <p>La période d'exécution est également prolongée du 31/12/2005 au 31/12/2007.</p> <p><i>Travaux routiers et surveillance (83,6 M€)</i></p> <p>Sur les 4 tronçons routiers identifiés à la CF, le tronçon Sévaré-Bandiagara a été réceptionné définitivement le 22/06/2003, le dernier lot (3) de la route Bamako-Didiéni a été réceptionné définitivement le 14/08/2004, le tronçon Diéma-Sandaré a été réceptionné provisoirement le 02/02/2004 et le tronçon Sandaré-Kayes le 06/05/2004. Les travaux de la route en terre moderne Tombouctou-Tonka-Goundam-Diré se poursuivent (fin prévue 12/2005).</p> <p><i>Appui institutionnel</i></p> <p>La mise en place de la structure institutionnelle prévue pour l'entretien routier a pris des retards importants. Après les problèmes constatés dû à la défaillance du consultant en charge de l'étude préparatoire en vue de la création de l'Agéroute, l'étude a été reprise en septembre 2003 pour disposer du rapport final en avril 2004. Le Conseil des Ministres et le Président ont signé le 16/09/2004 l'Ordonnance portant création de l'Agence d'exécution des travaux d'entretien routier (AGEROUTE). Cependant, le décret d'application est en cours d'adoption.</p> <p><i>Suivi, expertise, évaluations</i></p> <p>L'assistance technique à la Direction Nationale des Routes poursuit sa mission (avenant pour affermissement de la tranche conditionnelle de 24 mois du 31/05/2004 au 30/05/06). Une partie importante des ressources est dédiée au suivi des travaux routiers en cours du 8<sup>ème</sup> FED (PIN et PIR) et des projets 9<sup>ème</sup> FED (2 CF pour un montant total de 112 M€ ont été signées en juillet 2004).</p>

L'étude du schéma directeur d'un système péage-pesage a été réalisée et le rapport final est disponible depuis avril 2004. L'étude technique et la préparation du DAO pour la construction et mise en concession des postes péage-pesage a commencé le 13/09/2004 pour être disponible au 1<sup>er</sup> trimestre 2005. Des investissements y relatifs (construction) pourront être pris en charge sur le volet « appui institutionnel » en 2005 et éventuellement par avenant sur les marchés routiers en cours disposant de suffisamment de ressources (8<sup>ème</sup> PIN et PIR).

Au cours de l'année, 3 expertises (AMS/451) ont été mobilisées pour la finalisation des DAO pour les projets de travaux routiers financés sur le 9<sup>ème</sup> FED. Les DAO ont été édités et les AOI lancés.

La préparation du PST-2 avec la BM a commencé. Une étude (Tecsult) financée par la BM (09-12/2004) doit donner début 2005 les résultats d'achèvement du PST1 et la justification ainsi que les lignes stratégiques du PST-2. Sur les ressources du présent projet sera financée l'étude du programme d'investissement du PST-2 pour laquelle la procédure de recrutement du consultant a été lancée pour un début de mission en janvier 2005.

### Contexte et objectifs

Le Mali est un pays enclavé ne possédant aucun accès direct à des facilités portuaires maritimes. Le prix de tout produit importé ou exporté est grevé d'environ 20 à 30 % par les coûts de transport. En terme de compétitivité des échanges commerciaux sur les marchés régionaux et internationaux, le Mali est en position défavorable et ceci a un impact direct sur le potentiel de développement économique et la politique de lutte contre la pauvreté.

La dimension du Mali nécessite également un réseau intérieur conséquent pour assurer la mobilité des biens et des personnes à l'intérieur du pays. Le désenclavement de certaines régions éloignées permet également de renforcer la cohésion nationale nécessaire à la stabilité.

Le projet de transport tel que présenté a pour objectif principal d'améliorer le couloir de transport Bamako – Dakar (et partiellement vers la Mauritanie) pour mettre en compétition diverses routes d'accès à l'océan. Ce couloir constitue une alternative stratégique à la route traditionnelle via la Côte d'Ivoire soumise à une crise sécuritaire sévère et persistante.

L'aspect sauvegarde du patrimoine important que constituent les infrastructures de transport est couvert par les volets « appui institutionnel » et « expertises » visant à la mise en place des structures nécessaires pour un entretien routier efficace et à tout mécanisme pouvant contribuer à la sauvegarde du réseau et à la rétribution de son utilisation (péage-pesage). La CF prévoit également la couverture budgétaire pour le suivi des actions, des expertises complémentaires et pour la préparation des programmes 9<sup>ème</sup> FED.

### Résultats visés

- Le bitumage de 3 tronçons routiers dont 2 totalisant 437 km font partie du couloir Bamako-Dakar (désenclavement international et alternative au couloir ivoirien) et un vise au désenclavement du pays Dogon (65 km).
- La réhabilitation/construction de 154 km de route en terre moderne (Tombouctou-Tonka-Diré) pour le désenclavement intérieur de cette zone éloignée et déshéritée.
- Mise en place effective de l'Ageroute (agence d'exécution autonome) afin de disposer d'un système performant pour l'entretien routier. Adoption d'un schéma directeur de péage routier et de contrôle de charge à l'essieu.
- Assistance technique à la DNR pour le suivi et la préparation des programmes de travaux en cours et à venir. Transfert de connaissances vers les agents de l'administration.
- Préparation (DAO) des projets identifiés pour être financés sous le 9<sup>ème</sup> FED et préparation de l'appui institutionnel et du PST 2.

### Evolution du contexte

La crise ivoirienne perdure et s'est intensifié depuis octobre 2004. La création de couloirs alternatifs de désenclavement et d'accès à des facilités portuaire est d'autant plus prioritaire. Etant donné les limitations d'absorption du trafic de marchandise au niveau du port de Dakar, il est essentiel de diversifier les accès et de ne pas retomber dans une dépendance risquée. L'identification des tronçons routiers susceptibles de financement sur fonds régionaux et sur le 9<sup>ème</sup> FED a été faite dans ce sens (Guinée, Mauritanie, Niger).

Les coûts des matériaux et leur transport ainsi que les carburants et lubrifiants utilisés sur les chantiers ont suivi une tendance inflationniste substantielle liée au cours du pétrole sur les marchés mondiaux. L'impact sur les projets (révision des prix) est significatif. Les futurs appels d'offres seront affectés par le phénomène.

La mise en place des structures institutionnelles prévues à la CF (Ageroute, Fonds routier) a pris des retards conséquents par rapport à un planning possiblement trop optimiste. Certaines instances de l'administration ont possiblement difficile à accepter certaines mutations nécessaires.

L'AT en place au niveau de l'administration n'a que peu d'homologues réceptifs au transfert de connaissance escompté et est possiblement trop appréhendé comme substitution plutôt qu'en support.

#### Activités menées et résultats atteints

##### *Travaux routiers et surveillance (83,6 M€)*

Route Bamako-Didiéni (163km-22,9M€) ; réception définitive le 14/08/2004

Route Diéma-Sandaré (134 km-22,2M€) ; réception provisoire le 02/02/2004

Route Sandaré-Kayes (140km-23,5M€) ; réception provisoire le 06/05/2004

Route Tombouctou-Goundam-Diré-Tonka (154km-12,5M€) ; poursuite des travaux (délai de 24 mois du 19/12/2003 au 18/12/2005).

Le financement du marché de cette dernière route a pu être consolidé grâce à la signature de l'avenant N°2 à la CF en date du 24/06/2004.

##### *Appui institutionnel*

La firme Socetec recrutée mi-2002 et en charge de l'étude pour la mise en place de l'Ageroute n'a pu poursuivre ses tâches conformément aux TdR et a vu son contrat résilié en juin 2003. Un autre consultant (Safège) recruté au travers du contrat cadre a repris l'étude en septembre 2003 dont le rapport final a été remis le 19/04/2004. Le Conseil des Ministres et le Président ont signé le 16/09/2004 l'Ordonnance portant création de l'Agence d'exécution des travaux d'entretien routier (AGEROUTE). Le décret d'application est cependant encore attendu d'adoption. En attendant, l'Autorité routière passe des conventions de travaux avec les agences AGETIP et AGETIER qui elles confient les travaux au secteur privé depuis mi-2003.

Une réorganisation en profondeur du Ministère en charge des transports est intervenue en 2003. La nouvelle dénomination est Ministère de l'Equipement et des Transports. La Direction nationale des travaux publics est devenue Direction nationale des routes (DNR) au côté de la Direction nationale des transports (DNT). Outre les dénominations, les missions et responsabilités de ces entités ont été redéfinies.

##### *Suivi, expertise, évaluations*

L'AT (Luxconsult) au niveau de la Direction Nationale des Routes (DNR) a poursuivi sa mission. Le suivi des importants chantiers en cours demande une attention particulière et monopolise une part importante des ressources de l'AT.

Une expertise complémentaire (contrat cadre) au niveau des études géotechniques sur les projets 9<sup>ème</sup> FED Didiéni-Diéma et Gao-Labézinga a été nécessaire pour confirmer la disponibilité de certains matériaux.

Dans l'esprit de conforter les ressources destinées à l'entretien et de contrôler la charge à l'essieu, deux études consécutives (finalisation des TdR ; Alanet 09/03 et étude de faisabilité Safège 12/03) relatives à la mise en place d'un schéma directeur de péage-pesage ont permis de l'obtenir en avril 2004.

Au travers du contrat-cadre AMS/451, un consultant (ANTEA-Techniplan) a été recruté pour l'exécution de l'étude technique et la préparation du DAO pour la construction et mise en concession des postes péage-pesage. Cette étude a commencé le 13/09/2004 pour être disponible en janvier 2005.

#### Capacités de mise en œuvre et organisation

Chaque marché de travaux est supervisé par une mission de contrôle (bureau d'études) aux fins d'assurer le suivi rapproché des chantiers au nom et pour le compte de l'administration nationale ne disposant pas des ressources humaines et matérielles nécessaires. L'assistance technique appuie les services de la DNR pour ce qui est du suivi des projets, examen des correspondances et conseil au maître d'œuvre.

La réorganisation du Ministère (et de la DNR) devrait amener des effets positifs sur le mode de fonctionnement de l'administration. La création des entités indépendantes relatives à l'entretien routier (Autorité routière, Ageroute) devrait permettre une sauvegarde performante du patrimoine routier en ayant recours au secteur privé pour l'exécution des travaux et au suivi de chantier.

Les bases de données relatives au réseau routier, à son état, aux trafics des biens et des personnes, aux accidents, aux coûts de transport ... sont peu tenues à jour et la fiabilité des informations contenues est très relative.

#### Prochaines étapes et mesures à prendre

Surveillance attentive des tronçons réceptionnés provisoirement en cours d'année (Diéma-Sandare et Sandare-Kayes). Quelques dégradations anormales ont été observées sur le tronçon Sandaré-Kayes éventuellement due à des purges non efficaces.

Poursuite des travaux de la route de Tombouctou et évaluation serrée avec la mission de contrôle des travaux supplémentaires identifiés par l'entreprise pour contenir les coûts.

Suivi rapproché de la mise en place de l'Ageroute (avec les garanties d'autonomie nécessaire). L'ordonnance de création est adoptée (16/09/04) et le décret d'application est en cours d'approbation. Les modes de recrutement du personnel restent un sujet de préoccupation.

Suivi des activités de l'Autorité routière en terme de ressources issues des dotations budgétaires et des ressources propres (redevance charge à l'essieu, redevance sur les carburants, péage à venir). Suivi des rapports d'exécution des programmes d'activité. Examen des rapports d'audit dès disponible.

Finalisation du DAO relatif au poste péage-pesage et étude des possibilités de financement sur la présente CF (volet Appui institutionnel ; mise en place de structure et travaux) pour la construction de divers postes. Egalement, étude de la possibilité de financer des postes au travers des marchés de travaux en cours (sur PIR) en fonction des ressources disponibles.

Suivi de l'étude de préparation du programme d'investissement du PST-2 en coopération étroite avec la BM et les autres bailleurs impliqués dans le secteur.

#### Divers

Ce projet a été re-monitoré par Danish Management en octobre 2004.

Outre le projet de Tombouctou, plus aucune activité routière n'est prévue.

Seules diverses études de petite ampleur et la construction de postes de péage/pesage sont encore envisagées sur cette CF.

## Fiche synthétique de projet

Nom	Travaux de la route Kankan - Bamako
Référence	8 ACP ROC 019 (+ 8 ACP GUI 014)
Secteur CAD	21020
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali (ROC PIR Afrique de l'Ouest)
Contribution UE	28.400.000 € (+ ligne GUI > 34,6 M€)
Date mise à jour	31.12.2004
Date décision	21.12.1999
Date d'engagement (LB)	04.10.1999
Date début	01.01.2001
Date fin prévue	31.12.2005
Référence Convention financière	CF n°6238/GUI
Délégation et fonctionnaire responsables	Bamako-MALI (COZIER Thierry) Tel : *80077 Email : thierry.cozier@cec.eu.int

Données financières			
Année	Engagé	Payé	RAL
31/12/2002	15.500.000	14.828.646	13.571.354
2003	12.831.159	1.424.695	-1.424.695
31/12/2003	28.331.159	16.253.341	12.146.659
2004	0	10.450.417	-10.450.417
<b>Situation au 31/12/2004</b>	<b>28.331.159</b>	<b>26.703.758</b>	<b>1.696.242</b>

### Résumé de l'état d'avancement

#### *Travaux routiers et surveillance*

Le marché de travaux avec l'entreprise Colas a été notifié le 19 mars 2003 avec un délai d'exécution de 15 mois. La surveillance est assurée par le bureau d'études Typsa.

Le projet d'exécution a été significativement revu par la mission de contrôle afin de réduire les volumes des terrassements.

La période de mobilisation de l'entreprise a été très longue et les travaux sur le terrain ont seulement commencé en début octobre. Fin décembre 2003, le chantier accusait encore un retard de l'ordre de 2 mois. Une prolongation de 3 mois a été accordée par le Maître d'œuvre pour travaux complémentaires confortatifs à l'entreprise et au bureau de surveillance. La réception provisoire a été prononcée le 30 septembre 2004.

### Contexte et objectifs

Le Mali est un pays enclavé ne possédant aucun accès direct à des facilités portuaires maritimes. Le prix de tout produit importé ou exporté est grevé d'environ 20 à 30 % par les coûts de transport. En terme de compétitivité des échanges commerciaux sur les marchés régionaux et internationaux, le Mali est en position défavorable et ceci a un impact direct sur le potentiel de développement économique et la politique de lutte contre la pauvreté.

Sur base de financement régionaux (PIR Afrique de l'Ouest 8<sup>ème</sup> + ligne GUI pour la partie en Guinée), le présent projet de transport se situe comme un complément à la CF 6067/MLI intitulée « Appui au projet sectoriel des transports » et de la CF 6517/REG « PST - Travaux de la section Kayes – Kidira » qui se concentrent particulièrement sur la mise en état du couloir de transport Bamako –



Dakar comme alternative stratégique à la route traditionnelle via la Côte d'Ivoire. Ce couloir Bamako-Dakar palie également au manque chronique de performance de la ligne ferroviaire. Pour ne pas retomber dans une situation de monopole d'un seul accès à l'océan et éviter les problèmes d'engorgement du port de Dakar, il est essentiel d'ouvrir également le couloir via la Guinée pour accès au port de Conakry. Cette route est en fait l'accès le plus court à des facilités portuaires avec une distance de Bamako de 980 km alors qu'Abidjan et Dakar sont à environ 1220 km.

L'aspect sauvegarde du patrimoine important que constituent les infrastructures de transport est couvert par le volet « appui institutionnel » de la CF 6067/MLI avec la mise en place des structures nécessaires pour un entretien routier efficace et à tout mécanisme pouvant contribuer à la sauvegarde du réseau et à la rétribution de son utilisation (péage-pesage). Le gouvernement guinéen s'engage dans des réformes similaires et devra prendre les mesures nécessaires en vue du contrôle des charges à l'essieu.

#### Résultats visés

Le bitumage du tronçon routier de 36,1 km entre la ville de Naréna et le poste frontière malo-guinéen de Kourémalé. Ce tronçon fait partie du couloir Bamako-Conakry (désenclavement international et alternative la plus courte au couloir ivoirien et sénégalais pour l'accès à l'océan).

#### Evolution du contexte

La crise ivoirienne perdure et la création de couloirs alternatifs de désenclavement et d'accès à l'océan est d'autant plus essentielle et prioritaire. Etant donné les limitations d'absorption du trafic de marchandise au niveau du port de Dakar, il est essentiel de diversifier les accès et de ne pas retomber dans une autre dépendance risquée.

Le tronçon, objet du projet FED, commence à Naréna jusque la frontière guinéenne. La partie de 89,7 km entre Bamako et Naréna est un projet sous financement de la BAD et BOAD. L'entreprise tunisienne (ETEP) sélectionnée présente des signes très significatifs d'incapacité à respecter les délais. La désorganisation du chantier ne reconforte pas l'observateur pour le court terme et les retards déjà très importants s'aggraveront encore. La fin contractuelle du tronçon en question était le 31/08/2004 ; à cette date aucun m<sup>2</sup> de revêtement n'était encore posé. Fin 2004, certains tronçons totalisant une vingtaine de Km sont terminés et plusieurs ouvrages sont en cours de construction.

Il en résulte que la section Naréna-Kourémalé restera largement sous-utilisée tant que le projet BAD-BOAD ne sera pas terminé. Ceci dépassera la période de garantie du marché Colas, ce qui fera que la route ne sera pas soumise à un trafic normal pendant la période de garantie jusqu'à la réception définitive.

#### Activités menées et résultats atteints

Le démarrage des travaux a été officialisé le 19/03/2003. Les travaux d'installation de la base de chantier (bureau, logement, atelier...) ont débuté le 23 avril et les premiers travaux de décapage ont commencé le 06/10.

Les travaux préparatoires tels débroussaillages, terrassements, préparations des ouvrages d'assainissement, approvisionnements en matériaux ... ont été menés à cadence élevée.

Fin décembre 2003, 62 % du délai d'exécution était consommé et le taux d'exécution était inférieur à 10 %. Un retard de l'ordre de 2 mois est encore constaté par rapport au planning initial. Début décembre, le matériel sur chantier était nettement inférieur à celui présenté dans l'offre. Après mise en demeure de la part de l'administration, l'entreprise a fait des efforts de mobilisation complémentaire en personnel et matériel pour résorber le retard. Le Maître d'œuvre a accordé un délai supplémentaire de 3 mois pour couvrir des travaux complémentaires confortatifs et la réception provisoire a été prononcée le 30/09/2004.

#### Capacités de mise en œuvre et organisation

Les travaux sont supervisés par une mission de contrôle (bureau d'études TYPSA) aux fins d'assurer le suivi rapproché du chantier au nom et pour le compte de l'administration nationale ne disposant pas des ressources humaines et matérielles nécessaires. L'assistance technique appuie les services de la DNR pour ce qui est du suivi des projets, examen des correspondances et conseil au maître d'œuvre.

La réorganisation du Ministère (et de la DNR) devrait amener des effets positifs sur le mode fonctionnement de l'administration.

#### Prochaines étapes et mesures à prendre

**La période de garantie a commencé avec la réception provisoire du 30/09/04. Sans négliger le reste du parcours, une attention particulière sera concentrée sur les ouvrages d'art n° 23 et 30. Concernant l'OA 30, des affaissements de la chaussée à**

l'entrée et la sortie sont déjà constatés bien que le trafic lourd soit minime. Les quarts de cône et semelles des 2 OA doivent également faire l'objet d'une surveillance rapprochée pendant la période de garantie.

L'administration doit examiner la situation du projet BAD-BOAD dont les retards compromettent actuellement l'utilisation du couloir vers Conakry et donc la section Naréna-Kourémalé.

Divers

L'inauguration officielle a été effectuée le 21/12/2004 en présence du Président de la République.

## Fiche synthétique de projet

Nom	Appui au Projet Sectoriel des Transports (PST) – Travaux de réhabilitation de la route Kayes-Kidira (97 km)
Référence	7 ACP RPR 780 + 8 ACP ROC 52
Secteur CAD	21020
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	18 779 000 + 10 221 000 = 29 M€
Date mise à jour	31.12.2004
Date décision	27.12.2001
Date d'engagement (LB)	26.10.2001
Date début	30.06.2002
Date fin prévue	30.10.2006
Référence Convention financière	CF n°6517/REG
Délégation et fonctionnaire responsables	Bamako-MALI (COZIER Thierry) Tel : *80077 Email : thierry.cozier@cec.eu.int

Données financières			
Année	Engagé	Payé	RAL
31/12/2002	0	0	29.000.000
2003	25.452.328	3.118.774	-3.118.774
31/12/2003	25.452.328	3.118.774	25.881.226
2004	0	5.665.055	-5.665.055
<b>Situation au 31/12/2004</b>	<b>25.452.328</b>	<b>8.783.829</b>	<b>20.216.171</b>

<p><u>Résumé de l'état d'avancement</u></p> <p><i>Travaux routiers et surveillance</i></p> <p>Le marché de travaux avec l'entreprise CSE a été établi en avril 2003 suivi de sa notification et OS de démarrage le 5 mai 2003 avec un délai d'exécution prévisionnel de 24 mois. La surveillance est assurée par le bureau d'études Louis Berger.</p> <p>Après la période de mobilisation vue comme un peu lente, l'entreprise a pu mieux se concentrer sur ce chantier après la fin des travaux sur le tronçon voisin Sandaré-Kayes (RP 06/05/2004) (projet 8 ACP MLI 06)</p> <p>Par rapport au planning initial, un retard d'environ 2 mois s'est maintenu courant 2004. L'identification d'une quantité significative de travaux supplémentaires (BB de 4 cm au lieu de 3cm, travaux confortatifs sur les accotements et les talus, augmentation des quantités de transport, assainissements complémentaires en agglomération...) a conduit à la préparation d'un avenant de ~ 15 % et d'une prolongation de 6 mois du délai contractuel pour se terminer au 04/11/2005.</p>
---

<p><u>Contexte et objectifs</u></p> <p>Le Mali est un pays enclavé ne possédant aucun accès direct à des facilités portuaires maritimes. Le prix de tout produit importé ou exporté est grevé d'environ 20 à 30 % par les coûts de transport. En terme de compétitivité des échanges commerciaux sur les marchés régionaux et internationaux, le Mali est en position défavorable et ceci a un impact direct sur le potentiel de développement économique et la politique de lutte contre la pauvreté.</p> <p>Sur base de financement régionaux (reliquat PIR 7<sup>ème</sup> FED + PIR 8<sup>ème</sup>), le présent projet de transport est un complément à la CF 6067/MLI intitulée « Appui au projet sectoriel des transports » et a pour objectif principal de poursuivre la mise en état du couloir de transport Bamako – Dakar pour mettre en compétition diverses routes d'accès à l'océan. Ce couloir constitue une alternative stratégique à la route traditionnelle via la Côte d'Ivoire soumise à une crise sécuritaire sévère et persistante. Il palie également au manque de performance chronique de la ligne ferroviaire Bamako-Dakar.</p>
---

L'aspect sauvegarde du patrimoine important que constituent les infrastructures de transport est couvert par le volet « appui institutionnel » de la CF 6067/MLI avec la mise en place des structures nécessaires pour un entretien routier efficace et à tout mécanisme pouvant contribuer à la sauvegarde du réseau et à la rétribution de son utilisation (péage-pesage).

#### Résultats visés

Le bitumage du tronçon routier de 97 km entre la ville de Kayes et le poste frontière malo-sénégalais de Kidira. Ce tronçon fait partie du couloir Bamako-Dakar (désenclavement international et alternative stratégique au couloir ivoirien).

#### Evolution du contexte

La crise ivoirienne perdure et la création de couloirs alternatifs de désenclavement et d'accès à l'océan est d'autant plus essentielle et prioritaire.

Etant donné les limitations d'absorption du trafic de marchandise au niveau du port de Dakar, il est essentiel de diversifier les accès et de ne pas retomber dans une autre dépendance risquée. L'identification des tronçons routiers susceptibles de financement sur d'autres fonds régionaux et sur le 9<sup>ème</sup> FED a été faite dans ce sens (Guinée, Mauritanie, Niger).

#### Activités menées et résultats atteints

Le démarrage des travaux a été officialisé le 05/05/2003. Le restant de 2003 a été principalement la période de l'installation de chantier (bureau, logement, atelier...), la mobilisation du matériel de l'entreprise, l'identification des carrières, le montage des installations de concassage, l'aménagement des déviations....

Fin décembre 2003, 30% du délai d'exécution était consommé et le taux d'exécution était de 6,84 % (cette différence est cependant explicable en partie par la période mobilisation et le type de dépense en début de chantier). Fin novembre 2004, plus de 70 % du délai est expiré et les déboursments sont de 30 % de l'engagé. Cependant, il faut relativiser la problématique en sachant que les factures importantes arrivent dès mise en place de la couche de base et du revêtement et que les paiements dans le circuit d'approbation ne sont pas encore comptabilisés. Par ailleurs, l'avenant en préparation augmentera le délai de 25% et le volume financier des travaux de 15 %, ce qui inversera également la tendance.

#### Capacités de mise en œuvre et organisation

Les travaux sont supervisés par une mission de contrôle (bureau d'études) aux fins d'assurer le suivi rapproché des chantiers au nom et pour le compte de l'administration nationale ne disposant pas des ressources humaines et matérielles nécessaires. L'assistance technique appuie les services de la DNR pour ce qui est du suivi des projets, examen des correspondances et conseil au maître d'œuvre.

La réorganisation du Ministère (et de la DNR) devrait amener des effets positifs sur le mode fonctionnement de l'administration.

#### Prochaines étapes et mesures à prendre

Poursuite du chantier en cours sous la supervision du bureau d'études, de la Direction nationale des routes et de l'AT en place. Une attention particulière sera maintenue en ce qui concerne les retards constatés sur le planning d'exécution. L'approbation de l'avenant sera également suivie de près.

L'administration doit éventuellement intervenir au niveau des autorités locales afin que toutes les procédures d'expropriation soient exécutées dans les temps ainsi que les opérations de déplacement des réseaux divers.

Suivi de la mise en place de la structure institutionnelle (voir projet PST 8 ACPMLI 06) et opérationnelle relative à l'entretien routier avec implication croissante du secteur privé. Mise en place de l'Ageroute et du schéma directeur de contrôle de charge à l'essieu.

#### Divers

## Fiche synthétique de projet

Nom	Appui institutionnel et aménagement d'itinéraires existants
Référence	9 ACP MLI 12
Secteur CAD	21020
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	70.75 €
Date mise à jour	31.12.2004
Date décision	10.05.2004
Date d'engagement (LB)	19.01.2004
Date début	12.07.2004
Date fin prévue	31.07.2011
Référence Convention financière	CF n°9187/MLI
Délégation et fonctionnaire responsables	Bamako-MALI (COZIER Thierry) Tel : *80077 Email : thierry.cozier@cec.eu.int

Données financières			
Année	Engagé	Payé	RAL
12/07/2004	0	0	70.750.000
2004	23.500.000	2.046.960	-2.046.960
<b>Situation au 31/12/2004</b>	<b>23.500.000</b>	<b>2.046.960</b>	<b>68.703.040</b>

<p><u>Résumé de l'état d'avancement</u> La CF a été signée en juillet 2004 et le budget du projet est 70,75 M€ avec une période de mise en œuvre se terminant le 31.07.2009 et une période d'exécution le 31.07.2011. La règle N+3 est applicable</p> <p><i>Travaux routiers et surveillance</i> Le volet routier comporte 3 tronçons de routes bitumées (Didiéni-Diéma, Kati-Kita, Diéma-Nioro) pour un total de 46 M€, un volet surveillance des travaux à hauteur de 4,2 M€ et un volet audit technique périodique à hauteur de 0,45 M€. L'AOI pour le tronçon de Diéma-Nioro a pu être lancé avec clause suspensive et les travaux ont démarré le 26.10.2004. L'AOI pour le tronçon Kati-Kita (en co-financement avec la KFW) a été déclaré infructueux et la relance a été programmée pour janvier 2005. Le dépouillement (dépôt des offres le 21.12.04) pour le tronçon Diédiéni-Diéma sera fait en janvier 2005. L'attribution des marchés de surveillance respectifs suit le même schéma.</p> <p><i>Appui institutionnel et actions complémentaires</i> La mise en œuvre de ces volets est en préparation.</p>
--

<p><u>Contexte et objectifs</u> Le Mali est un pays enclavé ne possédant aucun accès direct à des facilités portuaires maritimes. Le prix de tout produit importé ou exporté est grevé d'environ 20 à 30 % par les coûts de transport. En terme de compétitivité des échanges commerciaux sur les marchés régionaux et internationaux, le Mali est en position défavorable et ceci a un impact direct sur le potentiel de développement économique et la politique de lutte contre la pauvreté. La dimension du Mali nécessite également un réseau intérieur conséquent pour assurer la mobilité des biens et des personnes à l'intérieur du pays. Le désenclavement de certaines régions éloignées permet également de renforcer la cohésion nationale nécessaire à la stabilité.</p> <p><i>Renforcement des capacités institutionnelles et actions complémentaires</i> La CF prévoit des actions d'AT à l'administration à hauteur de 2,2 M€ et des actions de formation à hauteur de 3 M€. Les actions de formation viseront principalement l'amélioration du niveau de performance des acteurs des administrations et agences (DNR,</p>
---

Autorité Routière, Agéroute) et du secteur privé (bureaux d'études, entreprises) concernés par l'entretien routier. La CF comprend un volet d'actions complémentaires à hauteur de 3 M€ pour la prise en charge des aspects transversaux relevant de 3 thèmes pertinents pour le secteur des transports : prévention HIV-Sida, sécurité routière, sauvegarde du patrimoine-environnement. La mise en œuvre de ce volet est en préparation par le biais d'une étude financée sur le projet 8 ACP MLI 06.

#### Projets routiers

Le projet de transport a pour objectif principal d'améliorer le couloir de transport Bamako – Dakar avec le dernier tronçon à bitumer, Didiéni-Diéma, (et partiellement vers la Mauritanie ; Diéma-Nioro) pour mettre en compétition diverses routes d'accès à l'océan. Ce couloir constitue une alternative stratégique à la route traditionnelle via la Côte d'Ivoire soumise à une crise sécuritaire sévère et persistante. Le tronçon Kati-Kita vise au désenclavement du sud-est du Mali vers Bamako et facilitera l'accès au barrage de Manantali, premier pôle hydro-électrique du Mali desservant également le Sénégal et la Mauritanie.

#### Résultats visés

- Le bitumage de 3 tronçons routiers : Diéma-Nior, Didiéni-Diéma, Kati-Kita (soit environ 437 Km). Ceci implique les marchés de travaux, de services pour la surveillance, les audits techniques périodiques et évaluation.
- Mise en place d'une AT au niveau des services du MET pour un renforcement de capacité.
- Mise en place d'actions complémentaires suivant 3 thèmes : prévention HIV-Sida, sécurité routière, sauvegarde du patrimoine-environnement.

#### Evolution du contexte

La crise ivoirienne perdure et s'est intensifiée depuis octobre 2004. La création de couloirs alternatifs de désenclavement et d'accès à des facilités portuaires est d'autant plus prioritaire. Etant donné les limitations d'absorption du trafic de marchandise au niveau du port de Dakar, il est essentiel de diversifier les accès et de ne pas retomber dans une dépendance risquée.

Les coûts des matériaux et leur transport ainsi que les carburants et lubrifiants utilisés sur les chantiers ont suivi une tendance inflationniste substantielle liée au cours du pétrole sur les marchés mondiaux. L'impact sur les projets (montant des offres et révision des prix) est significatif.

La mise en place des structures institutionnelles prévues à la CF (Ageroute, Fonds routier) a pris certains retards par rapport à un planning possiblement trop optimiste (8<sup>ème</sup> FED).

#### Activités menées et résultats atteints

##### *Travaux routiers et surveillance*

Route Diéma-Nioro (96,5 Km - 22 M€) ; début des travaux le 26.10.2004.

Route Didiéni-Diéma (179,3 Km - > 15 M€) ; dépouillement janvier 2005.

Route Kati-Kita (162 Km - > 9 M€ + 6 M€KFW + 0,765 M€Etat du Mali) ; AO infructueux, relance 01/2005.

L'attribution des marchés de surveillance se fait simultanément aux marchés de travaux.

L'AOR avec pré qualification pour le l'audit technique périodique est en cours de préparation.

##### *Appui institutionnel et actions complémentaires*

La mise en place est en préparation.

#### Capacités de mise en œuvre et organisation

Chaque marché de travaux est supervisé par une mission de contrôle (bureau d'études) aux fins d'assurer le suivi rapproché des chantiers au nom et pour le compte de l'administration nationale ne disposant pas des ressources humaines et matérielles nécessaires. L'assistance technique (8<sup>ème</sup> FED en place jusqu'au 04/2006) appuie les services de la DNR pour ce qui est du suivi des projets, examen des correspondances et conseil au maître d'œuvre. Parallèlement et en complémentarité, le paquet d'AT 9<sup>ème</sup> FED et de formation en préparation renforcera les capacités des services de l'administration et des acteurs publics et privés concernés par l'entretien routier.

#### Prochaines étapes et mesures à prendre

Suivi du chantier de la route Diéma-Nioro.

Dépouillement de l'AOI travaux et AOR services pour la route Didiéni-Diéma.

Relance et dépouillement de l'AOI travaux pour la route Kati-Kita.

Préparation des volets d'appui institutionnel et actions complémentaires (TdR, AOR, appels à proposition)

#### Divers

## Fiche synthétique de projet

Nom	Programme d'Appui au démarrage des communes
Référence	8 ACP MLI 012 / 8ACP TPS 53 / 9 ACP MLI 14
Secteur CAD	1540
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	39.000.000 €+ 6.800.000 €(avenant 1 à la CF 11/04)
Date mise à jour	Décembre 2004
Date décision	
Date d'engagement (LB)	14-09-1999
Date début	2000
Date fin prévue	12/2005
Référence Convention financière	
Délégation et fonctionnaire responsables	STRAMMER Géza Tel : *80077 Email : Geza.Strammer@cec.eu.int

Données financières			
	Engagé	Payé	RAL
<b>Situation au 31/01/2005</b>	<b>45 177 198</b>	<b>37 475 908</b>	<b>7 701 290</b>

Résumé de l'état d'avancement

Ce programme est caractérisé par une mise en œuvre rapide et par une excellente réponse des collectivités territoriales vis-à-vis de l'outil d'appui proposé. Malgré une augmentation de la CF de €6.8 millions en 2004, les fonds seront mis en œuvre avant la fin de la CF. La concertation avec les autres bailleurs de fonds est active et régulière amenant une forte valeur ajoutée à l'appui des bailleurs à la décentralisation.

Contexte et objectifs

Ce programme s'inscrit dans la suite des projets 7 MLI 077 et 7 MLI 119 d'appui à la Mission de Décentralisation et des Réformes Institutionnelles (MDRI)

Le programme a pour objectif de contribuer à renforcer les moyens de l'Etat dans la mise en œuvre de sa politique de décentralisation en améliorant en particulier les services de proximité rendus par les 684 nouvelles communes à leurs populations. Ce programme s'inscrit dans le cadre plus global de la lutte contre la pauvreté.

Le programme contribue plus précisément à la définition et à la mise en œuvre des instruments d'aide de l'Etat aux communes. Les instruments d'appui au développement des capacités de maîtrise d'ouvrage des nouvelles communes retenus par le programme sont :

- Sur le plan technique, le réseau de centres de conseil communaux (CCC) et leur outil de coordination, la Cellule de Coordination Nationale (CCN),
- Sur le plan financier, le Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales (FICT) alimenté par des ressources nationales et des aides extérieures et mise en œuvre par l'Agence Nationale des Collectivités Territoriales (ANICT).

Résultats visés

Ces instruments doivent permettre aux communes de prendre en charge de manière graduelle mais durable les missions de services publics qui leur sont dévolues par la Loi 95-34 portant Code des collectivités territoriales.

Le programme comporte également des mesures d'accompagnement aux administrations centrales et déconcentrées chargées de la tutelle administrative et de la gestion financière des communes afin d'appuyer le démarrage de leurs prestations ainsi que le suivi et la coordination de la réforme.

#### Evolution du contexte

Le dispositif d'appui au démarrage des communes a reçu le soutien des autres bailleurs de fonds impliqués dans la décentralisation. Le Fonds d'Equipement de Nations Unies (FENU) et la France complètent le financement de l'Etat et du FED au FICT depuis son démarrage, tandis que l'Allemagne, les Pays Bas, le Canada, la Suisse et la BAD ont progressivement rejoint le dispositif financier en plus de leur implication initiale dans le dispositif technique.

La décentralisation sera renforcée par la mise en œuvre d'un appui à la déconcentration des services techniques de l'Etat (programme PADI 9<sup>ème</sup> FED, €17 millions) qui seront alors mieux à même de l'accompagner.

#### Activités menées et résultats atteints

- la mise en place effective de la totalité du réseau des CCC (dont 17 sur 46 sont financés par le 8<sup>ème</sup> FED) et l'exécution continue de leurs activités de conseils ; les 46 CCC sont opérationnels au travers de 27 opérateurs et 15 bailleurs. La poursuite des activités de la CCN et la mise en place de chargés de suivi régionaux et d'une base de données synthétisant les informations concernant les Collectivités Territoriales. Les DP5 A et B des CCC et de la CCN couvre le financement des opérations jusqu'en décembre 2005.
- Les communes ont un Plan de Développement Economique Social et Culturel (PDESC) et 681 communes rurales sur 684 ont présenté à l'ANICT entre un et cinq dossiers pour un co-financement avec l'appui des CCC.
- Poursuite du travail de l'ANICT (Quatrième conseil d'administration en avril 2004) et de la mise en œuvre du FICT sur la base du protocole régissant les financements FED. Le dispositif d'appui financier regroupe maintenant 10 bailleurs de fonds plus l'Etat et d'autres bailleurs envisagent de rejoindre le mécanisme (BM). Le rapport d'exécution 2001-2003 de l'ANICT montre que 2600 dossiers de co-financement provenant des communes avec l'appui des CCC et d'autres structures ont été acceptés pour un montant total de €36 millions dont €27 millions du FED.
- L'avenant 1 à la CF d'un montant de €6.8 millions prélevés sur le 9<sup>ème</sup> FED permet d'assurer le financement du dispositif technique jusqu'à fin 2005 et d'abonder le FICT pour les droits de tirage de l'année 2004.

#### Capacités de mise en œuvre et organisation

Le dispositif d'appui technique et financier mis en place par l'Etat est performant et autorise une mise en œuvre rapide des fonds. Plusieurs audits (Cours des Comptes de Luxembourg, indépendant mené par AIDCO, local par bureau d'audit sélectionné par appel d'offres) ont démontré la solidité des mécanismes de contrôle de dépenses des fonds FED. Dans le cadre de la préparation de l'appui 9<sup>ème</sup> FED un audit organisationnel de l'ANICT est envisagé.

#### Prochaines étapes et mesures à prendre

Réflexion de fonds sur les avancées du processus de décentralisation et ses besoins en accompagnement futurs.

#### Divers

Le Programme d'appui au démarrage des communes est considéré comme un programme moteur du processus de décentralisation. Il a été évalué positivement lors du premier semestre 2004, les résultats de l'évaluation permettent d'affiner l'intervention du 9<sup>ème</sup> FED. Celle-ci devrait s'articuler autour (1) d'un nouvel appui financier au FICT sous forme d'appui budgétaire pour favoriser l'investissement initial des communes, (2) du renforcement de la viabilité des communes au travers d'une fiscalité plus performante et (3) de l'appui au transfert des compétences et ressources aux communes, assemblées régionales et services déconcentrés.



## Fiche synthétique de projet

Nom	Appui au Développement des Régions du Nord, ADERE-Nord
Référence	
Secteur CAD	
Etat	En instruction
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	6.000.000 € plus 6.000.000 sur CF Appui budgétaire à la politique sectorielle Décentralisation
Date mise à jour	Janvier 2005
Date décision	
Date d'engagement (LB)	
Date début	2 <sup>ème</sup> semestre 2005
Date fin prévue	N+3
Référence Convention financière	
Délégation et fonctionnaire responsables	Délégation Mali STRAMMER Géza Tel : * 80077 Email : <a href="mailto:Geza.Strammer@cec.eu.int">Geza.Strammer@cec.eu.int</a>

Données financières			
Année	Engagé	Payé	RAL
2005			
2006			
2007			
2008			
<b>Situation du projet au 31/12/2004</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Résumé de l'état d'avancement

Une première PF envoyée en mars 2004 a été officiellement refusée (toujours pas de réponse officielle...) non pas sur le fonds, mais sur la forme de l'appui qui doit être amené au FICT. Une nouvelle FIP a été introduite en janvier 2005. Cette FIP concerne également l'appui aux initiatives communautaires (suite PMR IV) et prend en compte la reformulation de l'appui à la décentralisation (approche sectorielle avec appui budgétaire). Les fonds d'investissement du programme ADERE-Nord seront mis à disposition à travers une deuxième CF d'appui budgétaire.

Contexte et objectifs

Aux problèmes spécifiques des trois régions du Nord liés à la fois aux contraintes économiques, socio-culturelles et environnementales qu'elles partagent, au retard en matière de développement et d'accès aux services sociaux de base ainsi qu'à une situation politique encore fragile s'ajoutent les problèmes liés à la mise en œuvre effective de la décentralisation :

**Au niveau de l'Etat :** la tutelle n'est pas effectivement exercée par les services de l'administration territoriale ; son rôle d'appui conseil n'est pas encore bien compris ; l'administration territoriale souffre d'une insuffisance de ressources humaines et financières ; l'approche de la réforme se cantonne à une approche politique et administrative et n'est pas suffisamment orientée sur les objectifs de développement territorial.

**Au niveau des collectivités territoriales :** l'absence quasi générale à tous les échelons de diagnostics territoriaux et d'orientations stratégiques ; un manque d'outils méthodologiques ainsi que de définition des rôles respectifs et de l'articulation des trois niveaux territoriaux (communes, cercles et régions) ; des ressources humaines encore insuffisantes et trop peu formées et des ressources financières limitées ; l'absence de prise en compte de l'économie et des enjeux de développement durable ; une grande faiblesse des relations entre l'Etat et les collectivités territoriales ainsi que les collectivités territoriales entre elles ; le court-circuitage des communes en matière de développement communautaire ; les difficultés logistiques des communes du Nord au vu de leurs grandes superficies et l'absence de moyens.

**Au niveau des communautés :** Une volonté de mise en œuvre de solutions à leurs problèmes mais des compétences insuffisantes pour accéder aux financements nécessaires ; l'absence d'intégration de leurs besoins par les collectivités territoriales qui ne sont pas encore suffisamment préparées à ce rôle et qui n'ont pas les moyens pour répondre aux besoins communautaires ; l'insuffisance des instruments financiers permettant d'apporter une réponse à leurs besoins, notamment en termes d'investissements porteurs de développement économique ; le manque de confiance dans le processus de la décentralisation ; l'incohérence entre les outils financiers existants.

Face à ces problèmes : 1) Il apparaît essentiel de concevoir un mécanisme d'appui à la décentralisation au niveau régional en général, et particulièrement dans les 3 régions du Nord, du fait que la région est le siège de l'essentiel des services déconcentrés de l'Etat et des services chargés de la tutelle ; elle est l'échelon qui permet l'intégration des politiques sectorielles et territoriales et elle a un rôle à jouer d'impulsion du développement et d'aménagement du territoire, de relais entre les dynamiques ascendantes et descendantes de planification et de programmation du développement ainsi que de mise en cohérence et en perspective des actions de développement et d'investissement des communes. 2) De la même manière, il est nécessaire d'apporter une réponse durable aux actions communautaires porteuses de développement économique en appuyant les communes dans la compréhension et la prise en compte des besoins des communautés sensibles (éloignement géographique, population transhumante, faible capacité de maîtrise d'ouvrage) et dans l'intégration de ces besoins dans des logiques de développement de leur territoire.

Dans ce contexte, les objectifs visés seront :

- le renforcement des capacités des acteurs institutionnels et privés concernés, y compris la prise en compte d'une logique de prévention de conflits ;
- la mise à disposition des Assemblées régionales (AR) et des services déconcentrés de l'Etat d'un outil de mise en réseau des acteurs locaux, nationaux, publics et privés ; d'un dispositif d'aide à la prise de décision et d'un cadre méthodologique permettant la définition d'un plan stratégique de développement régional ;
- la mise à disposition des communes des appuis et outils nécessaires pour assumer leur rôle dans le développement communautaire et l'émergence de stratégies de développement au niveau communal ;
- la mise à disposition des communautés des appuis nécessaires pour se faire entendre par les communes et des moyens nécessaires pour répondre à leurs besoins ;
- des mesures d'accompagnement pour les actions communautaires confiées à des prestataires privés et/ou des ONG/acteurs de la coopération décentralisée ;
- la mise en place d'un fonds d'investissements pour les 3 AR ;
- la mise en place d'un fonds d'investissements pour les actions communautaires.

#### Résultats visés

**Résultat 1 :** Les plans stratégiques de développement des trois Régions du Nord sont élaborés et les plans d'actions correspondants sont définis dans une logique participative

**Résultat 2 :** Les assemblées régionales des trois Régions du Nord sont renforcées

**Résultat 3 :** Les communes des trois régions du Nord intègrent et appuient le développement communautaire dans leurs stratégies de développement et sont renforcées dans leur mission de maître d'ouvrage en zones difficiles

**Résultat 4 :** Les services centraux et déconcentrés de l'administration territoriale ont des compétences renforcées pour assurer leur rôle de pilotage de la réforme et de tutelle

**Résultat 5 :** Le secteur privé et les acteurs non étatiques sont mobilisés, consultés et participent au développement régional et communal

**Résultat 6 :** Les partenaires au développement s'associent pour coordonner leurs actions dans un concept partagé.

#### Evolution du contexte

#### Activités menées et résultats atteints

#### Capacités de mise en œuvre et organisation

Le maintien de la cellule du PMR IV en vue de préparer un démarrage optimal du programme ADERE-Nord devrait permettre un bon démarrage avec une capacité de mise en œuvre opérationnelle dès le début. Cette équipe sera complétée et renforcée par des AT senior et junior.

#### Prochaines étapes et mesures à prendre

- L'introduction de la PF dès approbation de la FIP (une deuxième version de la FIP a été introduite le 01/02/05 intégrant les observations du siège),
- Elaboration des différents DAO (fournitures, AT junior) et lancement avec clause suspensive,

- Publication des Appels à candidatures pour pourvoir les postes de cadres et subalternes au niveau de la cellule centrale ADERE-Nord,
- la préparation du DP n°1 ADERE-Nord pour signature immédiate après signature de la CF.

Divers

## Fiche synthétique de projet

Date mise à jour	Décembre 2004
Nom	Programme d'Appui au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2002/2003
Référence	8 ACP MLI 29/30
Référence Convention financière	CF n°6492/MLI
Etat	8 MLI 29 En cours (durée 2 ans)
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	8 ACP MLI 029/030: 25,76 M€Facilité d'ajustement Structurel (FAS 2001 + bonus HIPC 2001)
Paiements	15M€(1ère tranche) + 3.360.000€(HIPC 2001) (fait en déc 2002)
Type	Appui budgétaire direct non ciblé. L'aide budgétaire sera utilisée pour faciliter la mise en œuvre du CSLP dans les domaines sociaux sur les exercices budgétaires 2002 et 2003
Date décision	22 nov. 2002
Date d'engagement (LB)	25 nov. 2002
Date début	31 mars 2003
Date fin prévue	31 mars 2005
Modalité de virement (Trésor, Compte A/B/C, compte bancaire spécifique au bailleur)	Les virements se font au compte du TRESOR Public à la Banque Centrale (BCEAO).
Procédures applicables (Etat, Manuel Spécifique, procédures propres du bailleur)	Les procédures du Budget National s'appliquent à l'utilisation des tranches d'aide budgétaire alors que les actions collatérales (appui institutionnel) suivent les procédures du FED (Règlement financier).
Organisation responsable pour la mise en œuvre	Ministère Economie et Finances La Délégation européenne (DCE) et l'Ordonnateur National du FED (Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale) suivent l'exécution du programme et la mise en œuvre de l'appui institutionnel (Audits, assistance technique, etc.
Conditions (indicateurs, rapports)	L'appui budgétaire est mobilisé en deux tranches : 1/ tranche fixe : 15M€(incluant le bonus HIPC) et déjà décaissée en décembre 2002 2/ tranche variable : montant maximal de 9M€(avant la fin déc 2003). La liste des indicateurs retenus dans le cadre de la tranche variable a été envoyée à l'ensemble des bailleurs (même ceux ne faisant pas d'appui budgétaire). Les secteurs retenus sont : les finances publiques, la santé et l'éducation.
Audit demandé ? (Etat/bailleur)	Chaque décaissement doit faire l'objet d'un audit. La première tranche de l'appui d'un montant de 15M€a été auditée. Les dépenses éligibles pour vérification à posteriori concernent toutes les dépenses budgétaires exécutées dans l'exercice de référence. Le Gvt doit fournir des justificatifs éligibles pour un montant équivalent à chacune des tranches décaissées. Les audits sont entrepris par un cabinet extérieur, éventuellement en collaboration avec la Cour des Comptes. Une revue de la mise en œuvre de chaque tranche sera réalisée par la, Commission et les administrations concernées. Une évaluation ex-post du programme sera entreprise par la CE après le décaissement de la dernière tranche.
Délégation et fonctionnaire responsables	Bamako-MALI (Jean-Christophe VIRIEU)

**Situation au 14/12/2004**

<b>Récapitulatif</b>	<b>Définitif</b>	<b>Provisoire</b>
PROJET TOTAL		0.00
Engagé	21,203,215.51	0.00
Disponible non-engagé	1,196,784.49	1,196,784.49
Payé	19,416,516.49	14,021.97
Engage non payé	1,786,699.02	1,772,677.05
Solde non payé	2,983,483.51	2,969,461.54

Contexte et objectifs

Faciliter la mise en œuvre du CSLP dans les domaines sociaux sur les exercices budgétaires 2002 et 2003.

Résultats visés

Appui budgétaire de 24M€ mobilisable en deux tranches dont une tranche variable

Appui institutionnel de 1.76M€ (Une partie de cette enveloppe finance les enquêtes ou sondages (pour renseigner les indicateurs), les audits, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du ABC-CLSP. Une assistance technique (AT) est en place à la Direction du Budget sur la durée du projet pour le suivi de la situation macro-économique, de l'exécution budgétaire, de la mise en œuvre du programme et le suivi des mesures arrêtées dans le cadre du protocole d'accord du 1er août 2001 consécutif à l'audit des fonds de contreparties).

Résumé de l'état d'avancement

La tranche fixe (déc.. 2002) a été virée après la poursuite satisfaisante du programme avec les IBW

La tranche variable de 7,395M€ (2ème semestre 2003) a été versée sur la base d'une évaluation des indicateurs de performance dans le secteur des finances publiques, de la santé et de l'éducation ainsi qu'après vérification de la mise en œuvre satisfaisante du protocole d'accord (d'août 2001) et des recommandations de l'audit de la première tranche (dépenses dans les secteurs de concentration, conformité par rapport à la réglementation en vigueur et aux actions directement liées à la lutte contre la pauvreté).

Une assistance technique est en place à la Direction Nationale du Budget depuis juillet 2003. La fongibilité des fonds d'appui budgétaire requiert un suivi continu de la bonne exécution des dépenses. Ce suivi est assuré par l'AT qui devra analyser l'impact réel des mesures sur l'amélioration de la gestion des Finances Publiques. Les TDR de cette assistance technique ont été envoyés à l'ensemble des bailleurs intervenant dans le

Il est également chargé de contribuer à la mise en place des budgets programmes dans la logique des CDMT.

Evolution du contexte / Menaces / Problématique

Les fonds du CSLP ne sont pas inclus dans le Budget. Pas d'alignement du CSLP sur la programmation budgétaire et les CDMT.

Activités menées et résultats atteints

L'audit des programmes AB 2002-2003 consiste à vérifier dans son test de conformité

- le respect des procédures budgétaires
- analyser l'impact réel des mesures d'amélioration de la gestion
- de vérifier les progrès dans la mise en œuvre des mesures d'amélioration du respect des procédures adm, comptables et de faire des propositions sur la rationalisation et de l'intégration de l'ensemble des recommandations faites dans le diagnostic.

A la demande du gouvernement, un appui a été mobilisé pour finaliser l'analyse des performances sur la base des indicateurs proposés pour le suivi du programme. En effet, les éléments transmis par le gouvernement en appui à la demande de paiement de 100% de la tranche fixe, présentaient des incohérences aussi bien entre les objectifs et les valeurs de références que sur les données de résultats. L'analyse complète des indicateurs (définition, source, mode de calcul, etc ..) a été faite en octobre 2003 et a permis de clarifier certaines de ces incohérence. Ce travail ponctuel d'appui au gouvernement pour l'analyse des données dans le cadre du déboursement de la tranche variable du programme s'est poursuivi par un appui plus méthodologique sur l'amélioration du suivi du CSLP. Il s'agit de l'étude (rapport abdallah) sur le système de suivi évaluation du CSLP.

Manuel de procédures de la dépense publique qui inclut un manuel de procédures de passation de marchés.

La mercuriale des prix

#### Capacités de mise en œuvre et organisation

-

#### Prochaines étapes et mesures à prendre

Audit de la tranche variable.

Finaliser les derniers appuis institutionnels

Le marché de services de l'AT long terme à la DNB du projet arrive à échéance en août 2004. Une nouvelle assistance technique auprès de la DNB ou de la cellule macro du MEF est à prévoir pour le suivi du PPAB 2003-2007 et jusqu'à finalisation du projet.

#### Divers

Pour mémoire, lors de la Table ronde sur le Mali qui s'est tenue à Genève, le 01 avril 2004 les partenaires techniques et financiers se sont engagés à fournir au Mali 2,4 milliards de dollars pour lutter contre la pauvreté, pour la période 2004-2006, en vue de l'aider à la mise en œuvre de son Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Cette assistance des partenaires comporte une aide budgétaire non affectée qui, pour 2004 devait combler l'écart de financement évalué par le tableau des opérations financières de l'Etat aux environs de 75 milliards FCFA.

## Fiche synthétique de projet

Date mise à jour	Décembre 2004
Nom	Programme Pluri-annuel d'Appui Budgétaire pour la réduction de la pauvreté (PPAB 2003-2007)
Référence	9 MLI 006 / 007 (mobilisation de l'enveloppe B)
Référence Convention financière	CF n°9069/MLI
Etat	En cours (durée 3 ans)
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	132.92 millions €
Paiements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tranche exceptionnelle de 32.92 millions € pour compenser les effets de la crise en Côte d'Ivoire</li> <li>- 3 tranches fixes (65.82% du total des fonds) 1ère TF: 22.2 millions €(2004), 14.5 millions €(2005) et 14.25 millions €(2006)</li> <li>- 3 tranches variables de 14.8 millions €(2005), 14.5 millions € (2006) et 14.25 millions €(2007).</li> <li>- Un appui institutionnel de 5.5 millions €</li> </ul>
Type	Appui budgétaire direct non ciblé. L'aide budgétaire sera utilisée pour faciliter la mise en œuvre du CSLP dans les domaines sociaux sur les exercices budgétaires 2003 à 2007
Date décision	10-Dec-2003
Date d'engagement (LB)	16.12.2003
Date paiement (aide d'urgence)	22.12.2003 Date clôture : 05.07.2004
Date fin prévue	Date limite d'exécution de la Convention : 31-Dec-2009
Modalité de virement (Trésor, Compte A/B/C, compte bancaire spécifique au bailleur)	Les virements se font au compte du TRESOR Public à la Banque Centrale (BCEAO).
Procédures applicables (Etat, Manuel Spécifique, procédures propres du bailleur)	Les procédures du Budget National s'appliquent à l'utilisation des tranches d'aide budgétaire alors que les actions collatérales (appui institutionnel) suivent les procédures du FED (Règlement financier).
Organisation responsable pour la mise en œuvre	<p>Ministère Economie et Finances</p> <p>La DCE et l'ON du FED (Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale) suivent l'exécution du programme et la mise en œuvre de l'appui institutionnel (Audits, AT, etc.)</p>
Conditions (indicateurs, rapports)	<p>L'appui budgétaire est mobilisé en deux tranches :</p> <p>1/ tranche fixe: Signature de la CF ; Revue satisfaisante du cadre macro-économique ; Accord sur les indicateurs et sur les modalités de suivi ; Revue satisfaisante des FP ; Revue satisfaisante du CSLP.</p> <p>2/ tranches variables: La revue du CSLP, prévue en octobre de chaque année, devra fournir les éléments nécessaires à l'analyse de l'évolution des indicateurs retenus dans les domaines prioritaires (gestion des finances publiques, santé, éducation et entretien routier).</p> <p>La revue annuelle de la mise en œuvre et des résultats des actions du Gouvernement en matière d'amélioration de la qualité des finances publiques fournira les éléments nécessaires à l'analyse des indicateurs de gestion des finances publiques.</p>
Audit demandé ? (Etat/bailleur)	Une provision pour audit est prévue dans le budget de ce Programme. Une évaluation finale du présent programme pourra être envisagée.
Délégation et fonctionnaire responsables	Bamako-MALI (Jean-Christophe VIRIEU)

## Données financières au 14/12/2004

Récapitulatif	Définitif	Provisoire
PROJET TOTAL	100,000,000.00	0.00
Engagé	94,500,000.00	0.00
Disponible non-engagé	5,500,000.00	5,500,000.00
Payé	0.00	0.00
Engage non payé	94,500,000.00	94,500,000.00
Solde non payé	100,000,000.00	100,000,000.00

### Contexte et objectifs

Faciliter la mise en œuvre du CSLP dans les domaines sociaux sur les exercices budgétaires 2003 à 2007.

L'AB est dimensionné sur le déficit structurel du TOFE mais il est lié à des avancées dans l'amélioration des politiques de Santé ; Education ; Transport et gestion des finances publiques.

### Résultats visés

Les résultats sont mesurés par un nombre limité d'indicateurs extraits du CSLP.

### Evolution du contexte / Menaces

Une nouvelle FRPC a été approuvée le 24 juin 2004 par le CA du FMI. Cependant, la mission d'évaluation du FMI a révélé l'existence de déficits structurels importants en 2004 et une aggravation certaine en 2005.

Par ailleurs certaines mesures comme la baisse de la TIPP a aggravé le déficit (recettes fiscales plus faibles).

Ainsi la BM n'a pas décaissé le SAC IV, et cela a fait craindre le non décaissement de la Suède et des Pays Bas. Notons que l'AB de la France reprend comme condition de décaissement l'éligibilité du Mali au décaissement CE.

Autres menaces :

- Contrôle externe : Faiblesse de la SCCS ; Membres de la Commission Finances de l'Assemblée Nationale pas compétent et réticents à étudier le budget. Eparpillement des ressources entre le budget du Vérificateur général et de la SCCS.

- Pas d'information sur l'exécution financière

- Faiblesse des DAF

...

### Opportunités

La Mercuriale des prix a été diffusée aux ministères sectoriels et aux instances de contrôle accompagnée d'une lettre circulaire du ministère de L'économie et des Finances.

Le code des marchés publique ea fait l'objet d'une relecture.

Disponibilité du Manuel de procédures de la dépense publique qui inclut un manuel de procédures de passation de marchés.

### Activités menées et résultats atteints

- Une première aide exceptionnelle de 32.92 millions €a été versée en décembre 2003 pour compenser les effets de la crise en côte d'Ivoire.

- Les conditionnalités pour la tranche fixe ont été finalement réunies au second semestre (cadre macro économique sous programme du FMI ; liste des indicateurs fixés et les données disponibles ; définition d'un plan d'action pour l'amélioration de la gestion des Finances Publiques afin de répondre aux recommandations des diagnostics). La tranche fixe de 22.2 millions d'euro a été virée fin décembre 2004.

- Les données de référence 2003 et les objectifs pour l'ensemble de la période 2003-2006 ont été fixés. Toutefois l'évaluation du montant de la tranche variable se fera sur la base d'informations complémentaires fournies par chaque ministère (santé, éducation, transport).

- Les résultats des indicateurs et leur analyse n'ont pu être tirés de la revue annuelle du CSLP. La revue annuelle du CSLP sera prête en février 2005.

### Prochaines étapes et mesures à prendre



L'évolution de la qualité de la gestion des finances publiques sera appréciée lors d'une mission conjointe d'évaluation au premier semestre de chaque année. Elle associera l'administration, des représentants des PTF et si nécessaire des experts internationaux. La 1ère aura lieu lors du premier semestre 2005 et aura pour objectif une appréciation sur la mise en oeuvre du plan d'action unique du gvt et des indicateurs de performance résultant de l'examen des finances publiques.

Cette mission débouchera sur un rapport comprenant :

- une évaluation des indicateurs retenus ainsi que d'éventuelles propositions de modification ou de remplacement
- une révision du contenu et du calendrier du plan d'action en fonction des avancées et des problèmes constatés
- un suivi des appuis de l'ensemble des PTF.

Les expertises régionales ou internationales qui conduiront ces évaluations annuelles pourront être financées sur les fonds d'appui institutionnels du PPAB et recrutés selon art23 du règlement financier.

Appui institutionnel :

Le marché de services de l'AT long terme à la DNB du projet arrive à échéance en mars 2005. Une nouvelle assistance technique auprès du MEF doit être mobilisée jusqu'à finalisation du projet (Action DCE).

Une étude permettant de mobiliser l'importante enveloppe d'appui institutionnel doit être lancée. Elle concerne l'appui à la DNB, à la cellule CSLP au système statistique, au financement d'études pour l'amélioration de la bonne gouvernance.

### Divers

Pour mémoire, lors de la Table ronde sur le Mali qui s'est tenue à Genève, le 01 avril 2004 les partenaires techniques et financiers se sont engagés à fournir au Mali 2,4 milliards de dollars pour lutter contre la pauvreté, pour la période 2004-2006, en vue de l'aider à la mise en oeuvre de son Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Lors de la phase de préparation de la convention de Financement, il y a eu dialogue sur les conditionnalités avec les autorités aussi bien sur les conditions de décaissement que sur les indicateurs à utiliser, leur définition, les sources et les objectifs. D'ailleurs, pour ce qui concerne le PPAB-2003-2007, ce dialogue était même inscrit dans la CF, puisqu'il était prévu comme condition de déboursement de la tranche fixe 2004, la finalisation de l'annexe C, au vue des résultats de l'étude (qui a démarré après la finalisation de la PF) et ensuite de l'atelier de juillet 2004.

## Fiche synthétique de projet

Nom	Programme régional d'Appui à la Gestion Intentionnelle des Ressources des bassins du Niger et de la Gambie, AGIR
Référence	8 ACP MLI 013
Secteur CAD	
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	23.000.000 € soit : 8.500.000 € sur PIR Afrique Occidentale, 9.500.000 € sur PIN Guinée, 1.500.000 € sur PIN Guinée Bissau, 1.500.000 € sur PIN Sénégal et 2.000.000 € sur PIN Mali
Date mise à jour	Janvier 2005
Date décision	
Date d'engagement (LB)	
Date début	01/07/2000
Date fin prévue	31/12/2005
Référence Convention financière	6239/REG
Délégation et fonctionnaire responsables	Délégation Mali STRAMMER Géza Tel : * 80077 Email : <a href="mailto:Geza.Strammer@cec.eu.int">Geza.Strammer@cec.eu.int</a>

Données financières			
Année	Engagé	Payé	RAL
2001	220.220	220.220	0
2002	102.372	102.372	0
2003	1.167.867	492.238	675.629
2004	36.000	0	36.000
<b>Situation du projet au 31/12/2004</b>	<b>1.526.459</b>	<b>814.830</b>	<b>711.629</b>

### Résumé de l'état d'avancement

La mise en oeuvre du programme accuse un retard considérable qui est dû aux raisons suivantes :

- 1) Rythme d'exécution très faible de la composante malienne (le régisseur a finalement été remplacé en septembre 2003 suite à l'insistance de la Délégation),
- 2) Gel de la plupart des activités et investissements en 2002 en attendant le résultat d'une étude de recadrage au niveau régional,

Au vu de ces retards, la CF a été prolongé en 2003 pour une durée de 18 mois.

Le nouveau régisseur, qui a pris fonction en septembre 2003, a amélioré les performances de la composante malienne qui pourra atteindre en partie les résultats de la CF en 2005. Le taux de décaissement reste néanmoins faible et le principal résultat qui sera atteint sera l'élaboration du Schéma d'aménagement et la proposition d'un statut juridique de protection de la zone.

### Contexte et objectifs

Ce programme régional recherche une amélioration de la gestion intentionnelle et patrimoniale des ressources naturelles aux niveaux villageois et gouvernemental avec comme objectifs spécifiques une régularisation du régime des grands fleuves soudano-sahéliens, la préservation des écosystèmes naturels des hauts bassins fluviaux, la conservation des diversités biologique et culturelle et l'amélioration des conditions de vie des populations des ces zones. Il intervient, dans chacun des pays, dans les hauts bassins

versants des fleuves Sénégal, Niger, Rio Coruba et Gambie, sur des zones présentant encore une grande richesse biologique de part leur enclavement et leur situation géographique.

Le programme AGIR est composé de plusieurs composantes nationales et d'une composante régionale.

**Volet régional :**

Au niveau régional, AGIR vise une harmonisation et intégration des politiques de gestion des ressources naturelles, condition indispensable à la création d'aires protégées transfrontalières.

**Volets nationaux :**

Aux niveaux nationaux, les différentes composantes AGIR préparent la mise en place de nouvelles aires protégées dans les bassins versants de la Gambie et du Sénégal, respectivement l'amélioration des dispositifs de gestion d'aires protégées existantes.

La composante malienne est située dans le cercle de Kéniéba en 1<sup>ère</sup> région, à la frontière guinéenne, dans le bassin versant du fleuve Sénégal. Sa mission est la délimitation et la promotion d'une aire protégée transfrontalières avec une des composantes guinéennes dans cette région encore très peu connue, extrêmement enclavée et constituant un des derniers refuges au Mali pour une faune et une flore très riches.

Résultats visés

La composante malienne est chargée de diriger les études permettant de définir les noyaux de conservation, de délimiter les zones à protéger et d'élaborer le plan d'aménagement dans sa zone d'intervention et ceci en collaboration avec une des composantes guinéennes. La réussite du programme dépendant de l'adhésion des populations au concept d'une aire protégée, le programme mène également des activités d'information-formation et de sensibilisation, appuie le développement d'activités rémunératrices respectueuses de l'environnement et réalise un certain nombre d'infrastructures de base et des travaux de désenclavement minimaux.

Evolution du contexte

L'arrivée du nouveau régisseur en octobre 2003 a permis de préparer et de signer, dans les délais, un dernier DP de 18 mois qui devrait permettre au projet de reprendre un bon rythme d'exécution et d'atteindre des résultats satisfaisants. Ce délai additionnel a été rendu possible par un avenant, en 2003, à la CF permettant de prolonger les délais d'exécution des composantes nationales et régionale de 18 mois suite aux conclusions de l'étude de recadrage de 2002.

Activités menées et résultats atteints

Le niveau d'exécution technique et financière de la composante malienne est très faible. Ceci s'explique par plusieurs raisons : Le départ d'un premier AT au bout de quelques mois de présence pour des raisons médicales, mais surtout l'insuffisance du régisseur, qui a finalement été remplacé, suite à la demande de la Délégation, ainsi que la décision du CRG de geler les activités pendant l'année 2002 pour permettre un recadrage du programme AGIR.

L'arrivée du nouveau régisseur a permis de mener les études préalables à l'élaboration du schéma d'aménagement de la zone qui devra être présenté aux PTF courant le deuxième trimestre 2005. Une étude concernant le statut juridique de protection a également été menée en 2004 par la Coordination régionale et la composante malienne a exécuté les premières activités importantes en faveur de populations bénéficiaires (infrastructures socio-économiques, appui aux activités économiques respectant la gestion durable des ressources naturelles...). L'exécution de ces activités reste cependant partielle.

En 2005 il est prévu de construire et d'équiper des antennes dans les communes concernées pour les services de la Conservation de la Nature.

Capacités de mise en œuvre et organisation

Les capacités de mise en œuvre se sont nettement améliorées avec l'arrivée du nouveau régisseur. Un DP cohérent a pu être signé dans les délais pour les 18 mois restants du projet. Il est néanmoins encore trop tôt pour se prononcer définitivement sur la nouvelle capacité de mise en œuvre qui s'est cependant nettement améliorée.

Prochaines étapes et mesures à prendre

En dehors du suivi de la mise en œuvre du dernier DP, qui va permettre la finalisation des études sur la connaissance de la zone et l'élaboration du plan d'aménagement, il est prévu la construction et l'équipement d'antennes pour les agents de la Direction Nationale de la Conservation de la Nature dans les communes concernées par le projet. Le contrat pour le bureau d'architecte et la surveillance des travaux vient d'être attribué et la DAO pour les travaux sera lancé début 2005. Le projet a également déjà établi les

premiers contacts avec les PTF en vue de la présentation et de la mise en œuvre du schéma d'aménagement de la zone et de la poursuite d'activités de protection.

L'ON a également déjà transmis une requête à la Délégation pour le financement d'une nouvelle phase, requête qui sera évaluée à la lumière de l'Evaluation finale prévue pour le premier semestre de 2005 (Coordination régionale).

Le programme est prévu dans le programme d'audits de 2005.

#### Divers

Le projet a mené des études sur une zone adjacente de son aire d'intervention initiale, à savoir la zone du Bafing, en vue de l'intégrer dans son plan d'aménagement. Ces études ont été autorisées par la Délégation, étant donné la grande valeur de cette zone en termes de biodiversité. Par ailleurs, les premières études menées sur la zone de Kéniéba, ont démontré qu'un plan d'aménagement qui ne prendrait pas en compte cette zone du Bafing n'aurait qu'un intérêt très limité, étant donné que les populations de grands mammifères (chimpanzés, élans de Derby...) sont plus mobiles qu'initialement présumées et se déplacent en fonction de leur cycle de migration sur les deux zones en question.

A terme, l'aire protégée, côté malien, devrait englober la zone du Bafing et ouvrir des corridors pour la migration et le repeuplement des grands mammifères vers la Parc de la Boucle du Baoulé. Cette aire devrait cependant s'intégrer dans une aire transfrontalière englobant tout la zone frontalière en Guinée-Conakry et un couloir vers la zone du Niokolo-Kobari au Sénégal.

## Fiche synthétique de projet

Nom	Quatrième Programme de Micro-Réalisations, PMR IV
Référence	8 ACP MLI 008
Secteur CAD	
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	7.700.000 €
Date mise à jour	Janvier 2005
Date décision	
Date d'engagement (LB)	
Date début	01/09/1999
Date fin prévue	31/12/2004
Référence Convention financière	7102/MLI
Délégation et fonctionnaire responsables	Délégation Mali STRAMMER Géza Tel : * 80077 Email : <a href="mailto:Geza.Strammer@cec.eu.int">Geza.Strammer@cec.eu.int</a>

Données financières			
Année	Engagé	Payé	RAL
1999	310.356	310.356	0
2000	1.228.711	1.228.712	0
2001	2.929.489	2.929.489	0
2002	179.210	179.210	0
2003	1.815.000	2.467.736	347.264
2004	82.000	49.181	32.819
<b>Situation du projet au 31/12/2004</b>	<b>7.544.766</b>	<b>7.164.683</b>	<b>380.083</b>

<p><u>Résumé de l'état d'avancement</u></p> <p>Initialement prévu pour une durée d'exécution de 48 mois, le programme a été prolongé pour une durée additionnelle de 16 mois. En effet, bien que le programme soit le 4 de ce type au Mali, il a connu des retards lors de sa première année les raisons suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Recentrage des activités dans les régions du Nord du Mali,</li> <li>2) Redéfinition des modalités d'intervention eu égard l'importance du financement et les coûts élevés de micro-réalisations (notamment en matière d'accès à l'eau potable pour ces régions),</li> <li>3) Un faible intérêt initial des populations bénéficiaires qui étaient encore habituées à une aide d'urgence gratuite (suite à la rébellion) et n'étaient pas prêts à apporter la contribution demandée,</li> <li>4) Au vu des points ci-dessus, une identification et préparation plus longues que prévues des demandes soumises par les bénéficiaires,</li> </ol> <p>Cette analyse est confirmée par l'accélération très nette de l'activité d'une année à l'autre.</p> <p>Grâce à la prolongation de la durée d'exécution, le programme a réussi à mettre en oeuvre la totalité des ressources allouées et obtenir de très bons résultats confirmés par l'évaluation finale exécutée en 2004. Le programme est arrivé à son terme en décembre 2004 et la clôture est imminente.</p>
---

<u>Contexte et objectifs</u>
------------------------------

Le Quatrième Programme de Micro-réalisations recherche une amélioration des conditions de vie des populations du Nord du Mali en permettant, à la demande des bénéficiaires, la réalisation d'infrastructures hydrauliques, de désenclavement, sociales et économiques de base.

Il est le quatrième programme de ce type financé par le FED au Mali. Se basant sur l'expérience des programmes précédents, sa stratégie d'intervention a cependant été ajustée au contexte actuel et se résume comme suit :

- Une adaptation progressive au contexte institutionnel de décentralisation administrative, notamment la création des communes ;
- Un recentrage géographique afin de faire face aux besoins urgents des populations dans le Nord après les années de rébellion ;
- Une facilitation de la transition urgence-développement, suite à la rébellion ;
- Une concentration sectorielle dans le domaine de l'hydraulique.

La logique de cet outil reste cependant la même, la réalisation d'infrastructures de base d'hydraulique villageoise et agropastorale, socio-sanitaires, économiques et routières, suite à une demande provenant expressément des bénéficiaires directs (groupements, fractions, associations, communes...) et sous condition d'une participation financière et/ou en main d'œuvre et/ou matériaux de construction à hauteur de 20% des coûts des réalisations.

#### Résultats visés

Le PMR IV vise une amélioration des conditions de vie des populations du Nord du Mali en permettant, à la demande des bénéficiaires, la réalisation d'infrastructures hydrauliques, de désenclavement, sociales et économiques de base.

#### Evolution du contexte

Depuis le démarrage du programme, la situation sécuritaire des régions s'est nettement améliorée pour revenir à une situation normale. En même temps, le PMR IV et d'autres programmes/projets ont permis de combler partiellement le retard en équipements de base de ces régions et ont favorisé le retour du secteur privé. Ainsi, si le PMR a dû faire appel, à son début, à des ONG pour l'exécution des activités, l'essentiel des micro-réalisations a été exécuté par la suite par des entreprises privées (travaux, études, surveillance).

En même temps, la décentralisation est devenue une réalité avec la création des communes et des instruments d'appui spécifiques et le PMR a été amené de se recentrer sur ses bénéficiaires traditionnels (groupements, fractions, associations, ONG...).

#### Activités menées et résultats atteints

Le PMR IV a connu une période de démarrage difficile, dû notamment à la réticence des bénéficiaires à participer aux coûts des réalisations. Habités à recevoir une aide d'urgence gratuite, il a fallu de longs efforts d'information et de sensibilisation afin de les rallier autour du concept de participation aux coûts des réalisations. La qualité de ses ouvrages et l'importance que le PMR donne aux choix et aux décisions des bénéficiaires lui garantissent aujourd'hui une bonne réputation auprès des populations du Nord.

Un dernier devis programme a été signé en septembre 2003 pour une durée de 16 mois et est arrivée à son terme en décembre 2004, en même temps que la CF.

Le PMR a permis la réalisation de 212 ouvrages (121 pour l'accès à l'eau potable) pour un montant approximatif de 5.585.000 Euro (6.724.000 Euro y compris la participation des bénéficiaires au nombre de 460.000 bénéficiaires directs et indirects sans compter le secteur privé).

Ces objectifs quantitatifs dépassent ceux de la CF et l'évaluation finale du PMR IV en 2004 a insisté sur la poursuite de cet instrument tout en s'inscrivant d'avantage dans la décentralisation et en renforçant les mesures d'accompagnement.

#### Capacités de mise en œuvre et organisation

Le projet de part son montage, avec une cellule nationale et 4 cellules d'appui pour les 4 régions du Nord, mis à part des retards accusés lors de sa première année, a fait preuve d'une excellente capacité de mise en œuvre. Les performances du programme restent similaires à ceux de ses prédécesseurs, sans avoir recours à une assistance technique.

#### Prochaines étapes et mesures à prendre

- le suivi des opérations de clôture,
- la réalisation d'un audit comptable (cette activité, programmée pour octobre 2004 a dû être reporté pour raison d'appel d'offres infructueux),
- la préparation d'un PMR V sur 9<sup>ème</sup> FED.

#### Divers

L'évaluation finale du PMR IV qui a été exécutée en 2004 a été globalement positive à très positive. Si le PMR n'a effectivement pas réussi à mettre en place un système de suivi-évaluation unique au niveau de ces cellules et a mené peu de mesures d'accompagnement (conscient de ses faiblesses et moyens, le PMR a privilégié les micro-réalisations nécessitant peu ou pas d'accompagnement), ces capacités de maîtrise d'ouvrage sont considérables et son intervention concertée avec les collectivités ont permis l'émergence de stratégies et logiques de développement auprès de ces acteurs.

L'évaluation insiste également sur la nécessité de poursuivre un PMR sur le 9<sup>ème</sup> FED de manière à couvrir les besoins des communautés et d'appuyer la maîtrise d'ouvrage des collectivités en milieu difficile.

La poursuite de l'appui du FED aux initiatives communautaires se fera en couplant l'action au programme ADERE (appui aux régions) et les investissements en faveur des communautés passeront à travers l'ANICT de manière à ce que les collectivités puissent jouer un rôle prépondérant dans le développement communautaire.

Un DP a été signé sur la TCF permettant à l'équipe du PMR IV, qui rassemble toutes les compétences nécessaires, d'élaborer un nouveau PMR, au sein du programme ADERE, qui tiendra compte des conclusions de l'évaluation finale, et de préparer son démarrage optimal pour août 2005.

## Fiche synthétique de projet

Nom	Programme Régional Solaire II, PRS II
Référence	8 ACP MLI 020 / 8 ACP ROC 042
Secteur CAD	
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	59.696.000 €PIN et PIR, dont 9.78 M€pour le Mali
Date mise à jour	Janvier 2005
Date décision	
Date d'engagement (LB)	
Date début	30/09/2001
Date fin prévue	30/09/2007
Référence Convention financière	
Délégation et fonctionnaire responsables	Délégation Mali STRAMMER Géza Tel : * 80077 Email : <a href="mailto:Geza.Strammer@cec.eu.int">Geza.Strammer@cec.eu.int</a>

Données financières, uniquement données PIN			
Année	Engagé	Payé	RAL
2003	64.105	64.105	0
2004	826.882	54.882	772.000
<b>Situation du projet au 31/12/2004</b>	<b>890.987</b>	<b>118.987</b>	<b>772.000</b>

Résumé de l'état d'avancement

La composante malienne a démarré en avril 2002. L'AT a pris fonction en octobre 2003. A ce jour toutes les études relatives à l'optimisation des équipements de la phase I sont achevées et les études relatives à l'installation des nouveaux équipements sont en cours. Les premiers travaux commenceront en 2005. Le retard que le programme a accusé se résorbe rapidement avec l'arrivée de l'AT. Le taux d'exécution financière faible sur l'engagement s'explique par le fait que toutes les actions non physiques (études, fonctionnement, AT...) sont prises en charge sur le 8-ACP-ROC-042 et les actions physiques (travaux, fournitures) sur le présent engagement. A titre d'exemple, le taux d'engagement de l'enveloppe malienne sur le 8-ACP-ROC-042 est de +/- 50%.

Le Mali se situe dans le groupe des 4 pays les plus avancés de ce programme régional.

Contexte et objectifs

Ce Programme régional ambitieux vise, comme son prédécesseur, l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations des zones rurales par une amélioration de l'approvisionnement en eau potable. Les volets national et régional de ce Programme peuvent se résumer comme suit :

**Volet national au Mali :**  
A niveau national le PRS II, poursuivra l'installation de forages équipés de systèmes de pompage à énergie solaire, sous condition d'une demande effective de la population bénéficiaire. La gestion de ces équipements, principal défi du Programme, sera confiée à des exploitants et des associations d'usagers sous la tutelle des communes en tant que maître d'ouvrage. Ces acteurs seront préparés à ce rôle, assistés et conseillés par des opérateurs de contrôle mis en place par l'Etat malien dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Accès à l'Eau Potable (également une des conditionnalités de la CF). A terme, le PRS II prévoit la réhabilitation et l'extension des 151 systèmes de la 1<sup>ère</sup> phase et l'installation de 55 nouveaux systèmes en 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> région qui représentent +/- 100.000 usagers.

**Volet Régional :**



Au niveau régional le PRS II continuera à appuyer les processus d'intégration économique et de coopération régionale dans le secteur de l'eau et de l'énergie photovoltaïque, ainsi que le développement du secteur privé de l'énergie solaire photovoltaïque.

### Résultats visés

Le programme vise l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations des zones rurales par une amélioration de l'approvisionnement en eau potable par l'optimisation des 151 équipements de la phase précédente et par l'installation de 55 nouveaux systèmes de pompage.

### Evolution du contexte

L'accès à l'eau potable reste toujours une priorité du gouvernement malien qui a été choisi parmi les pays prioritaires pour l'atteinte des objectifs du millénaire (de part un environnement institutionnel propice). On peut noter une grande avance du Mali par rapport aux autres pays du CILSS en ce qui concerne le contexte institutionnel de l'accès à l'eau potable et de la gestion des équipements. Par ailleurs, ce contexte a été entièrement revu en relation avec la décentralisation et le transfert des compétences en matière d'accès à l'eau potable de l'Etat aux collectivités territoriales. Bien que le PRS II a prévu un budget important pour la préparation des collectivités territoriales à ce nouveau rôle, beaucoup d'efforts seront encore nécessaires afin d'accompagner le processus.

### Activités menées et résultats atteints

Démarré au Mali en avril 2002, l'équipe nationale du PRS a, à ce jour, déjà exécuté les principales études pour le démarrage des activités d'optimisation des sites du PRS I. L'AT a pris fonction en octobre 2003 et les études relatives à l'installation des nouveaux équipements sont en cours.

#### Optimisation des sites du PRS I :

- Toutes les études préalables sont achevées,
- Le contrat relatif aux implantations et à la surveillance des forages a été attribué en septembre 2004,
- Le contrat relatif aux mesures d'accompagnement (Intermédiation sociale) a été attribué en septembre 2004,
- Les travaux de forage démarreront début 2005 (contrat attribué à Foraco en décembre 2004),
- Le DAO pour les travaux d'optimisation (réseaux) est lancé (date limite des offres en janvier 2005) et les travaux seront exécutés en 2005,
- Le DAO pour la surveillance des travaux d'optimisation a été attribué en décembre 2004 et les prestations débiteront en 2005,
- Bruxelles a également donné son accord pour un gré à gré avec le prestataire de maintenance des sites du PRS I, SOMIMAD, pour l'optimisation des équipements (partie générateurs), ce contrat est en préparation et sera conclu début 2005,

Les travaux d'optimisation seront achevés en mi-2006.

#### Nouveaux systèmes du PRS II :

- Les études préalables sont réalisées (identification définitive des sites avec BSH) ,
- Le contrat relatif aux implantations et à la surveillance des forages a été attribué en septembre 2004,
- Le contrat relatif aux mesures d'accompagnement (Intermédiation sociale) a été attribué en septembre 2004,
- Les travaux de forage démarreront début 2005 (contrat attribué à Foraco en décembre 2004),
- Le contrat pour les études techniques va être signé en février 2005 et les prestations seront exécutées en 2005,
- Le DAO pour les travaux sera lancé courant le premier semestre 2005,
- Le DAO pour la surveillance des travaux sera lancé courant le premier semestre 2005,
- Le DAO pour la fourniture des systèmes (générateurs) sera lancé courant le premier semestre 2005,

Les travaux débiteront en fin 2005 et continueront sur toute l'année de 2006.

#### Divers :

- la signature de l'avenant à la CF (au siège) permettra d'exécuter les formations de élus dans le cadre du transfert des compétences en 2005,
- la Délégation attend toujours l'autorisation du siège pour attribuer le contrat pour les formations des bénéficiaires aux opérateurs de contrôle mis en place par le Mali (suite à un AO ouvert),
- en octobre 2004 a eu lieu, à Niamey, le 4<sup>ème</sup> Comité régional de pilotage qui a permis de revoir les délais d'exécution,
- le PRS II malien se situe dans le groupe des 4 pays les plus avancés,
- il est envisagé de prolonger l'AT long terme d'une année.

### Capacités de mise en œuvre et organisation

Avec l'arrivée de l'AT en octobre 2003, la capacité de mise en oeuvre et d'organisation de la cellule malienne du PRS II a été largement renforcée et les retards initiaux devraient se résorber.

#### Prochaines étapes et mesures à prendre

Optimisation des 151 systèmes du PRS I :

- Attribution des contrats de travaux,
- Elaboration et signature du contrat de fournitures.

Installation des 55 nouveaux sites :

- Signature du contrat pour les études techniques,
- Lancement des DAO pour travaux et fournitures,
- Lancement du DAO pour la surveillance.

Mesures d'accompagnements :

- Formation des élus et transfert des compétences (en attente de la signature de l'avenant de la CF),
- Formation des exploitants et des associations d'utilisateurs (en attente de la dérogation du siège).

Autres :

- préparation de l'avenant au contrat de l'AT (prolongation).

#### Divers

Une enveloppe additionnelle de 25 MEuro a été attribuée au Mali pour l'accès à l'eau potable (MTR). Un montant approximatif de 3.5 MEuro a été retenu pour le PRS II (25 sites supplémentaires...). Cette enveloppe fera l'objet d'une CF à part au lieu d'un avenant pour des raisons de délais serrés pour respecter le calendrier de mise en oeuvre du PRS II et garantir une mise en oeuvre rapide de ces fonds additionnels.

## Fiche synthétique de projet

Nom	Programme environnemental d'appui à la lutte contre la désertification
Référence	8 ACP MLI 021
Secteur CAD	
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	14.000.000
Date mise à jour	Janvier 2005
Date décision	
Date d'engagement (LB)	
Date début	15/07/2001
Date fin prévue	31/12/2006
Référence Convention financière	6434/MLI
Délégation et fonctionnaire responsables	Délégation Mali STRAMMER Géza Tel : * 80077 Email : <a href="mailto:Geza.Strammer@cec.eu.int">Geza.Strammer@cec.eu.int</a>

Données financières			
Année	Engagé	Payé	RAL
2001	317.101	286.385	30.714
2002	929.319	477.553	451.766
2003	772.500	413.950	358.549
2004	2.533.400	819.205	1.714.195
<b>Situation du projet au 30/12/2004</b>	<b>4.552.320</b>	<b>2.000.744</b>	<b>2.555.224</b>

### Résumé de l'état d'avancement

Les trois volets du programme, à savoir le volet PAGEEM (Plan d'appui à la généralisation de l'éducation environnementale au Mali), le volet LCE (Lutte contre l'ensablement) et le volet SED (Stratégie énergie domestique) accusent un grand retard pour des raisons différentes.

Le PAGEEM a été suspendu en attendant le résultat d'un audit et la clôture de l'engagement n°1 relatif au DP n°1 avant l'ouverture de l'engagement relatif au DP n°3. En principe ce DP sera signé en 2005 après remboursement du solde d'avance par le gouvernement.

Les perspectives semblent désormais bonnes pour exécution des volets LCE et SED. Si le volet LCE rentre dans sa deuxième année et verra les premiers investissements en 2005, le volet SED vient également de démarrer. Il est prévu la mise en place d'une AT pour appuyer une mise en œuvre rapide des fonds. Cette AT devrait être opérationnelle en avril 2005. Une prolongation de la date limite d'exécution de la CF devient inéluctable.

### Contexte et objectifs

L'OBJECTIF GLOBAL, CONTRIBUER A LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION PAR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR RAISONNEE ET DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES DE LA BASSE VALLEE DU NIGER ET PAR UNE MEILLEURE FORMATION ET INFORMATION DES JEUNES GENERATIONS, RESUME LES TROIS OBJECTIFS SPECIFIQUES RELATIFS AUX TROIS VOLETS DU PROGRAMME, A SAVOIR :

- LA LUTTE CONTRE L'ENSABLEMENT DE LA BOUCLE DU FLEUVE NIGER (6<sup>EME</sup> ET 7<sup>EME</sup> REGIONS), LCE
- l'exploitation raisonnée des ressources ligneuses forestières pour l'approvisionnement en énergie des villes du delta intérieur et de la boucle du fleuve Niger (5<sup>eme</sup>, 6<sup>eme</sup> et 7<sup>eme</sup> régions), SED
- la sensibilisation des jeunes générations à l'intérêt et au respect du patrimoine naturel par le système éducatif formel et non formel, PAGEEM

#### **Lutte contre l'ensablement dans la boucle du fleuve, LCE :**

Ce volet se veut d'être la poursuite des actions de lutte contre l'ensablement financées par le FED depuis plus de dix ans dans ces régions. Il vise la protection des agglomérations, des zones de culture, des voies de communication, et des berges du fleuve contre l'avancée des dunes de sable, tout en promouvant des activités économiques porteuses de développement. Il pourra compter sur la longue expérience dans le domaine acquise lors des programmes précédents. La seule grande nouveauté de ce volet est son intégration dans le processus de décentralisation.

#### **Stratégie énergie domestique, SED :**

Ce volet s'inscrit dans la Stratégie nationale d'Énergie Domestique (SED) et concerne la mise en oeuvre de cette stratégie, volet offre, dans les 5<sup>eme</sup>, 6<sup>eme</sup> et 7<sup>eme</sup> régions. Il est considéré comme complémentaire aux activités de lutte contre l'ensablement, ces dernières n'étant opportunes que si les rares forêts du Nord, qui jouent un rôle important dans les phénomènes d'ensablement et de désertification, sont préservées.

#### **Programme d'appui à la généralisation de l'éducation environnementale au Mali, PAGEEM :**

Le PAGEEM est le successeur direct du Programme régional de Formation et Information Environnementale, PFIE. Après le succès qu'avait rencontré ce dernier, il a été décidé de généraliser l'éducation environnementale dans l'enseignement primaire et de l'introduire dans les enseignements secondaire et supérieur dans le but de sensibiliser les jeunes au respect du patrimoine naturel et à la nécessité de préserver leur environnement.

#### Résultats visés

##### Volet LCE :

- élaboration d'un schéma directeur de lutte contre l'ensablement,
- mise en oeuvre du schéma avec les régions et les communes,
- développement des filières économiques,
- une meilleure connaissance des ressources et des problématiques environnementales et une meilleure gestion des ressources sont acquises ;

##### Volet SED :

- les schémas directeurs d'approvisionnement en bois des 6<sup>eme</sup> et 7<sup>eme</sup> régions sont établis,
- les schémas directeurs d'approvisionnement en bois des 5<sup>eme</sup>, 6<sup>eme</sup> et 7<sup>eme</sup> régions sont mis en oeuvre avec suivi-évaluation et contrôle ;

##### Volet PAGEEM :

- l'éducation environnementale est généralisée dans l'enseignement primaire,
- l'éducation environnementale est introduite dans l'enseignement secondaire et supérieur,
- les élèves adoptent des attitudes et des comportements favorables à la protection et à la gestion durable de l'environnement.

#### Evolution du contexte

##### Volet LCE :

Les cellules du projet qui devaient intégrer à terme les délégations régionales de l'Agence du Bassin du Fleuve Niger (ABFN) vont dépendre directement de la Direction Nationale de la Conservation de la Nature (DNCN), de part le fait que l'ABFN est une structure trop jeune est pas encore suffisamment solide pour accueillir ces structures. Par ailleurs, l'ABFN a une mission

d'observatoire et non d'exécution. Le programme prévoit cependant un appui spécifique pour l'ABFN. La décentralisation ayant radicalement changé le visage du Mali, les modalités de coopération avec les collectivités territoriales ont été revues pour placer les collectivités au centre de l'intervention.

Volet SED :

Si la Mali est le seul pays de la sous-région à disposer déjà d'une stratégie nationale d'énergie domestique, la mise en oeuvre de cette stratégie dans les régions du Nord du Mali, tel que prévu dans la CF, a dû être revue pour les raisons suivantes :

- les réserves de bois mort en 5<sup>ème</sup> région sont épuisées,
- les forêts naturelles des régions du Nord et notamment à Tombouctou et à Gao sont dans des états précaires et ont un rôle important de protection et non de production,
- les données sur le potentiel en bois de ces régions ne sont pas fiables,
- le système des marchés ruraux de bois connaît des limites dans les régions du Nord avec des ressources en bois peu abondantes,
- le potentiel des plantations d'eucalyptus dans les régions du Nord est insuffisamment exploité.

Pour ces raisons, il a été décidé, préalablement à l'élaboration des Schémas d'approvisionnement, de faire un inventaire exhaustif sur les ressources en bois dans les régions du Nord. Le nombre initial de marchés ruraux va être réduit considérablement et un effort particulier va être mis sur l'exploitation de la filière eucalyptus (production de bois) et la restauration des forêts naturelles (rôle de protection).

Volet PAGEEM :

Le visage de l'éducation nationale au Mali a été en perpétuel changement depuis la signature de la CF et le démarrage du volet PAGEEM. Ce changement a concerné notamment une augmentation brutale du personnel pédagogique et donc des personnes à former par le volet PAGEEM afin de rester en conformité avec les objectifs de la CF. De la même manière, le volet a dû réadapter sa stratégie initiale pour atteindre les objectifs de la CF.

#### Activités menées et résultats atteints

Le volet LCE :

Le volet LCE a démarré avec un certain retard avec la signature du DP n°1 en septembre 2003. Ce retard est principalement dû à un souci de révision de la stratégie de mise en oeuvre en conformité avec la politique de décentralisation et le nouveau rôle des collectivités territoriales. Le retard a néanmoins été amplifié par le contexte institutionnel (L'environnement a changé deux fois de ministère avant de devenir un ministère à part entière).

Le premier DP a permis la mise en place du dispositif et la préparation des activités de terrain. Si initialement le dispositif était prévu avec un seul DP global et des sous-régies, l'interdiction, dans les nouvelles modalités d'exécution des régies, des sous-régies a entraîné un léger retard de deux mois dans la préparation de DP régionaux et des régisseurs et comptables régionaux à leurs nouvelles responsabilités. Ces DP, ainsi que le DP n°2 de la cellule nationale, ont été signés pour début octobre 2004 et les premières activités de terrain devront démarrer début 2005.

La mise en oeuvre des actions de LCE sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales (CT) sur base du même principe que celui du programme d'appui au démarrage des communes (8-ACP-MLI-012) n'a pas encore commencé du fait que le siège tarde à donner une réponse à ce sujet (le recours à l'ANICT n'était pas explicitement prévu dans la CF, bien qu'elle place les CT au centre du dispositif).

Le volet SED :

Le démarrage du volet SED, en-dehors d'avoir connu les mêmes problèmes que le volet LCE, a été conditionné au démarrage de la SED, phase II, sur financement BM. Ce financement a finalement été acquis en hiver 2003 et le document programme SED a été signé en juin 2004. Un premier DP permettant la mise en place du dispositif et le pilotage des études préliminaires a été signé en octobre 2004.

Concernant les deux volets LCE et SED, il a été convenu avec le Ministère de l'Environnement de la mise en place d'une AT permettant d'appuyer les régisseurs dans l'accélération du rythme d'exécution. L'AO a été lancé en octobre et les offres sont parvenues en décembre 2004. La prise de fonction de l'AT est attendue pour avril 2005 au plus tard.

Le volet PAGEEM :

Le volet PAGEEM est en cours d'exécution depuis le mois d'août 2001. Dès sa première année, il a accusé un certain retard dans son exécution, lié aux élections présidentielles et à la COCAN en 2002. Le DP n°2 a vu l'arrivée d'un nouveau régisseur, suite au départ du précédent pour d'autres fonctions. Bien que l'année 2003 a vu un nombre supérieur d'activités, le retard initial s'est d'avantage creusé. Le dernier DP, le DP n°3, est resté en instance de signature depuis le mois de novembre 2003, en attente de

l'apurement de l'avance du DP n°1 (plus de 50 M FCFA). Une avance de plus de 130 M FCFA du DP n°2 reste également à apurer depuis le 30 avril 2004. Face à ces problèmes d'apurement et des résultats, à ce jour, très faibles, il a été décidé d'inclure le PAGEEM dans le plan d'audit de 2004 de la Délégation. Cet audit a été confié à un cabinet malien en juin 2004.

En décembre 2004, le rapport final de l'audit a été approuvé et le solde du DP n°1 partiellement apuré, la Direction de l'Education s'étant engagée à rembourser les dépenses rejetées (soit un peu plus que 10.000 Euro). Ce remboursement est attendu en 2005 et permettra la signature du DP n°3. Concernant le DP n°2, un apurement est parvenu au niveau de la Délégation en janvier 2005.

#### Capacités de mise en œuvre et organisation

Les capacités de mise en œuvre des trois volets restent fragiles. En ce qui concerne le volet PAGEEM, il est envisagé de redémarrer les activités dès remboursement du solde du DP n°1.

En ce qui concerne les volets LCE et SED, étant donné la charge de travail importante de la cellule nationale au vu du retard à rattraper, il a été décidé de faire appel à une assistance technique de deux ans afin de renforcer la structure et d'accélérer d'avantage l'exécution des activités.

Les trois volets seront évalués en 2005 (évaluation à mi-parcours en fin premier trimestre).

#### Prochaines étapes et mesures à prendre

Un avenant à la CF permettant d'intégrer les changements du contexte dans les DTA est attendu à la Délégation pour début 2005. Un deuxième avenant à la CF permettant de prolonger sa durée d'exécution de deux ans sera proposé fin 2005/début 2006. Ces avenants seront sans incidence financière.

Le volet LCE :

- Le contrat pour la mise en œuvre des financements en matière de lutte contre l'ensablement au profit des collectivités territoriales devra toujours être signé avec l'ANICT dès l'obtention du feu vert du siège demandé depuis juin 2004.
- La mise en place de l'AT est prévue pour avril 2005.
- Les premières activités d'envergure de lutte contre l'ensablement vont démarrer courant le premier semestre 2005.

Le volet SED :

- Un premier DP, permettant le suivi des études préparatoires aux activités de terrain et la mise en place du dispositif a été signé en octobre 2004.
- Le lancement des consultations relatives à la réalisation de l'inventaire des ressources en bois et à l'élaboration des Schémas d'approvisionnement en bois des 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> régions initialement prévu pour, au plus tard, juin 2004, est reporté en janvier 2005.
- La mise en place du dispositif d'exécution dans les régions est prévue pour fin 2004 début 2005.
- Les DP régionaux seront signés dès lancement des consultations ci-dessus et la mise en place des équipements pour les cellules régionales.

Le volet PAGEEM :

Le redémarrage des activités est prévu pour une dernière année en 2005 dès remboursement par le gouvernement du solde d'avance du DP n°1.

#### Divers

Les volets LCE et SED dépendent du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement.

Le volet PAGEEM dépend du Ministère de l'Education

## Fiche synthétique de projet

Nom	<b>Programme d'Appui à la Filière Riz</b>
Référence	8 ACP MLI 019
Secteur CAD	
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	16.000.000 €
Date mise à jour	novembre 2004
Date décision	
Date d'engagement (LB)	
Date début	Avril 2002
Date fin prévue	Juin 2007
Référence Convention financière	N° 6392 / MLI
Délégation et fonctionnaire responsables	STRAMMER Géza Tel : *80077 Email : Geza.Strammer@cec.eu.int

Données financières			
Année	Engagé	Payé	RAL
2002	1.436.000	436.744	
2003	2.672.632	673.137	
2004	7.133.070,21	639.473,17	
<b>Situation au 31/12/2004</b>	<b>11.241.702,21</b>	<b>1.749.354,17</b>	

**Résumé de l'état d'avancement**  
 Travaux réhabilitation Boky Wéré II démarré le 01/11/04 pour 8mois (Entreprise SOGEA-SATOM pour 4 244 396 565 Fcfa). Le contrôle et la surveillance des travaux sont assurés par le groupement BCEOM/BETICO pour 216 196 000 Fcfa. Un Assistant Technique à la filière riz est engagée pour 222 057 843 Fcfa (TRANSTEC). 57 Groupes Motopompes sont en voie d'être commandés pour le projet VRES Sévaré. Le volet Information sur la filière et les sous volets appui aux services techniques de l'Office du Niger et la Recherche /Action avancent normalement. Le sous volet formation des responsables paysans ne donne pas les résultats attendus. Globalement l'état d'avancement des activités est satisfaisant.

**Contexte et objectifs**  
 La libéralisation de l'économie et la restructuration de la filière ont conduit depuis dix ans à une croissance soutenue des rendements et des volumes produits. Pour poursuivre cette croissance, les opérateurs de la filière réunis en atelier national ont identifié la production comme domaine d'intervention prioritaire et ont opté pour la réhabilitation d'anciens périmètres et pour la création de nouvelles surfaces de production. Ils ont également mis l'accent sur leur besoin d'information sur la filière.  
 Le programme d'appui à la filière riz a pour objectif global de contribuer à la valorisation des avantages comparatifs du riz malien et d'améliorer la compétitivité de la filière afin d'assurer un meilleur approvisionnement des marchés. Par l'accroissement du volume de production et consécutivement des échanges, le programme doit contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à l'intégration économique au sein de l'UEMOA.  
 Ce programme s'inscrit à la fois dans la politique générale du Mali ainsi que dans ses stratégies tant dans le secteur des infrastructures et de l'irrigation que dans celle de la promotion des grandes filières agricoles notamment celles qui ont des potentialités d'exportation.

### Résultats visés

Le programme comprend trois volets complémentaires qui sont :

- la poursuite des réhabilitations du périmètre de Boky Wéré (1250 ha) à l'Office du Niger et du réseau primaire en amont ; sont prévus également des appuis à l'Office (services techniques) et aux producteurs (formation des responsables paysans, recherche-action)
- la poursuite du projet VRES de promotion de périmètres villageois irrigués par pompage dans la 5<sup>ème</sup> Région
- la mise en place d'un système d'information économique et technique destiné aux producteurs, aux services de l'Administration et à l'ensemble des opérateurs.

### Evolution du contexte

Ce programme s'appuie sur de nombreuses expériences antérieures et notamment sur des acquis des programmes financés antérieurement par la Communauté européenne. Conformément à la politique nationale appuyée par l'ensemble des bailleurs de fonds, il fait du mouvement associatif paysan un axe majeur de son intervention. La rentabilité économique et financière est déterminante. La viabilité des réalisations est assurée par l'accroissement des compétences et la responsabilisation des opérateurs avec notamment la promotion d'organisations paysannes autonomes. Elle est liée également aux actions de structuration de l'environnement économique et social de la production.

### Activités menées et résultats atteints

Au cours de cette année 2001, la convention a été signée entre l'Ordonnateur national et la Commission européenne au mois de mai. Plusieurs actions sont en phase de conception :

- L'actualisation de l'étude de faisabilité du casier de Boky Wéré II est en cours avec le bureau d'études AGREER sa pour 110 877 500 Fcfa. Le rapport provisoire sera disponible fin octobre au plus tard. Le démarrage des travaux est envisagé début 4<sup>ème</sup> trimestre 2004 pour une durée de 8 mois (fin des travaux à prévoir pour mai 2005).
- VRES III qui a démarré au début 2002 (avril) est à son 2<sup>ème</sup> DP couvrant la période avril 2003-déc. 2004. Le 3<sup>ème</sup> DP est en cours de signature.
- programme de recherche-action au niveau de la zone de l'Office du Niger dont l'élaboration est réalisée par l'IER à terminé le DP 1 le 30/11/04. Le DP 2 est en cours de signature.
- l'étude de faisabilité du système d'information avec l'élaboration des termes de référence par l'APCAM. Le DP n° 1 prend fin le 31/12/04. Le DP 2 est cours de discussion.
- le dispositif d'appui aux services techniques de l'Office du Niger donne des résultats encourageants. Le DP 2 est approuvé et couvre la période du 01/08/04 au 31/12/05.

La préparation du DP de 2<sup>ème</sup> année du volet « formation des responsables paysans » est en cours de finalisation.

### Capacités de mise en œuvre et organisation

Capacités de mise en œuvre moyenne. Organisation bonne.

### Prochaines étapes et mesures à prendre

Audit du VRES – Evaluation à mi-parcours du programme.



## Fiche synthétique de projet

Nom	<b>Programme d'appui au secteur Santé</b>
Référence	8 ACP MLI 018
Secteur CAD	12110 – Politique de la santé et gestion administrative
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	10.500.000 €
Date mise à jour	Janvier 2005
Date décision	27/10/2000 (ON 16/01/2001)
Date d'engagement (LB)	
Date début	20/08/2001
Date fin prévue	Mars 2006
Référence Convention financière	6343 MLI
Délégation et fonctionnaire responsables	CARRASCOSA Marta Tel : *80077 Email : Marta.Carrascosa@cec.eu.int

Données financières				
Année	Engagé	Payé	RAL	
2002	2.304.000	585.791		
2003	976.900	629.916		
2004	1.034.212	1.462.895		
<b>Situation du projet au 31/12/2004</b>	<b>4.703.114</b>	<b>2.483.854</b>		

### Résumé de l'état d'avancement

L'état d'avancement du programme reste encore peu efficace. A la fin de 2004, le taux d'engagement se trouve à 35% et de décaissement à 12%. Les difficultés liées au démarrage du programme ont été surmontés pour certains volets, plus notamment pour ce qui concerne l'appui à la politique pharmaceutique et des médicaments.

### Contexte et objectifs

Le Programme d'appui au secteur de la santé, 8 ACP MLI 018, a été établi en se structurant autour de quatre grands principes : (i) s'inscrire dans le PRODESS, (ii) consolider les acquis des interventions antérieures en renforçant l'existant, (iii) intervenir de façon transversale, progressivement et avec flexibilité, en complémentarité avec les partenaires impliqués dans le secteur, (iv) prendre en compte le processus de décentralisation et ses implications sectorielles, notamment la prise en charge par la société civile de la gestion des structures de soins.

Le programme a pour objectifs d'améliorer les capacités institutionnelles du Ministère de la santé et de contribuer à l'amélioration de l'accès à des soins de qualité.

Il se centre sur deux axes principaux :

- amélioration de la qualité des soins dans les secteurs public et privé par des appuis à deux domaines prioritaires : appui financier aux cercles et formation.
- amélioration de la gestion et de l'organisation des services : assistance technique à la Direction nationale de la santé, appui au sous-secteur pharmaceutique, à la mise en place d'une politique des ressources humaines et appui à la restructuration de l'IOTA.

### Résultats visés

Le programme prévoit un certain nombre d'activités qui s'inscrivent clairement dans le PRODESS et dont certaines s'adressent au secteur privé (appui aux trois ordres et appui aux écoles privées).

Les activités suivantes seront mises en œuvre sur l'amélioration de la qualité des soins :

- Appui financier aux cercles pour garantir le financement des activités ;
- Appui au système de formation (aux écoles privées de formation et regroupement des écoles publiques)
- Appui au fonctionnement des instances et associations professionnelles de santé ;

Les activités suivantes seront mises en œuvre sur l'amélioration de la gestion et de l'organisation des services :

- Appui institutionnel à la DNS dans l'accomplissement de ses fonctions
- Appui institutionnel à la mise en place d'une politique de développement de ressources humaines ;
- Appui à la restructuration de l'IOTA ;
- Appui institutionnel au sous-secteur pharmaceutique (DPM).

Le programme prévoit aussi, moyennant certaines conditions, un appui à la maintenance de la chaîne froid et au fonds de roulement de la PPM.

### Evolution du contexte

Le Programme a connu une période de démarrage difficile, dû à la complexité des mécanismes d'exécution prévus dans la Convention de financement, l'immobilisme des structures concernées par le programme et, notamment, à la mise en place tardive des assistants techniques.

La signature de la Convention étant intervenue en janvier 2001, le premier Devis programme consolidé avait été signé pour la période juillet 2001-mars 2002. Le DP 1, qu'intéressé uniquement 3 structures du niveau central sur 10 structures concernées par le Programme, s'est révélée inadaptée et n'a permis qu'un taux insuffisant d'exécution.

Le coordinateur du programme a pris ses fonctions en juin 2002, suivi par le conseiller en politique pharmaceutique et de l'assistante auprès de la DAF, suite à la signature du contrat d'assistance technique en mai 2002.

Enfin, un travail de réflexion pour un aménagement de la Convention de financement a été initié lors du démarrage du programme. En effet, du fait du retard dans la mise en œuvre du programme, certaines conditions figurant dans la Convention ne sont plus d'actualité, de même que pour certaines activités programmées. Les modalités de mise en œuvre étaient aussi à réviser. Cet aménagement a été déconseillé par AIDCO C5.

La problématique des ressources humaines dans le cadre du PRODESS reste un problème majeur, et la création de sa direction nationale une condition préalable à la mobilisation de l'appui prévue dans la CF. Par contre, l'immobilisme du Ministère de la santé sur ce sujet reste encore d'actualité.

Pour ce qui concerne la PPM, une étude sur le besoin en fonds de roulement de la PPM a eu lieu en octobre 2003, faisant des recommandations d'ordre financier, notamment la conditionnalité de toute intervention des partenaires à la prise d'un certain nombre des engagements par le Ministère de la santé et la PPM, notant une restructuration de l'institution. L'implémentation de ces réformes n'a pas été suivie par le Ministère.

L'évaluation à mi-parcours réalisée en décembre 2004 recommande l'abandon de ce deux volets et une réallocation des ressources de la CF vers autres axes qui montrent une évolution positive.

### Activités menées et résultats atteints

En décembre 2002 et après une mission technique d'appui d'AIDCO C4 au Mali, un document qui respecte la formule d'un DP annuel consolidé a été finalisé. Ainsi le DP 2, en renforçant l'aspect de coordination entre les différents services, prévoit des mécanismes de gestion plus autonomes pour certaines structures concernées, notamment du secteur privé, sous forme des engagements spécifiques (contrats de subvention).

La mise en œuvre de ce DP consolidé n° 2 pour la période mars 2003-avril 2004 est satisfaisante, avec un taux de décaissement de 80%. Il comprend trois sous-régies (Appui institutionnel à la DNS, la DPM et la DAF) ainsi que des engagements spécifiques (contrat de subvention) pour l'appui à trois écoles privées de santé à Bamako et Gao, à l'IOTA et aux trois ordres professionnels de santé. Toutes ces activités sont inscrites dans le PO 2003 du PRODESS.

Les contrats de subvention avec les écoles privées, l'IOTA, et les instances ordinales ont été signés en octobre 2003 et exécutés pendant l'année 2004. Cet appui apporté par le programme s'est avéré fort intéressant et avec un impact considérable sur ces structures privées. Par contre, pour ce qui concerne l'IOTA, des problèmes de gestion de l'Institut persistent. Les contrats ont été audités et leur reconduction a été prévue dans le DP 3.

Sur cette même base, un DP consolidé n° 3 a pu être élaboré en temps, pour la période mars 2004-avril 2005.

Parallèlement, un Protocole d'accord pour l'appui financier aux cercles pour un montant de 1.5 millions d'euros élaboré en 2003. Une première version du Protocole a du être adapté aux remarques faites par AIDCO C8 en octobre 2003. Le nouveau protocole remis pour approbation au siège se limite à définir les procédures qui seront suivies par les parties pour la réalisation du projet, et dépenses relatives au volet « Appui aux cercles » seront soldées via des Devis programmes annuels, régies par les modalités de mise en œuvre établis dans le Protocole d'accord. Le protocole ainsi que son premier DP ont été finalement approuvés en septembre 2004.

La programmation de l'appui à la chaîne du froid (1.2 M€) a été faite fin 2003, prévoyant d'élargir notre appui à sa maintenance, domaine négligé par toutes les autres bailleuses de fonds au Mali. Les engagements spécifiques pour la totalité du financement prévu dans la CF sont programmés dans le cadre du DP 3 consolidé. Une expertise externe (AMS 451) a permis d'élaborer un DAO et de justifier une demande de dérogation au siège pour une attribution directe avec le seul fournisseur au Mali techniquement compétente pour fournir des équipements et assurer leur installation et maintenance. La demande a été acceptée en décembre 2004 et le marché est en cours de négociation.

La même expertise a permis de finaliser le DAO pour les équipements de la DNS, lancée en novembre 2004.

Volet de construction de l'IFSS souffre d'un retard considérable. Le projet du Ministère dépassant largement montant prévu dans la CF, il pas encore été possible de constituer un DAO techniquement recevable en tenant compte des fonds disponibles dans la CF (y compris les imprévus). Une expertise externe à mobiliser sans retard sur le contrat d'AT, devrait surmonter ces problèmes et aboutir à un DAO complet.

A la demande du Ministère, et en concertation avec UNICEF et l'OMS, les imprévus de la CF ont été mobilisés pour cofinancer la campagne de vaccination Polio 2004.

Une étude réalisée en janvier 2004 sur le prix de médicaments devrait aboutir à un positionnement politique de la DCE et des autres bailleurs.

#### Capacités de mise en œuvre et organisation

Le projet souffre d'une faible capacité d'absorption et de mobilisation des ressources extérieures disponibles dans le cadre du PRODESS, d'une part, et par la complexité même des modalités d'exécution prévues dans la Convention de financement, à mi chemin entre un projet « classique » et un appui à un programme sectoriel.

La situation s'est améliorée avec la présence des AT et la constitution d'un Comité de pilotage trimestriel dans le cadre du DP pour assurer la coordination des activités du programme. Cependant, la tenue de ces Comités reste irrégulière et le rôle du coordinateur, partagé avec le rôle de conseiller la DNS, reste insuffisant.

#### Prochaines étapes et mesures à prendre

La préparation du prochain DP 4 consolidé commencera en février 2004 pour se caler avec le processus de programmation du PRODESS (PO 2005)

Analyse financière de la CF pour son éventuel réaménagement

#### Divers

La prolongation des contrats des AT jusqu'à la fin de la CF est à prévoir, suivant les recommandations de l'évaluation à mi-parcours

## Fiche synthétique de projet

Nom	<b>Programme d'appui à la politique culturelle du Mali (PAPCM)</b>
Référence	8 ACP MLI 014
Secteur CAD	16350 Culture et récréation
Etat	Finalisé depuis 31/12/2003
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	4.800.000 €
Date mise à jour	Janvier 2005
Date décision	06/04/2000
Date d'engagement (LB)	05/05/2000
Date début	06/04/2000
Date fin prévue	31/12/2003
Référence Convention financière	6220 MLI
Délégation et fonctionnaire responsables	CARRASCOSA Marta Tel : *80077 Email : Marta.Carrascosa@cec.eu.int

Données financières			
Année	Engagé	Payé	RAL
<b>Situation du projet au 31/12/2004</b>	<b>3.999.228</b>	<b>3.191.819</b>	<b>807.409</b>

<p><u>Résumé de l'état d'avancement</u></p> <p>Les résultats attendus du programme ont été handicapés par des actions inachevées. Un faible niveau d'exécution des projets est particulièrement mis en relief dans le cadre du volet institutionnel.</p> <p>Malgré ces insuffisances, le programme a réalisé des résultats globalement forts intéressants et satisfaisants. Les indices d'un processus émergent et ayant d'impacts positifs sur le secteur culturel sont à quelque niveau bien perceptibles.</p> <p>D'après la dernière mission de monitoring en juin 2003, « La pertinence du projet reste d'actualité et le Programme est bienvenu, en étant le seul du genre au Mali et dans la sous région ».</p> <p>A la fin du programme, le taux d'engagement se trouve à 83% et de décaissement à 66%. Des désengagements des activités non réalisées (Musées régionaux, trois films, exposition art contemporaine au Musée national, équipements Palais de la culture) représentant 27% du montant global du projet ont été reportés au nouveau programme PAVIA.</p> <p>La clôture financière du programme souffre d'un retard important. Le Ministère de la culture trouve des difficultés pour monter des dossiers complets et corrects permettant l'apurement total des avances au titre des devis programme institutionnel et PSIC. Cette situation est aggravée par l'absence d'une implication régulière du régisseur et du comptable, leur contrat étant expiré depuis décembre 2003. Il a été proposé de procéder au lancement d'un audit ou au recrutement d'une assistance comptable local.</p>
--

<p><u>Contexte et objectifs</u></p> <p>Le Gouvernement a proposé en 1993 une politique culturelle nationale consistant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• favoriser le développement d'une culture qui reflète les valeurs de la société malienne et de civilisation universelle ;</li> <li>• veiller à la promotion de la protection nationale en matière d'œuvres artistiques et culturelles ;</li> <li>• veiller à la protection, à la conservation et à la valorisation du patrimoine culturel et artistique ;</li> <li>• organiser les manifestations artistiques et culturelles nationales et internationales.</li> </ul>
---

En mars 2000 une nouvelle impulsion a été donnée à l'action culturelle sous la forme d'un Plan d'action du Ministère de la Culture pour la période 2000-2002 que l'appui de la Commission a contribué à mettre en œuvre grâce à la mise en place de ce programme.

Le PAPCM vise à contribuer à l'amélioration durable l'environnement dans lequel opèrent les acteurs culturels tant publics que privés, à stimuler et dynamiser la création culturelle, en cohérence avec les objectifs retenus par le gouvernement.

#### Résultats visés

Le Programme repose sur trois axes forts : patrimoine, créativité et soutien aux initiatives culturelles décentralisées (PSIC).

Il s'organise autour d'activités d'appuis institutionnels et de mise en œuvre d'un fonds PSIC. Son contenu d'ensemble tel que réaménagé par l'avenant N°1 à la Convention de financement a pour principales composantes :

- Dialogue et vision, sous tendus par des ateliers / forums
- Appui au patrimoine comportant l'extension du Musée national, la création de 3 musées régionaux (Sikasso, Bandiagara et Djenné) et l'équipement du Palais de la Culture.
- Appui à la créativité comprenant l'appui au cinéma, manifestations culturelles et l'exposition inaugural du Musée national.
- Appui aux initiatives culturelles décentralisées – Fonds PSIC.

Le Programme de soutien aux initiatives culturelles décentralisées (PSIC) mis en œuvre, était destiné à stimuler l'émergence d'opérateurs culturels décentralisés, en renforçant leurs capacités afin de contribuer au développement culturel.

#### Evolution du contexte

Avec le dernier remaniement ministériel et la nomination d'un nouveau Ministre chargé de la Culture, une nouvelle impulsion a été donnée à l'action culturelle sous la forme d'un plan d'action pour la période 2002-2007. Cette période a été marquée par une restructuration du ministère de la Culture.

#### Activités menées et résultats atteints

Une étude d'évaluation à mi-parcours du programme réalisé en décembre 2002 a constaté un niveau globalement satisfaisant d'exécution pour la grande majorité des projets initiés, et plus notamment en ce qui concerne le volet PSIC et la réhabilitation et l'extension du Musée national.

Cependant, des faiblesses ont été soulignées concernant le mode opératoire de mise en œuvre et le retard dans la mise en œuvre de certaines activités (création de trois musées régionaux et équipement du Palais de la culture, exposition d'art contemporaine).

Le PSIC a donné des résultats très satisfaisants, avec un taux d'absorption des fonds à hauteur de 136%. Des secteurs majeurs de la culture ont été financés par le programme, représentant un total de 57 projets sur 376 dossiers instruits.

Suite à la demande de la DNPC une mission d'appui concernant l'élaboration d'une politique décentralisée de la gestion du patrimoine s'est déroulé en décembre 2003, avec comme objectif de faire une analyse de la gestion du patrimoine culturel, en particulier les trois musées régionaux prévus dans la CF, dans le contexte de la décentralisation.

#### Capacités de mise en œuvre et organisation

Le programme a souffert d'un montage technique insuffisant au plan du mode opératoire de mise en œuvre dont la faiblesse majeure est de mettre l'Etat, par le financement des certaines manifestations culturelles, en position d'exécuter au lieu de favoriser son rôle régalien d'orientation, de supervision et de contrôle.

#### Prochaines étapes et mesures à prendre

Clôture financière du programme

#### Divers

L'identification et instruction du nouveau Programme PAVIA, a tenu compte du rapport d'évaluation et de l'expérience du PAPCM.

## Fiche synthétique de projet

Nom	Programme d'Appui Régional à l'intégration
Référence	8 ACP MLI 015
Secteur CAD	99810 Secteur non spécifié
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	1.500.000 €
Date mise à jour	mars 2004
Date décision	21-12-1999
Date d'engagement (LB)	27-1-2000
Date début	1-8-2000
Date fin prévue	31-12-2005
Référence Convention financière	Convention n. 6243/REG
Délégation et fonctionnaire responsables	Sigonis, P. Tel : *80077 Email :

Données financières (chiffres cumulatives)			
Année	Engagé	Payé	RAL
2002	428.760	-	1.500.000
2003	459.010	157.349	1.342.651
<b>Situation au 31/12/2004</b>	<b>1.324.747</b>	<b>270.378</b>	<b>1.229.622</b>

### Résumé de l'état d'avancement

Même si 2004 a connu une forte accélération des engagements, les paiements n'ont pas été à la hauteur. Le DP 2 a été approuvé très tardivement, le 29-7-2004, ce qui a laissé le programme orphelin pendant 7 mois. Au 31-12-2004 le pourcentage d'engagement était de 88 % et des paiements de 18 %. Ces pourcentages ne reflètent pas la réalité de manière fidèle, à cause du fait que le dégagement nécessaire pour clôturer le DP I, de 300.000 €, n'a pas encore été fait. Si l'on tient compte de ce dégagement, le pourcentage d'engagement est de 68%.

### Contexte et objectifs

L'objectif global du projet est l'amélioration des capacités de gestion des administrations nationales dans le cadre du renforcement du processus d'intégration de l'UEMOA.

### Résultats visés

Le renforcement de la politique d'intégration de l'Etat malien. En particulier le programme vise une meilleure efficacité de l'Union Douanière, l'harmonisation de la fiscalité intérieure et des finances publiques et la convergence économique.

#### Evolution du contexte

A cause du grand retard dans la mise en œuvre des actions, la Convention de Financement a été prolongée pour 2 ans supplémentaires, jusqu'à décembre 2005.

#### Activités menées et résultats atteints

La plupart des activités prévues dans le programme visent la formation des agents des différents services bénéficiaires ainsi que la fourniture d'équipements (en particulier des équipements en informatique et en matériel de bureau). Le financement des frais courants des services de l'administration nécessaires pour atteindre les objectifs du programme est également envisagée.

#### Capacités de mise en œuvre et organisation

La capacité de mise en œuvre est relativement réduite. Un certain manque d'expérience dans la gestion de fonds FED de la part du projet est à l'origine du retard. Il serait nécessaire d'améliorer la concertation entre la Cellule de coordination et les services bénéficiaires afin s'assurer la préparation de plus d'opérations et de documents de meilleure qualité (p. ex. Termes de référence, etc...).

#### Prochaines étapes et mesures à prendre

Vu la date de clôture de la CF (fin 2005), il convient soit d'accélérer le rythme de mise en œuvre (engagements et paiements), soit d'effectuer une estimations des crédits qui ne seront pas utilisés afin de préparer leur transfert vers l'axe 3 du programme. Pour l'utilisation de la partie de l'enveloppe qui ne serait pas transférée, il est nécessaire de préparer un avenant au DP en cours qui entérine les économies réalisées et qui permette le lancement de nouveaux marchés.

#### Divers

Le comité de suivi n'a pas encore été mis en place.

## Fiche synthétique de projet

Nom	Sysmin – Recherche géologique et étude du secteur minier
Référence	7 ACP MLI 117
Secteur CAD	32220
Etat	En cours
Zone géographique	MLI – Mali
Contribution UE	15.000.000 €
Date mise à jour	31.12.2004
Date décision	22.07.1997
Date d'engagement (LB)	06.05.1997
Date début	22.07.1997
Date fin prévue	non spécifiquement indiquée dans la CF
Référence Convention financière	CF n°5753/MLI
Délégation et fonctionnaire responsables	Bamako-MALI (COZIER Thierry) Tel : *80077 Email : thierry.cozier@cec.eu.int

Données financières			
Année	Engagé	Payé	RAL
31/12/2002	5.883.178	1.081.596	13.918.404
2003	2.549.900	2.775.562	-2.775.562
31/12/2003	8.442.150	3.857.158	11.142.842
2004	-380.989	1.938.123	-1.938.123
<b>Situation au 31/12/2004</b>	<b>8.061.161</b>	<b>5.795.281</b>	<b>9.204.719</b>

Résumé de l'état d'avancement
<p>Le projet a connu un démarrage très lent ; 1<sup>er</sup> engagement significatif presque 3 ans après l'approbation de la CF.</p> <p>La première phase du projet consistait en des campagnes de levés magnétométriques et de radiométrie sur 73.500 km<sup>2</sup> sur les formations birrimiennes affleurantes à l'ouest, au sud et au centre sud du pays, et des levés électromagnétiques sur 8.900 km<sup>2</sup> sur zones ciblées à partir des résultats précédents. Toutes les bases de données constituées sont de bonnes qualité et disponibles actuellement sur différents supports numériques et papier.</p> <p>La seconde phase qui comprend la cartographie géologique de la totalité du Birrimien malien est en cours. Cette étape consiste en la compilation et interprétation des données collectées lors des campagnes de géophysique et de toutes autres sources, dont des prélèvements de terrain, pour créer des cartes utilisables par les opérateurs du secteur. Les indices prometteurs devraient amener à de la prospection plus fine sur certaines zones pour confirmer ou infirmer les potentialités. La filière aurifère sous-tendant le projet est aujourd'hui quasi entièrement aux mains des opérateurs privés. Le projet Sysmin doit donc être réorienté, à cette effet une étude diagnostique a été effectuée et le rapport y relatif est disponible depuis octobre 2004.</p> <p>Les options choisies devrait conduire à lancer 2 projets importants : la cartographie de la zone de Yélimané-Sandaré et la prospection des structures kimberlitiques (diamantifère).</p>

Contexte et objectifs
<p>En vue de son développement économique et pour la poursuite de la politique de lutte contre la pauvreté, le Mali se doit d'optimiser ses ressources dont celles du secteur minier destinées à l'export en vue d'équilibrer sa balance commerciale et de disposer de devises pour le financement de ses importations. Dans cet esprit, aux fins d'une valorisation des ressources minières et de créer les conditions adéquates pour attirer les investisseurs du secteur, le projet SYSMIN a été mis en place pour collecter et compiler les informations géologiques de base et établir un programme de développement sectoriel qui permette au Mali de s'insérer durablement dans l'économie de certaines filières minières internationales.</p>
<b>Résultats visés</b>



- Le Mali disposera de bases de données de bonne qualité relatives aux données géologiques de la zone birrimienne.
- La cartographie géologique de la zone considérée sera établie et mise à disposition des opérateurs du secteur désireux d'investir (les droits de propriété intellectuelle des documents restent à l'administration malienne).
- La campagne de prospection aura confirmé certaines potentialités de ressources sur base des indices trouvés.
- Un programme sectoriel adéquat pour un développement rationnel du secteur minier sera établi.

#### Evolution du contexte

Bien que n'excluant a priori aucun minéral, l'accord de financement sous-tendait la prospection aurifère encore peu développée au moment de la préparation du projet. La CF précise que les travaux de prospection se feront uniquement sur le territoire libre de toute concession (prospection ou exploitation). Il se trouve que depuis la signature de la CF (septembre 1997), toutes les zones potentiellement intéressantes en terme aurifère sont l'objet de titres de prospection ou d'exploitation par le privé (on constate la présence active des « majors » du secteur). Le volet « prospection » (3,5 M€) tel que défini initialement au projet doit faire l'objet d'une réorientation.

#### Activités menées et résultats atteints

L'année 2004 a vu la finalisation des marchés de services (ECL-Kevron et Fugro Airborne Surveys) relatifs aux campagnes de levés géophysiques aéroportés. La mise en forme des données collectées sur support numérique a également été effectuée..

Concernant le volet 2A, cartographie géologique, l'appel d'offres restreint après pré-qualification a abouti à l'établissement d'un marché de services (2,52 M€) avec la firme BRGM-Maps/Geosystems en août 2003. Un avenant pour réorganiser certains postes budgétaires (véhicules, matériel informatique) et actualiser le chronogramme d'exécution en fonction de la disponibilité des informations de base a été établi. La date effective du début du délai devient le 01.10.03 avec un délai inchangé de 28 mois jusqu'au 31.01.2006.

L'assistance technique long terme (International Mining Consultants) a poursuivi sa mission au sein de la CPG pour la terminer le 15.11.2004 après une prolongation de 3 mois afin d'assurer la bonne passation entre l'ancien et le nouveau directeur de la CPG. Un avenant réglant le litige datant de 2002 a également été établi. En outre, les dispositions de transfert des véhicules à l'administration ont été incérées.

Les DP3 de fonctionnement de la CPG se termine fin février 2005, un DP 4 sera préparé pour la suite. Certains postes de fonctionnement de la cellule anciennement financés au travers du marché d'AT avec IMC sont transférés sur le DP (fonctionnement des véhicules, du bureau, mission...)

#### Capacités de mise en œuvre et organisation

Afin de promouvoir, de gérer et contrôler le secteur, le Gouvernement du Mali a adopté en octobre 1998, une déclaration de politique minière indiquant les objectifs, la stratégie et un plan d'actions.

La gestion du secteur est confiée au Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau (MMEE).

Pour ce qui concerne la gestion du projet Sysmin, tant sur le plan technique qu'administratif, une structure dénommée Cellule de Pilotage et de Gestion (CPG) a été créée auprès du MMEE. Cette dernière, financée sur base de DP, est appuyée par une assistance technique long terme (1 AT) avec des missions court terme d'expert pour des tâches spécifiques. Cette AT sera poursuivie sous une forme différente (missions spécifiques court terme).

#### Prochaines étapes et mesures à prendre

Une étude diagnostique a été effectuée afin de permettre aux autorités (en collaboration avec la Commission) de décider quelle orientation adopter pour la poursuite du projet Sysmin et plus particulièrement des volets « prospection » et « programmation sectorielle ». Deux projets importants (1,5 à 1,8 M€) ont été identifiés : la cartographie de la zone de Yélimané et la recherche des structures kimberlitiques en zone de Bougouni.

Le marché de services de l'AT long terme à la CPG du projet est arrivé à échéance le 15.11.2004. Une prolongation de l'assistance technique sous une nouvelle forme est envisagée : mission court terme et profil d'expert variable.

#### Divers

Le marchés ECL-Kevron (volet 1A ; 1,84 M€ levés magnétométriques et de radiométrie) et le marché Fugro Airborne Surveys (volet 1B ; 1,92 M€ levés électromagnétiques) ont été clôturés fin 2004. Ceci a provoqué une diminution du niveau des engagements individuels de la CF car des provisions pour révision des prix ont ainsi été libérées

### Annexe 13

#### Situation des reliquats issus des fonds de contrepartie du PAS 98-99 (8ACP MLI 1-2-3)

##### *Situation initiale été-2004*

	BDM SA	BOA	Total <i>BDM+BOA</i>
Principal	1.348.845.336	1.301.427.975	
Intérêts créditeurs	726.656.511	569.321.805	
<b>Total</b>	<b>2.075.501.847</b>	<b>1.870.749.780</b>	<b>3.946.251.627</b>

**Avance lutte contre les criquets - oct 2004**                      **650.000.000**

##### *Situation au 31-12-2004*

<b>Solde fcfa (*)</b>	<b>1.425.501.847</b>	<b>1.870.749.780</b>	<b>3.296.251.627</b>
-----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

*(\*) Le solde ne tient pas compte des intérêt créditeurs percus entre l'été 2004 et le 31/12/2004.*

---